

JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE**

Ce numéro comporte deux séances. La trente-troisième séance est encartée entre les pages 5244 et 5245

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(32^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du jeudi 23 octobre 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. **Rappel au règlement** (p. 5227).
MM. Gérard Bordu, le président.
2. **Loi de finances pour 1987 (deuxième partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5227).

Culture et communication

CULTURE (suite)

M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication.

Réponses de M. le ministre et de M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de la communication, aux questions de :

MM. Bruno Mégret, Robert Spieler, Etienne Pinte, Jean-Pierre Delalande, Mme Christiane Papon, M. Jacques Baumel.

PRÉSIDENTE DE M. JEAN-PIERRE MICHEL

Culture et communication

Les crédits inscrits à la ligne « Culture et communication » seront mis aux voix à la suite de l'examen des dispositions relatives à la communication.

Etat B

Titre III

Amendement n° 60 de M. Queyranne : MM. Jean Le Garrec, Jean de Gaulle, rapporteur spécial de la commission des finances ; le secrétaire d'Etat. - Rejet.

Rappel au règlement (p. 5239)

MM. Jean Le Garrec, le secrétaire d'Etat, le président.

Reprise de la discussion (p. 5240)

Amendement n° 61 de M. Queyranne : MM. Jean-Jack Queyranne, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 62 de M. Queyranne : MM. Jean-Jack Queyranne, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 63 de M. Metzinger : Mme Marie-France Lecuir, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 64 de Mme Lecuir : MM. Guy Vadepiéd, le rapporteur spécial, le ministre, Bruno Mégret, le secrétaire d'Etat. - Rejet.

Titre IV

Amendement n° 65 de M. Metzinger : MM. Jean-Jack Queyranne, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 66 de Mme Lecuir : MM. Guy Vadepiéd, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 67 de M. Schreiner : MM. Guy Vadepiéd, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 68 de M. Queyranne : MM. Jean-Jack Queyranne, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

3. **Projet de loi relatif à la délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés** (p. 5245).

4. **Loi de finances pour 1987 (deuxième partie)**. - Reprise de la discussion d'un projet de loi (p. 5246).

Culture et communication (suite)

Etat C

Titre V (p. 5246)

Amendement n° 69 de M. Carraz : MM. Jean-Jack Queyranne, Jean de Gaulle, rapporteur spécial de la commission des finances, Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de la communication ; Bruno Mégret. - Rejet.

Amendement n° 71 de M. Metzinger : Mme Marie-France Lecuir, MM. le rapporteur spécial, François Léotard, ministre de la culture et de la communication. - Rejet.

Amendement n° 73 de M. Queyranne : MM. Jean-Jack Queyranne, le rapporteur spécial, le secrétaire d'Etat. - Rejet.

Amendement n° 70 de M. Vadepiéd : MM. Guy Vadepiéd, le rapporteur spécial, le ministre, Pierre Descaves. - Rejet.

Amendement n° 74 de M. Queyranne : MM. Jean-Jack Queyranne, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 72 de Mme Lecuir : MM. Jean-Jack Queyranne, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Article 43. - Adoption (p. 5249)

Etat D. - Adoption (p. 5249)

M. le ministre.

Coopération

M. Jacques Sourdille, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. André Bellon, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Michel Aurillac, ministre de la coopération.

M. le président.

M. Bruno Gollnisch.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

5. **Ordre du jour** (p. 5257).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON

vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Gérard Bordu, pour un rappel au règlement.

M. Gérard Bordu. Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur les articles 54, 55 et suivants du règlement.

Je viens d'apprendre que le chef de l'organisation terroriste d'Unita, M. Jonas Savimbi...

M. Bruno Mégret. Encore ?

M. Gérard Bordu. ... après avoir été reçu hier par le président de l'Assemblée nationale, participe à l'heure actuelle à une conférence de presse dans nos murs à l'invitation de membres de la majorité.

J'élève la plus grande protestation contre l'accueil officiel réservé à ce chef terroriste en guerre contre le gouvernement légal d'Angola, grâce aux moyens que lui donnent les dirigeants racistes d'Afrique du Sud.

Quand j'ai interrogé, hier, M. le ministre des affaires étrangères sur la venue de M. Savimbi à Strasbourg au Parlement européen, il s'est contenté de dire que ce dernier venant à l'invitation d'une centaine de membres de cette assemblée, le Gouvernement français ne saurait interférer avec les activités et les invitations des députés européens et que, pour cette raison, il n'était pas opposé à l'octroi d'un visa à M. Savimbi.

Mais aujourd'hui, M. Savimbi est à Paris, à l'Assemblée nationale elle-même. Le Gouvernement a donc tranché. Au mépris des mesures anti-terroristes qu'il prétend prendre, et de la solidarité que la France doit au peuple noir d'Afrique du Sud, il apporte sa caution, au travers de la personne de M. Savimbi, à la politique d'apartheid et d'agression contre les peuples de Pretoria.

Monsieur le président, je vous demande de bien vouloir saisir M. le secrétaire d'Etat aux droits de l'homme sur l'initiative prise de recevoir M. Savimbi.

M. Bruno Mégret. La résistance à l'oppression est un droit de l'homme !

M. Jean Bonhomme. L'insurrection est un droit sacré devant la tyrannie !

M. le président. Messieurs, vous n'avez pas la parole, et je ne vous la donnerai que si vous me la demandez pour un rappel au règlement.

Monsieur Bordu, j'informerai la conférence des présidents de votre rappel au règlement. J'ai pour fonction, à cet instant, de faire en sorte que la sérénité de nos travaux ne soit perturbée par la présence de qui que ce soit, et je veillerai à la maintenir.

2

LOI DE FINANCES POUR 1987

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 (nos 363, 395).

CULTURE ET COMMUNICATION

CULTURE

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la culture et de la communication concernant la culture.

La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, l'examen du budget de la culture ne peut être totalement identique à celui du budget d'autres départements ministériels.

Cela n'est pas dit par le ministre qui vous parle dans un souci excessif, déraisonnable et, somme toute, vaniteux, de différenciation.

Cela n'est pas le fait d'un goût particulier pour la spécificité, mais d'une réflexion sur l'identité de la démarche de création.

Par définition, cette démarche est ingérable, imprévisible, non susceptible d'être enfermée dans une rationalité qui, toujours, la mutile et, presque toujours, l'éclipse.

Le ministère de la culture est un lieu où la liberté doit être chez elle, c'est-à-dire capable d'y venir et d'en partir, c'est-à-dire honorée et respectée, c'est-à-dire, enfin, au commencement et à l'inspiration de toute démarche.

Il n'y a pas, j'en suis convaincu, de culture sans liberté. Il n'y a pas davantage de liberté sans culture. Culture et liberté, ce sont là les deux pas d'un même mouvement, mouvement dont l'aboutissement est pour chacun d'entre nous, j'en suis persuadé, l'épanouissement de la personne humaine.

Mais il n'y a, chacun le comprend bien, ni culture ni liberté si l'individu est nié dans sa dignité, dans son identité ou dans sa personne. C'est cette reconnaissance de l'importance de l'individu qui fonde, en tout cas pour la majorité de cette assemblée et pour le Gouvernement, la démocratie libérale.

Il me faut ici répondre par avance à une double objection : au nom de la liberté individuelle, les tenants de l'Etat minimum prônent le désengagement total de la puissance publique en matière culturelle ; au nom de l'intérêt général, les partisans de l'Etat maximum souhaitent au contraire des interventions toujours accrues dans ce secteur, pour le plus grand bien, disent-ils, de tous. C'est le *Toujours plus* de François de Closets qui, je le dis avec plus de force encore après ce que j'ai entendu ce matin de la part de l'opposition, est la source de bien des maux dont souffre notre pays. Cet Etat obèse, qui n'est plus destiné à servir, mais à grossir, sachez-le, messieurs, nous n'en voulons pas !

L'ambition culturelle doit éviter à la France de devenir peu à peu une nation composée de 55 millions de solitaires. Sans la médiation de la culture, qui introduit dans la société les

dimensions essentielles du dialogue, du symbole et de la dignité de l'homme, le libéralisme ne serait qu'un mot, à peine un slogan. Ce pourrait même être une pauvreté nouvelle qui s'ajouterait aux autres.

Dans cette société libérale, la culture, tout comme la communication, d'ailleurs, c'est le fait pour un individu - et d'abord pour un individu - de pouvoir créer quelque chose de personnel, qui ait trait d'une manière ou d'une autre à la vérité et à la beauté.

Il crée, cet individu, avec ce qu'il possède de lui-même comme culture, avec ce qu'il a reçu comme éducation, avec ce qu'il a comme ambition, comme volonté, comme goût. On ne peut donc pas dire qu'il existe, comme on l'a entendu trop souvent dans le passé, une bonne et une mauvaise culture, une culture populaire et une culture élitiste. Il n'existe d'ailleurs pas plus une culture de gauche qu'une culture de droite. Il y a la culture, ce qui est le plus digne dans la démarche de l'homme, qui est souvent d'ailleurs beaucoup plus une question qu'une réponse, et puis rien d'autre, et c'est ce qu'on a peut-être un peu oublié ces derniers temps.

André Malraux - dont nous célébrons le dixième anniversaire de la mort - déclarait à cette même tribune, il y a vingt ans à quatre jours près : « Il y a la culture pour tous et la culture pour chacun. Dans le premier cas, tout le monde va dans le même sens et l'on aide tout le monde. Dans le second, tous ceux qui veulent quelque chose à quoi ils ont droit l'obtiennent. Je n'ai pas besoin de vous dire que nous avons choisi la culture pour chacun. »

Quel peut donc être pour nous, compte tenu de ces orientations et de ces craintes, le rôle de la puissance publique ? J'entends par puissance publique l'Etat, bien sûr, qui en est la forme sans doute la plus voyante et la plus forte, mais également la commune, le département, la région.

Le rôle de la puissance publique, pour le ministre, mais aussi pour l'élu local, le maire et le conseiller général, que je suis, est double : l'Etat doit assumer ses fonctions régaliennes ; il doit assumer son rôle de partenaire.

Je souhaite reprendre avec vous ces deux points.

Quelles sont donc, pour un ministre de la culture et de la communication, les fonctions régaliennes de l'Etat, quand il est - j'allais dire : se qualifie - libéral ? La question vaut d'être posée, car la réponse est moins simple que pour ce qui concerne la défense ou la justice.

Disons que le champ d'application d'une action publique dans ce domaine, ô combien fragile ! qu'est la culture, c'est ce qui est marqué par le principe de subsidiarité : le trop coûteux, le trop nouveau, le trop lointain, c'est-à-dire ce qui est hors de portée de l'individu, ce qui n'est pas à court terme, peuvent entrer tour à tour dans le champ des fonctions d'un Etat responsable.

Bref, le régalien, c'est ce qui par nature peut échapper à l'initiative des individus.

C'est dans cette perspective, et je remercie les orateurs de la majorité de l'avoir abondamment souligné ce matin, que le Gouvernement - et il ne le cessera de le répéter tant que j'occuperai mes fonctions - a décidé de privilégier trois orientations majeures : il faut investir dans la jeunesse, il faut jouer nos atouts, il faut protéger et transmettre notre héritage.

Il faut investir dans la jeunesse : c'est ce que j'ai dit à plusieurs reprises des enseignements et de la recherche.

Il faut jouer nos atouts : c'est le rôle que le ministère de la culture peut jouer dans le rayonnement international de la France et dans la mise en valeur des grandes institutions culturelles - je pense notamment à la Comédie-Française, sur laquelle je reviendrai, et à l'Opéra de Paris.

Il faut protéger et transmettre notre héritage : il s'agit là, je l'ai souligné à plusieurs reprises et j'ai plaisir à le rappeler devant la représentation nationale, du fondement même de notre identité nationale, du fondement de notre communauté. J'ai parlé à ce sujet du patrimoine ; j'y reviendrai.

A ces trois orientations principales j'en ajouterai une quatrième : il faut favoriser le processus de création.

Si l'Etat doit exercer ses fonctions régaliennes, il doit également assumer son rôle de partenaire des initiatives privées, rôle qui, dans la conception que nous nous faisons de son action, occupe une place particulière.

Je vous livrerai à ce sujet, mesdames, messieurs les députés, une expérience récente que j'ai été amené à vivre à propos d'une loi qui - le fait est suffisamment rare pour être souligné - avait été votée à l'unanimité dans cette enceinte, je veux dire la loi sur le prix unique du livre.

J'ai réuni récemment, rue de Valois, tous les partenaires concernés par cette loi qui soulève aujourd'hui, comme la situation du livre en soulevait avant, un certain nombre de difficultés. Auteurs, éditeurs, libraires, diffuseurs, petites, moyennes ou grandes surfaces de distribution se sont retrouvés autour d'une table. Eh bien, sur un sujet aussi sensible, aussi passionnel que le prix du livre, cette séance s'est déroulée, je l'ai constaté moi-même, et cela m'a été dit de tous côtés, dans une atmosphère pour la première fois détendue, sereine, à la satisfaction de tous. C'est là un exemple, je dirai même un signe : l'Etat peut et doit jouer aussi un rôle diplomatique de conciliateur, de médiateur et - pourquoi pas ? - de pacificateur.

Les vertus du dialogue, bien comprises, sont immenses. Or, pour favoriser ce dialogue dans tous les domaines, l'Etat ne doit pas s'investir, comme il l'a fait trop souvent et comme cela a été souligné, à juste titre, ce matin, en tant que critique. Il ne doit pas s'investir en tant que tel dans les éternelles et fécondes querelles de l'esthétique.

Cette idée d'un Etat « neutre » n'est pas la seule que je voudrais promouvoir : l'Etat, le ministère de la culture et de la communication en l'occurrence, doit contribuer aussi à la création d'un environnement favorable au libre développement des différentes pratiques culturelles.

J'ai introduit cette notion d'environnement rue de Valois. Elle est venue, et j'appelle votre attention sur ce point, mesdames et messieurs les députés, se substituer à celle, ô combien typique, des années passées, de « développement culturel ». D'un mot à l'autre, il y a la distance qui sépare une attitude de l'autre.

Je ne cesserai de le répéter : le véritable acteur de la vie culturelle, c'est le citoyen.

On a trop longtemps mesuré - et j'y reviendrai tout au long de mon propos - le rôle culturel de l'Etat au pourcentage du budget de la rue de Valois par rapport au budget global de l'Etat. Je rappellerai ici d'abord qu'André Malraux, que tour à tour sur ces bancs l'on cite - ce que je fais, pour ma part, avec un immense respect - n'a jamais géré plus de 0,43 p. 100 du budget de l'Etat. Il a pourtant fait beaucoup et, je le dis avec force, plus que n'importe qui, pour la culture.

Il y a un mythe du 1 p. 100, et je voudrais qu'on en finisse avec lui une bonne fois pour toutes.

M. Jean-Jack Queyranne. C'est ce que vous êtes en train de faire !

M. le ministre de la culture et de la communication. Aucun pourcentage, si élevé soit-il, n'exprime correctement la réalité de la situation culturelle d'un pays. Dans aucune civilisation au monde, monsieur le député, il n'existe un lien entre le niveau de la dépense publique et celui de la création culturelle. Je vous mets au défi d'établir l'existence d'un tel lien et, à vouloir en créer un, on irait rapidement vers une culture de type soviétique. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

L'action d'un Gouvernement en faveur de la culture ne saurait s'apprécier uniquement en fonction de l'argent dépensé. Il faut, en effet, prendre en compte au moins les trois éléments dont je vais parler maintenant.

Premièrement, le travail juridique et législatif, l'édiction de règles, l'effort d'information sont souvent pour les gouvernements des moyens de soutenir la culture plus puissants et plus efficaces que les seules dépenses budgétaires. Prenons ici l'exemple d'une législation ancienne, qui ne doit rien à votre gestion, monsieur Queyranne, celle du patrimoine. Aucune politique efficace dans ce domaine ne pourrait être menée sans des règles strictes et, devrais-je ajouter, ne pourra être poursuivie sans une perspective fiscale qui permette d'aider davantage demain les propriétaires privés, qui sont parmi les premiers propriétaires du patrimoine français.

Deuxième élément : les dépenses culturelles de l'Etat n'expriment pas seules - il s'en faut de beaucoup - la totalité des dépenses consenties par la nation en faveur de la culture. Faut-il le rappeler, l'Etat, toutes administrations confondues, ne couvre que 45 p. 100 de l'ensemble de ces dépenses, dont 25 p. 100 pour le ministère de la culture lui-même, le reste

étant assuré par les affaires étrangères, l'éducation nationale et d'autres structures administratives. Les collectivités locales assument donc plus de la moitié des dépenses culturelles - 55 p. 100 environ - et il faut toujours tenir compte de ce chiffre.

Troisième élément qui contribue à remettre ce chiffre mythique de 1 p. 100 à sa place : il faut également tenir compte, pour quantifier l'effort financier de l'Etat, des moins-values de recettes qui résultent d'avantages fiscaux consentis par l'Etat aux collectivités locales, aux associations, aux entreprises et aux simples particuliers.

Derrière cette formule - ou plus exactement ces formules compliquées, car elles sont nombreuses - se cachent des réalités toutes simples : des réductions de tous ordres, des abattements, des impositions à taux réduits, des exonérations. J'ai rappelé le chiffre devant la commission des affaires culturelles : au moins 2,5 milliards de francs de moins-values pour l'Etat résultent des défiscalisations opérées dans le secteur de la culture. C'est d'ailleurs l'orientation que j'entends donner à mon action. Il ne s'agit pas de couvrir aujourd'hui la France de subventions, mais de demander moins plutôt que de donner plus.

Ce faisceau d'éléments montre assez la vanité du débat sur le trop fameux 1 p. 100 de la culture. Malheureusement, avec un acharnement qui en dit long sur sa capacité d'adaptation, l'actuelle opposition n'a pas fini de nous l'infliger. Je vous donne d'ailleurs rendez-vous dans un an : vous aurez droit au même discours ! L'Etat n'a nullement l'intention de se désengager.

J'en viens à l'analyse du budget de mon département ministériel pour 1987.

Je passerai rapidement sur les crédits en provenance des services du Premier ministre qui concernent la presse. Nous en discuterons ultérieurement, lorsque ces crédits, d'un montant de 172 millions de francs, seront examinés dans le cadre des crédits pour la communication.

J'en arrive au budget de la culture proprement dit.

Je profite de l'occasion pour saluer l'analyse très pertinente des deux rapporteurs. Je rappelle que mon budget se compose de deux enveloppes totalement différentes : le budget de la culture au sens strict et le budget des grands travaux.

Vous n'ignorez pas que, depuis plusieurs années, pèse sur le budget de la culture la charge d'une partie de ce qu'il est convenu d'appeler « les grandes opérations d'architecture et d'urbanisme », dont la réalisation a été décidée - et je le déplore - au seul bénéfice de la capitale.

M. André Bellon. Pas du tout !

M. Jean-Jack Queyranne. C'est faux !

M. le ministre de la culture et de la communication. Or la baisse de 817 millions de francs dont ont fait à juste titre état vos rapporteurs, ainsi que plusieurs orateurs, concerne exclusivement les crédits qui leur sont consacrés.

Soyons très précis : les grands travaux ne bénéficieront plus en 1987 que de 1466 millions de francs contre 2285 millions de francs en 1986. La baisse globale que je viens d'évoquer est donc imputable aux seuls grands projets puisqu'elle atteint pour eux 819 millions de francs.

De ce fait, leur part - et, comme disent les gendarmes, le ministre persiste et signe - qui représentait le tiers du budget en 1986, en représentera le sixième en 1987.

Dans le même temps, les crédits alloués à la culture proprement dite sont totalement maintenus. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

De 7341 millions de francs en 1986, ils passent à 7343 millions en 1987, auxquels s'ajoutent les 29 millions qui seront transférés aux collectivités locales dans le cadre de l'achèvement de la décentralisation des crédits du livre.

Reconduction des enveloppes de crédits destinés aux interventions traditionnelles du ministère, diminution du montant des sommes consacrées aux grands projets : telles sont les caractéristiques quantitatives du projet de budget de mon département pour 1987.

L'importance de la baisse des crédits affectés aux grandes opérations parisiennes mérite que l'on s'y attarde quelques instants.

Ceux qui s'émeuvent de cette diminution feignent d'ignorer une réalité pourtant simple : quelle que soit leur importance, les chantiers ont une fin, et il vient un moment où, s'ouvrant au public pour lequel ils ont été conçus, ils ne pèsent plus qu'en fonctionnement sur le budget de l'Etat.

Ainsi en va-t-il du musée d'Orsay, dont la réalisation, souhaitée, voulue, par le Président Valéry Giscard d'Estaing, s'est échelonnée sur plus de neuf ans. Le transfert des collections du Jeu de Paume, qui ont rejoint celles en provenance du Louvre et du Palais de Tokyo, étant maintenant achevé, on procède aux derniers accrochages avant l'inauguration officielle. Au mois de décembre, dans quelques semaines, c'est un patrimoine exceptionnel, reflet de la richesse et de la diversité des courants de la création artistique des années 1848 à 1914, qui sera ainsi offert à l'admiration de tous.

De la même façon, l'Institut du monde arabe, dont la vocation, affirmée dès 1980, est d'assurer dans notre pays une meilleure diffusion de la civilisation arabe, ouvrira ses portes au public au printemps prochain.

M. Jean-Jack Queyranne. Grâce à nous !

M. le ministre de la culture et de la communication. Cofinancé par l'Etat français et par une vingtaine d'Etats arabes, son fonctionnement devrait être assuré désormais, pour ce qui concerne la France, par le ministère des affaires étrangères et non pas par la rue de Valois.

Musée d'Orsay, Institut du monde arabe : voilà deux projets qui, dès l'année prochaine, ne pèseront plus, du moins en équipement, sur le budget de la culture.

Restent les quatre autres que vous connaissez bien : Bastille, Grand Louvre, Cité de la musique et parc de La Villette.

Dès mon arrivée rue de Valois, j'ai demandé à mes services de procéder à un examen approfondi de chacun d'entre eux. Cet examen était nécessaire du fait de la légèreté qui a parfois entouré la confection de certains de ces dossiers.

Il a notamment porté sur la raison d'être de ces projets, sur leurs modalités de financement, sur l'état d'avancement des travaux. Sur ma proposition, chacun d'entre eux a ensuite fait l'objet d'une décision gouvernementale.

N'en déplaise à ceux qui prédisaient que, le 16 mars dernier, la France tout entière plongerait à nouveau dans les ténèbres, l'actuel gouvernement s'est trouvé suffisamment éclairé pour discerner parmi les grands projets qui lui étaient soumis ceux qui devaient être poursuivis, et, parmi eux, ceux qui pouvaient être orientés.

A ma demande, la Cité de la musique a été confirmée et elle sera bien construite à La Villette, comme cela avait d'ailleurs été prévu avant 1981. Dans trois ans, la rentrée du Conservatoire national supérieur de musique de Paris pourra donc s'effectuer dans de vastes locaux, parfaitement adaptés aux missions qui sont les siennes. S'en réjouiront avec moi tous ceux qui savent dans quelles conditions déplorables cet établissement remarquable travaille depuis de nombreuses années, rue de Madrid, à la formation des jeunes musiciens. Permettez-moi de rendre hommage à son ancien directeur, que je viens de nommer directeur de la musique et de la danse.

Plus largement, s'en réjouiront aussi tous ceux qui considèrent qu'il n'est pas de tâche plus essentielle - j'aurai l'occasion d'y revenir - que d'investir dans la jeunesse de notre pays.

Quant au parc de La Villette, qui constitue le complément indispensable des équipements implantés sur le terrain des anciens abattoirs, il sera réalisé lui aussi et devrait pouvoir accueillir le public dans le courant de l'année prochaine.

Pour le Grand Louvre, malgré les incertitudes de son financement, qui n'avait pas été examiné avec le sérieux et la sérénité nécessaires...

M. Michel Margnes. Ce sont les décisions de M. Balladur qui coûtent cher !

M. le ministre de la culture et de la coopération. ... le chantier se poursuit.

Pour l'aménagement muséographique de l'aile Richelieu, prévu dans le cadre de la première tranche de travaux, le calendrier sera plus raisonnable, mais je rappelle à la représentation nationale que, pour 1987, 80 millions de francs de crédits d'étude seront affectés à cette opération.

L'accès au centre de la cour Napoléon par la place du Palais-Royal n'en sera pas moins réalisé à travers le passage Richelieu, ce qui devrait permettre l'ouverture de la pyramide réalisée par M. Pei dans les délais initialement fixés, c'est-à-dire au mois d'avril 1988.

Cité de la musique, parc de La Villette, Grand Louvre : ces trois projets seront donc menés à leur terme et les crédits nécessaires à la poursuite des opérations engagées figurent dans le projet de budget que j'ai l'honneur de vous présenter.

Reste la Bastille.

J'ai proposé au Gouvernement, au vu de l'étude confiée à M. Chevillon, d'apporter d'importantes modifications au projet en cours de réalisation.

Il a d'abord été convenu que le Palais Garnier, l'un des plus prestigieux opéras du monde, conserverait sa vocation lyrique. Il était en effet inconcevable que la voix des plus grands chanteurs de notre temps ne puisse plus s'y faire entendre, comme cela était prévu.

Pour ce qui concerne la Bastille, il a été décidé de réaliser la grande salle initialement prévue, avec l'ensemble de ses équipements et ses dégagements scéniques, et de lui donner une vocation pluridisciplinaire, à la fois musicale, chorégraphique et lyrique. Il a été également décidé de réaliser le gros œuvre de la partie du bâtiment qui devait accueillir la salle modulable, mais de réserver son affectation définitive, qui sera déterminée dans les mois prochains, et d'abandonner définitivement la construction des ateliers de décors, les terrains libérés devant recevoir eux aussi une nouvelle affectation dans les mois qui viennent.

Par rapport au projet initial, le schéma ainsi retenu devrait permettre une économie de fonctionnement annuelle d'environ deux cents millions de francs, et une économie en terme de crédits d'équipement de plus de cent millions de francs. Je rappelle que si nous avions poursuivi le projet initial, nous aurions consommé chaque année pour cette opération et celle de l'Opéra de Paris la moitié des crédits de fonctionnement consacrés à la musique sur l'ensemble du territoire national. Nous avons donc revu cette décision.

M. Albert Mamy. Très bien !

M. le ministre de la culture et de la communication. Je considère pour ma part que cette solution est celle qui répond le mieux aux besoins culturels de la capitale et du pays tout en préservant les finances publiques.

Achèvement du musée d'Orsay et de l'Institut du monde arabe, ralentissement de certains travaux du Grand Louvre, redéfinition du projet de la Bastille : voilà la vérité sur la baisse des crédits dont disposera mon département ministériel en 1987.

J'ajoute que le Gouvernement vient, sur ma proposition, d'arrêter le principe - ce qui est essentiel pour l'avenir, vous l'avez noté, monsieur le rapporteur, et ce qui constitue une exception à la règle générale imposée à la quasi-totalité des ministères - d'une loi programme en faveur des monuments historiques et du patrimoine bâti. Celle-ci devrait vous être présentée au cours de la prochaine session de printemps. Son objectif - je réponds à la question de M. Fuchs - est de rééquilibrer au bénéfice du reste de la France l'effort jusqu'à présent consenti par l'Etat en faveur de la capitale. Une part significative des crédits aujourd'hui affectés aux grands projets parisiens devra, dès 1988, être consacrée à la sauvegarde et à la restauration du patrimoine français. *(Applaudissements sur divers bancs des groupes U.D.F. R.P.R.)*

Un mot encore sur les aspects purement quantitatifs de ce budget. Je tiens une nouvelle fois à rappeler que les crédits alloués à la culture sont globalement maintenus, alors que le Gouvernement et la majorité ont hérité d'un contexte budgétaire extraordinairement difficile. Le déficit des finances publiques a plus que quintuplé entre 1981 et 1986. De 30 milliards de francs en 1980, il est passé à 153 milliards de francs en 1985. La reconduction de l'enveloppe initiale de 1986 pour le budget du ministère de la culture traduit donc la priorité que le Gouvernement reconnaît à cette action nationale. Je rappelle que le déficit des finances publiques, 160 milliards de francs au 20 mars 1986, représente seize budgets du ministère de la culture.

M. André Bellon. Ça ne veut strictement rien dire !

M. le ministre de la culture et de la communication. A l'attention de ceux qu'obsède, en dépit de ces précédentes remarques, la part du budget de mon département ministériel

dans le budget général, j'indique qu'avec 0,70 p. 100, la culture au sens strict, c'est-à-dire hors grands travaux parisiens, retrouvera en 1987 le niveau qui était le sien en 1985 après collectif, car le collectif, dont on se plaint avec lyrisme aujourd'hui, était bien plus important les années précédentes. Le pourcentage de ce budget par rapport au budget de l'Etat est rigoureusement le même depuis 1982.

L'Etat, mesdames, messieurs les députés, ne souhaite pas se désengager, mais s'engager autrement.

Cette stabilité globale, en termes quantitatifs, des moyens dont je disposerai ne doit pas cacher deux réorientations profondes : d'une part, une nouvelle approche de la gestion de l'argent public, d'autre part, une nouvelle répartition des crédits traduisant des priorités.

Je dois dire que j'ai été fort surpris par l'intervention que M. Queyranne a faite ce matin au nom du groupe socialiste. Car quelle est la démarche culturelle des socialistes ? Elle s'inscrit dans la logique du déficit - seize budgets du ministère de la culture dans le déficit de 1986 - mais elle est, de plus, rétro, malhonnête et dangereuse.

Rétro, car elle est partisane et inefficace, ce qui est un curieux paradoxe. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Albert Mamy. C'est vrai !

M. Jean-Jack Queyranne. Il faut le démontrer !

M. le ministre de la culture et de la communication. Lors que des fouilles ont été effectuées sous le Louvre, en 1982-1983, nous avons entendu certains responsables socialistes comparer les fouilles de la Cour carrée avec celles du donjon de Philippe Auguste, parler de « fouilles de droite » et de « fouilles de gauche ». *(Rires sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

La France entière, qui a, j'espère, gardé le sens de l'humour, a dû sourire devant cette conception d'un patrimoine de gauche et d'un patrimoine de droite.

Monsieur Queyranne, il n'y a qu'un seul patrimoine : celui de la République. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

Conception rétro, mais aussi conception malhonnête.

Avec l'emphase qui vous caractérise, vous avez dit : « C'est honteux ! Le Gouvernement augmente les crédits du titre III, c'est-à-dire les crédits affectés à son propre fonctionnement. »

M. Jean-Jack Queyranne. Absolument !

M. le ministre de la culture et de la communication. Vous avez soigneusement oublié de préciser que dans les crédits du titre III figurent ceux de l'Opéra de Paris, de la Comédie-Française et de la Bibliothèque nationale, qui représentent 1 milliard de francs sur 3, c'est-à-dire 33 p. 100.

De même, pour le théâtre de l'Europe, vous vous êtes bien gardé de dire que la solution qui a été trouvée par l'actuel Gouvernement l'a été avec l'accord des intéressés, et notamment de M. Strehler.

M. Jean-Jack Queyranne et M. Guy Vadebled. Vous voulez le mettre à la porte !

M. le ministre de la culture et de la communication. Vous avez également oublié de dire que se promènent aujourd'hui dans Paris un certain nombre de plasticiens, de sculpteurs et de peintres porteurs d'une lettre du ministre de la culture de l'époque, datée du 14 mars, qui était un vendredi, alors que les élections devaient avoir lieu le dimanche. Dans cette lettre, l'Etat s'engageait à acheter une de leurs œuvres en 1986.

Quel n'a pas été mon étonnement de ne pas découvrir l'ombre d'une ébauche d'un début de promesse de crédit dans le budget 1986 pour cette opération.

M. Albert Mamy. Et voilà !

M. le ministre de la culture et de la communication. Et, bien entendu, ces personnes qui ont été trompées viennent dans le bureau du ministre demander que ces engagements et ces promesses soient tenus.

Politique rétro et malhonnête, mais aussi dangereuse. Par un curieux paradoxe, l'action de l'Etat-patron a abouti à une culture à la fois centralisée et dispersée.

M. Jacques Baumel. Et politisée !

M. Jean-Jack Queyranne. Nous allons en parler !

M. le ministre de la culture et de la communication. En vous écoutant ce matin, monsieur Queyranne, j'ai bien compris ce qu'il fallait entendre par « culture d'Etat ». J'ai moins compris ce qu'avait été la priorité du gouvernement socialiste dans le domaine de la culture.

M. Emmanuel Aubert. La gloire de Lang !

M. le ministre de la culture et de la communication. Il n'y a pas de réponse, si ce n'est le culte du moi, qui a été très soigneusement organisé par le ministre de l'époque. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Nous avons une approche différente de la gestion de l'argent public, car il s'agit de l'argent des Français. Le changement que je souhaite vous proposer s'ordonne autour de quatre axes majeurs.

Premièrement, la conjugaison de l'action culturelle et de l'action de communication et la fusion dans un même ministère de la culture et de la communication, qui permettent un enrichissement mutuel.

En second lieu, la mise en place d'une méthodologie plus rigoureuse dans le traitement des affaires qui relèvent de ce ministère.

En troisième lieu, l'accent mis, dès 1987, sur la province.

M. Emmanuel Aubert. Bravo !

M. le ministre de la culture et de la communication. En quatrième lieu, une responsabilisation accrue de la société civile dans le développement culturel.

M. Albert Mamy. Très bien !

M. le ministre de la culture et de la communication. Nouvelle organisation, nouvelles méthodes, nouvelles orientations, nouvelle attitude. Si cela vous déplaît, portez votre regard sur le 16 mars !

Enrichissement mutuel de la culture et de la communication. J'ai, dès ma prise de fonctions, clairement indiqué que je ne souhaitais pas traiter séparément ces deux secteurs, mais au contraire les faire jouer en synergie. Ils doivent en effet se féconder mutuellement.

La dimension culturelle doit être présente dans tous les choix faits en matière de communication et, à l'inverse, la diffusion des activités culturelles doit être de plus en plus un impératif pour tous.

Le réaménagement du paysage audiovisuel permis par la loi sur la liberté de communication offre une première traduction du principe que je viens d'énoncer. C'est ainsi que le choix, par la Commission nationale de la communication et des libertés, des opérateurs des chaînes non publiques tiendra compte notamment de ce qu'il est désormais convenu d'appeler le « mieux disant culturel ».

Les règles que nous avons fait adopter et qui concernent le cinéma sont sans aucune commune mesure avec les dispositions qui prévalaient antérieurement.

C'est ainsi encore que nous mettons la dernière main à la redéfinition de la grande chaîne culturelle que constitue la Sept.

Aux confins entre la culture et la communication se trouvent par ailleurs deux secteurs auxquels le Gouvernement porte une attention toute particulière : celui du livre et de la lecture, et celui du cinéma.

Il s'agit-là, à l'évidence, et tout le monde le comprend bien, de produits culturels fragiles. Les enjeux économiques et industriels sont importants mais nous devons regarder l'avenir avec confiance, aussi bien en ce qui concerne les éditeurs que les producteurs.

Je souhaite donner, au cours des prochaines années, et dès 1987, une profonde cohérence aux choix et aux décisions qui relèvent de l'Etat dans cette immense « galaxie » qui va de Gutenberg aux satellites en passant par les techniques les plus modernes de la presse, de l'édition et du câble.

M. Jacques Baumel. Très bien !

M. le ministre de la culture et de la communication. Un seul ministère, une nouvelle organisation, une nouvelle méthode : tel est notre second choix !

Il est vrai que, lorsqu'on parle du secteur de la culture, qu'il s'agisse de l'administration ou des partenaires privés, on développe volontiers un discours qui laisse des gestionnaires

une image un peu légère. Je le regrette très souvent. Mais une évolution favorable a déjà été constatée chez de nombreux partenaires privés. Je souhaite maintenant que l'administration de la culture devienne un modèle de bonne gestion, ce qui passe par de profondes modifications, déjà réalisées ou qui le seront au cours des prochains mois.

En vous parlant de la réorganisation de l'administration centrale de la rue de Valois, je souhaite exprimer ma confiance et ma profonde sympathie à l'égard de l'ensemble des agents publics qui sont mes collaborateurs dans ce ministère.

Cette réorganisation fait aujourd'hui l'objet d'un examen très approfondi. J'ai supprimé, et j'en assume la totale responsabilité, dès le mois de mai dernier, la direction du développement culturel qui, petit à petit, avait accumulé une série de travers condamnables par un interventionnisme excessif.

J'ai donc procédé, par un regroupement de services, à la création d'une grande direction horizontale de gestion et de coordination, la direction de l'administration générale et de l'environnement culturel, chargée précisément de définir et de mettre en œuvre une approche plus rigoureuse des interventions culturelles.

Sur un plan plus pratique, cela se traduit par les quatre mesures suivantes : des aides plus sélectives, des critères pour ces aides mieux reconnus - point sur lequel a porté une partie des questions qui m'ont été posées ce matin -, des contrats plus clairs et plus précis, des résultats mieux évalués. Je pourrais citer des exemples, pour répondre à votre souhait, monsieur Queyranne, d'associations qui avaient été subventionnées par le ministère et qui n'avaient que de lointains rapports avec la culture. Mais j'ai peur que vous n'ayez mis là le doigt dans un mauvais engrenage car vous risquez d'apprendre des choses qui vous contrarieront.

M. Guy Vadepied. Vous faites des choix politiques !

M. le ministre de la culture et de la communication. Les relations entre le ministère et les grandes associations quasi institutionnelles, soutenues financièrement par l'Etat, font l'objet d'un réexamen systématique. Je ne citerai que trois associations, qui, à elles seules, reçoivent plus de 40 millions de francs d'argent public et qui sont actuellement l'objet d'un examen des services du ministère :

Il s'agit, en premier lieu, de l'Association de gestion des entreprises culturelles, l'A.G.E.C. Il a été décidé, en accord avec cette association, que la subvention de fonctionnement que l'Etat lui alloue disparaîtra d'ici à trois ans et que, en contrepartie, l'A.G.E.C. accentuera son autofinancement.

Il s'agit, en deuxième lieu, de l'Anfiac, association ayant pour objet la formation des professionnels de la culture. Je déterminerai, d'ici à la fin de l'année, les conditions que l'Etat mettra à la poursuite de son subventionnement.

Il s'agit enfin de l'Association de gestion de la Grande Halle de La Villette, pour laquelle nous conditionnerons l'aide de l'Etat à une plus grande clarté dans ses conditions d'exploitation.

Un seul ministre, une méthode nouvelle, mais aussi une nouvelle orientation !

En effet, je souhaite, mesdames, messieurs les députés, que l'accent soit mis, dès 1987, sur la province.

Au cours des dernières années, un pourcentage excessif et croissant du budget du ministère a été orienté vers Paris et je prends l'engagement de faire connaître chaque année à la représentation nationale, à l'occasion de l'examen de la loi de finances - je souhaite que mes successeurs prennent le même engagement - l'affectation des crédits du ministère, toutes lignes confondues, entre Paris et la province. Entre 1981 et 1986, 51 p. 100 des crédits ont été affectés à Paris en 1981 et 60 p. 100 en 1986. Ce pourcentage est déraisonnable. Il s'agit d'une tendance qu'il convient d'inverser progressivement. *(Très bien ! et applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

Cela se traduit, dès le budget de 1987, par quelques décisions.

Ainsi, en matière d'archives, les crédits destinés à la mise en place des dépôts départementaux seront doublés.

En ce qui concerne les bibliothèques centrales de prêt, le plan auquel l'Etat s'est engagé, avant de « passer le relais » aux départements, pour la couverture de l'ensemble du territoire national, sera poursuivi sans aucune réduction de l'effort.

Pour les musées, je souligne que les crédits consacrés aux établissements classés, relevant donc des collectivités locales, augmenteront beaucoup plus vite que ceux qui seront consacrés aux musées de l'Etat.

Plusieurs grands projets de province seront soit poursuivis, soit engagés : il s'agit du Musée national de Grenoble, du Musée mémorial de Caen, du Musée archéologique d'Arles, du Centre national de la bande dessinée et de l'image d'Angoulême, du Musée Matiasse de Nice. A cet égard, je répondrai tout à l'heure aux questions que vous pourrez poser sur telle ou telle opération.

Pour mieux assurer le suivi des politiques que le ministère mène en province, les moyens humains, matériels et financiers dont disposent les directions régionales des affaires culturelles, dont vous connaissez toute l'importance, seront accrus en 1987.

Enfin, la politique contractuelle entre l'Etat et les collectivités locales, qui doit accompagner la décentralisation des compétences, sera poursuivie et redéfinie dans son esprit.

Nouvelle organisation, nouvelle méthode, nouvelle orientation, mais encore nouvelle attitude !

Au cours des derniers siècles, le rôle de l'Etat dans le domaine dont j'ai la charge a été très contrasté : très puissant jusqu'au XVIII^e siècle, il s'est progressivement effacé au XIX^e et pendant une grande partie du XX^e.

L'effort historique d'André Malraux a été, par la création d'un grand ministère des affaires culturelles, de responsabiliser à nouveau la puissance publique. Le résultat est saisissant puisque, en volume, les moyens que l'Etat consacre à la culture ont été multipliés par six en trente ans, soit deux fois plus que l'ensemble du budget de l'Etat. Pendant le même temps, les collectivités locales, quant à elles, ont vu leurs dépenses culturelles multipliées par douze. Au cours de cette période, il est exact que le développement culturel a été porté par la puissance publique, par l'argent public.

Il est nécessaire aujourd'hui d'infléchir cette évolution en associant davantage la société civile au développement culturel. Laisser celle-ci plus longtemps à l'écart serait dangereux. Aucun pays au monde ne le fait. En effet, l'emprise exclusive de l'Etat sur la culture, en privilégiant les choix de ce dernier, conduit à des erreurs artistiques graves - elles ont été soulignées ce matin - et trop souvent à des gaspillages. Il convient donc que les personnes privées - les particuliers, les associations, les entreprises - expriment une demande culturelle en participant plus directement et plus activement au financement de la vie culturelle de notre pays.

C'est pourquoi j'ai décidé que, dès 1987, une part significative des crédits de mon ministère sera allouée sous la condition qu'un financement privé soit concomitamment apporté. C'est le mécanisme de cofinancement qui va se développer et qui, progressivement et partiellement, remplacera le système actuel de subventionnement public.

Dans mon esprit, et à terme, c'est-à-dire d'ici cinq ans environ, une forte proportion des crédits des titres IV et VI pourrait être allouée selon ce nouveau mécanisme, ce qui augmentera leur impact et doublera au moins la quantité d'argent frais apportée aux activités culturelles, à budget public constant.

C'est en fonction de ces quatre nouveaux principes que j'ai demandé à mes services de gérer les crédits dont ils disposeront en 1987 et dont je vais vous exposer maintenant les priorités.

En effet, nous avons défini, et je vous laisserai sûrement en les répétant au fil du temps, de nouvelles priorités.

Depuis sept mois, Philippe de Villiers et moi-même avons mis l'accent sur trois aspects essentiels de la politique culturelle qui ont été trop négligés dans la période précédente et qui nous paraissent aujourd'hui devoir mobiliser toutes les énergies pour devenir une véritable ambition nationale : l'enseignement, le patrimoine et l'action internationale.

L'action internationale d'abord.

L'action internationale est certainement le moins quantifiable des trois efforts qui vous sont proposés. C'est cependant celui qui est le plus décisif pour l'image de notre pays dans le monde. J'ai pris en ce domaine un certain nombre de décisions et je voudrais rapidement insister sur l'une d'entre elles.

Nous poursuivons la coopération européenne, qu'elle s'exerce dans le cadre du Conseil de l'Europe, de la C.E.E., ou qu'elle soit bilatérale. Il en sera ainsi des prochaines rencontres franco-allemandes. Nous poursuivons notre volonté,

constamment exprimée par les ministres successifs, d'accueillir à Paris les étudiants, les artistes et les créateurs étrangers.

Ce que nous devons à tout prix amplifier de façon décisive, mesdames, messieurs les députés, dans les mois et les années à venir, c'est la bataille de la francophonie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Notre pays est aujourd'hui menacé dans ce qui fait son identité, la plus profonde, c'est-à-dire sa langue. L'une des batailles les plus importantes pour les Français, dans les mois et les années futures, ce sera la bataille de leur langue. Je souhaite agir, pour ce qui me concerne, en parfait accord avec le ministère de l'éducation nationale, le ministère des affaires étrangères et le secrétariat d'Etat à la francophonie.

J'ai déjà eu l'occasion, de cette tribune, de vous dire mon angoisse face à cette réalité simple : au moment où le ministre de la culture vous parle, sur le territoire français, seize émissions sont diffusées par satellites. Quinze d'entre elles sont en langue anglaise, une est en langue française. Ces chiffres seuls suffisent à nous alerter sur l'ampleur de l'enjeu. Je souhaite que la représentation nationale puisse soutenir l'effort du Gouvernement dans ce domaine. L'enjeu est international.

M. Jean-Jack Queyranne. Et vous avez privatisé !

M. le ministre de la culture et de la communication. Deuxième priorité - l'ordre de mon énumération n'a pas de signification particulière : le patrimoine.

J'ai fait en sorte que le nouveau titulaire de la direction du patrimoine soit un homme qui puisse rétablir avec le milieu du patrimoine, notamment avec les collectivités locales et les propriétaires privés, les relations de confiance nécessaires à toute action féconde et de long terme. Mais nous avons un devoir tout particulier vis-à-vis du patrimoine monumental.

Le Premier ministre a accepté que le ministère de la culture échappe, sur ce sujet précis, à l'effort général du Gouvernement visant à ne pas multiplier les lois de programme. J'ai obtenu de son arbitrage personnel la décision de vous proposer, dans le courant de l'année 1987, une loi de programme concernant le patrimoine monumental.

Je ne développerai pas plus longuement ce que j'ai été conduit à indiquer à plusieurs reprises devant la commission des affaires culturelles, mais je préciserai simplement que les crédits d'entretien des monuments historiques, qui n'avaient cessé de diminuer depuis 1983, augmenteront l'année prochaine de près de 7 p. 100. Quant aux crédits affectés aux travaux proprement dits, ils progresseront de près de 5 p. 100, alors qu'ils ont enregistré une baisse très forte les années précédentes.

Je proposerai, dans le cadre de ce plan, une action particulière pour les cathédrales françaises qui sont aujourd'hui, elles aussi, menacées.

Je ferai en sorte que le patrimoine constitue pour les Français une très vaste et très forte ambition nationale et que nous puissions redécouvrir, à travers ce qu'ont réalisé nos ancêtres, les fondements de notre identité d'aujourd'hui.

Et voilà pour le patrimoine bâti. Mais je n'oublie pas le patrimoine muséographique et les arts plastiques.

Il s'agit, bien sûr, du patrimoine écrit - les archives, la Bibliothèque nationale.

Il s'agit aussi des musées, qui font partie intégrante du patrimoine français : soixante-quinze emplois nouveaux sont prévus dans le projet qui vous est proposé, et plus de 3 millions de francs de crédits supplémentaires sont inscrits, qui correspondent à l'ouverture de nouvelles salles à Versailles et à Fontainebleau, et au fonctionnement en année pleine du musée Picasso. Les musées nationaux, eux aussi, verront leurs moyens renforcés.

Il s'agit, enfin, des arts plastiques. Je répondrai tout à l'heure aux questions qui seront posées sur ce sujet.

Priorité à l'action internationale, priorité au patrimoine, priorité, enfin, à l'enseignement.

Nous devons investir dans la jeunesse française. Nous n'aurons pas demain de spectateurs dans nos salles, de visiteurs dans nos musées, de créateurs en France - ce sera là-dessus que nous serons jugés en tant que nation - si nous n'investissons pas aujourd'hui dans la jeunesse française. Il faut que nous fassions entrer les arts plastiques, la danse, la musique à l'école, notamment à l'école primaire.

Nous aurons l'occasion d'en reparler puisque les services du ministère de la culture, en liaison avec ceux de M. Monory, que je salue pour la volonté qu'il a lui aussi d'aboutir en ce domaine, en relation avec M. Landowski, qui a été chargé d'une mission sur ce sujet, travaillent actuellement à la préparation d'une loi-cadre, qui devrait affirmer la place de l'éducation artistique dans le dispositif national d'enseignement et de formation, et préciser le rôle dévolu à mon département ministériel. Le Premier ministre a eu l'occasion d'évoquer à plusieurs reprises cette question devant l'Assemblée nationale. Je n'y reviendrai donc pas, si ce n'est pour vous dire qu'il s'agit pour le ministre que je suis et pour son secrétaire d'Etat, qui y attache une très grande importance, d'un enjeu fondamental.

Je citerai un seul élément de cette politique, parmi beaucoup d'autres sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir : sur le plan budgétaire, c'est un effort sans précédent qui devrait être réalisé si, du moins, l'Assemblée nationale nous suit dans nos propositions. En effet, les crédits de fonctionnement destinés à ce secteur progresseront de 6 p. 100 par rapport à 1986, sans parler des institutions nouvelles ou des emplois nouveaux.

Telles sont, mesdames, messieurs les députés, les grandes lignes du projet de budget qui vous est soumis.

Je conclurai sur trois enjeux qui sont les nôtres - je dis bien : les nôtres, à nous, les Français - : l'enjeu des images, l'enjeu de l'Europe et l'enjeu de temps.

L'enjeu des images, c'est celui qui est en train de se faire autour de nous et, hélas ! quelquefois sans nous. Il ne faut pas que, devant la révolution technologique à laquelle nous assistons, la France baisse les bras. Il ne faut pas qu'elle soit absente. Il ne faut pas que son génie, son talent restent muets. Il ne faut pas non plus que le canal prime sur le créateur, que le contenant l'emporte sur le contenu. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Il ne faut pas que nous mettions les uns et les autres l'accent sur ce qui permettra de transmettre les images sans savoir comment nous les produirons ni ce que nous produirons.

Le deuxième enjeu, c'est celui de l'Europe.

Philippe de Villiers et moi-même avons exprimé à plusieurs reprises une certaine amertume, non pas sur le projet lui-même prévu par la firme Walt Disney à l'est de la région parisienne, mais sur le fait que l'attention de l'opinion publique française se soit portée avec une certaine complaisance sur cette importation d'un imaginaire qui n'est pas le nôtre. Nous, le pays de Bayard, le pays de Jeanne d'Arc, le pays de Duguesclin, avons à proposer à nos compatriotes un imaginaire probablement plus fort et plus riche, qui vienne de notre propre culture et de notre propre histoire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. et sur plusieurs bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Jean-Jack Queyranne. C'est le retour au Moyen Age !

M. le ministre de la culture et de la communication. Je souhaite que les Français évitent le drame possible de la culture européenne marquée soit par la nostalgie, soit par l'amnésie : la nostalgie d'un continent passé et dépassé qui deviendrait un vaste conservatoire d'une richesse défunte, l'amnésie d'un continent qui aurait oublié ses racines. Je souhaite profondément que les Français, dans ce continent-là, soient des créateurs, et des créateurs actifs.

Le troisième enjeu, c'est celui du temps. En effet, nous sommes devant une explosion du temps libéré pour l'homme. Mais le ministre de la culture que je suis souhaite que ce temps soit non pas un temps vide, un temps qui pourrait mener à une forme nouvelle d'asservissement pour les individus, mais un temps peuplé d'imaginaire et de rêve, un temps fécond, un temps riche !

Dans les années qui ont suivi la guerre, c'est à juste titre l'accès à la culture qui a été mis en avant. Il fallait donc - je dis bien : « Il fallait », et c'est l'honneur d'André Malraux de l'avoir fait - que l'Etat soit en position d'offrir : offre des lieux, offre d'argent, offre d'institutions. Ce que je souhaite mettre en avant aujourd'hui, c'est la création. Je souhaite faire des Français non pas des consommateurs de culture, mais des créateurs, faire de la France un pays de 55 millions de créateurs.

Si l'on veut bien aller dans cette direction, alors, on verra qu'il est possible de proposer aux Français une nouvelle et immense ambition : faire du siècle à venir, comme cela a été

le cas de certains siècles passés, le siècle des Français. Cela, nous pouvons le faire ! Cela, nous avons le devoir de le proposer à nos compatriotes ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. Nous en arrivons maintenant aux questions.

Les groupes interviendront à tour de rôle dans l'ordre suivant : groupe Front national (R.N.), groupe du rassemblement pour la République.

Je rappelle que l'auteur de chaque question dispose de deux minutes.

Pour le groupe Front national (R.N.), la parole est à M. Bruno Mégret.

M. Bruno Mégret. Monsieur le ministre, la création culturelle prend aujourd'hui, dans notre pays, un peu schématiquement, trois chemins divergents qui nous paraissent être tous les trois des impasses.

La première voie est celle de ce que j'appellerai la sous-culture du rock et du Coca. Cette sous-culture a cette qualité qu'elle est populaire et qu'elle est portée par la jeunesse, mais elle est à dominante anglo-saxonne et traduit trop souvent la perversion du goût ou l'inversion des valeurs...

M. Jean-Jack Queyranne. Oh !

M. Bruno Mégret. ... et elle est par ailleurs en totale rupture avec notre identité et nos racines.

La deuxième est celle de la sous-culture que je qualifierai d'intello-marxiste.

M. Jean-Jack Queyranne. Ah ! Nous y voilà !

M. Bruno Mégret. Elle est caractérisée par l'attaque systématique de toutes les valeurs qui fondent notre nation. Elle est absconse, généralement inaccessible et totalement coupée du peuple.

La troisième enfin, qui a un caractère commémoratif, est celle qui ne reconnaît de création artistique que dans le passé, qui cultive le culte exclusif des œuvres anciennes, qui conduit à la multiplication des musées, à la conservation frileuse, parfois excessive, de tout ce qui date.

Monsieur le ministre, cet éclatement de notre création culturelle est le signe d'un profond malaise. Le renouveau de la culture française et européenne passe par l'émergence d'une culture vivante qui sache être à la fois enracinée, moderne et accessible à tous.

Quels moyens allez-vous employer pour œuvrer à ce renouveau ? Et, plus précisément, à quels critères allez-vous vous référer dans cette perspective pour distribuer vos subventions d'aide à la création ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. J'ai le sentiment de vous avoir déjà en partie répondu, monsieur Mégret, mais la problématique que vous proposez - culture et valeurs - est certainement l'une des plus difficiles à résoudre, pour quelque ministre de la culture que ce soit. Je vais néanmoins m'efforcer de le faire.

Elle est difficile parce que, dans la conception qui est la mienne, dans la philosophie politique qui est la mienne, l'Etat doit avoir une grande pudeur quant à cette réalité de l'autonomie des individus, de leur liberté profonde face à l'acte de création et à l'acte de rêve. L'Etat n'a pas à imposer son modèle de création, son modèle de rêve, et l'individu est placé devant cette question simple : comment peut-il se dépasser en créant ? Comment peut-il se dépasser en rêvant ?

L'Etat a néanmoins une fonction, notamment vis-à-vis de la jeunesse. Il doit l'accompagner dans son épanouissement et c'est la raison pour laquelle, dans le projet de budget qui vous est soumis, et je ne cesserai de le souligner, nous mettons l'accent sur l'éducation artistique, c'est-à-dire sur la volonté du Gouvernement de faire en sorte que, à la gigantesque œuvre de Jules Ferry et des Républiques précédentes, puisse aujourd'hui s'ajouter une œuvre nouvelle, l'éveil des jeunes Français aux disciplines artistiques et à la sensibilité. C'est l'irruption des arts plastiques, de la danse, de la musique, à l'intérieur de l'école. Cela, bien sûr, est très difficile mais nous allons dans ce sens, dans le cadre de la loi d'orientation que j'ai évoquée tout à l'heure.

Vous m'avez interrogé à juste titre sur la politique de répartition de l'argent public. Le Gouvernement doit se défaire d'une pratique ancienne qui consistait à saupoudrer l'ensemble du territoire selon des critères trop souvent partisans et à subventionner, hélas ! des institutions ou des associations n'ayant que peu de rapports avec la culture. J'ai eu l'occasion de le dire et je peux citer des exemples si on le souhaite.

Nous avons une volonté de rupture.

Il s'agit d'abord de revenir à un nombre d'associations raisonnable. Que l'Etat subventionne plus de 5 000 associations en France aujourd'hui, cela n'a aucun sens. Nous voulons donc revenir à un niveau acceptable de contrôle, d'efficacité et de pertinence. C'est la raison pour laquelle les aides seront versées exclusivement dans le cadre de contrats, non pas des contrats fourre-tout comme on en a connu dans le passé, mais assortis d'obligations précises pour chaque partie.

L'Etat constatera également l'impact de la mesure prise et vérifiera ainsi si l'argent public est bien utilisé. Des programmes sont élaborés à la direction concernée afin que l'argent ne soit pas gaspillé.

Nous voulons enfin affecter cet argent à des projets ayant un véritable contenu culturel. Je rappelle encore une fois que cela n'a pas toujours été le cas et que l'on s'interrogeait - je peux vous donner des exemples - sur la façon dont étaient distribuées certaines subventions.

M. Jean-Jack Queyranne. Ah oui ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Comme M. Queyranne a posé la question ce matin, je ne résiste pas au plaisir de lui citer quelques-unes de ces associations qui ont bénéficié des largesses de l'Etat.

Est-il besoin de rappeler - cela a fait l'objet d'une question d'actualité dans cette enceinte - que c'est le vendredi après-midi qui a précédé les élections, c'est-à-dire le 14 mars à dix-sept heures, qu'a été accordée à S.O.S.-Racisme une subvention - pour éponger ses dettes, soit dit en passant - de 3 millions de francs ?

M. Jean-Jack Queyranne. C'est tout à notre honneur !

M. Guy Vadepied. C'était une bonne chose !

M. le ministre de la culture et de la communication. Est-il besoin de rappeler ici que l'association pour le développement de la création, études et projets, a reçu 1,3 million ? Faut-il dire à M. Queyranne qu'une association comme l'association Octet, sur laquelle je suis en train d'essayer de faire quelque lumière, a bénéficié de plus de 40 millions de francs de subventions de l'Etat en l'espace de quelques années et que, par une espèce de curieuse hasarde, elle a été dissoute quelques mois avant les élections ?

M. Etienne Pinte. C'est un scandale !

M. le ministre de la culture et de la communication. Faut-il rappeler - je suis maire moi-même et j'aurais aimé bénéficier d'une telle largesse - que le comité des fêtes de la ville de Pau a été également subventionné quelques jours avant les élections ?

M. Jean-Jack Queyranne. La ville de Pau organise un festival, l'été, et vous le savez bien !

M. Guy Vadepied. Les festivals des villes socialistes sont-ils condamnés ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Il y a dans cet hémicycle un certain nombre de maires qui auraient certainement aimé bénéficier des mêmes largesses !

M. Etienne Pinte. C'est scandaleux !

M. le ministre de la culture et de la communication. Faut-il citer Haute-Tension 41 dans le Loir-et-Cher - suivez mon regard - qui a reçu 300 000 francs ?

Je m'arrête car, malheureusement, la liste est longue.

M. Georges Bollengier-Stragier. Des centaines de carrefours !

M. le ministre de la culture et de la communication. Dans le maquis des subventions ainsi accordées tout à fait légèrement, et je dis cela avec une certaine bonhomie, nous sommes en train de faire la lumière. J'espère qu'elle ne laissera pas apparaître autre chose que la volonté manifestée, hélas ! pendant cinq ans de donner à l'attribution de ces subventions une coloration partisane que je n'aurai pas pour ce

qui me concerne. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. André Fanton. Ce ne sont plus des carrefours, ce sont des échangeurs !

M. le président. Monsieur Fanton, vous n'avez pas la parole !

La parole est à M. Robert Spieler.

M. Robert Spieler. Monsieur le ministre, permettez-moi de revenir tout d'abord sur l'un des éléments de votre discours.

Selon vous, il n'y a pas une culture de gauche et une culture de droite. Est-ce à dire que la culture est neutre ? Il nous semble que non. S'il est un domaine éminemment politique, c'est bien celui de la culture, et les marxistes l'ont bien compris. Gramsci, par exemple, philosophe marxiste italien, a démontré que la prise du pouvoir politique passait par la prise du pouvoir culturel. Quant à la perte du pouvoir politique, elle passe également par la perte du pouvoir culturel, et je crois que vous l'avez expérimenté en 1981 : la gauche, qui était depuis de longues années majoritaire dans notre pays sur le plan des mentalités, de l'esprit et donc de la culture, est arrivée en définitive à prendre le pouvoir politique. Mais c'était une parenthèse, monsieur le ministre, et voici ma question.

L'Etat pratique un interventionnisme tous azimuts dans le domaine culturel. Ne pensez-vous pas qu'il est temps de responsabiliser davantage ceux qui ont la charge de la culture en France ?

Une fâcheuse mentalité d'assisté s'est développée dans tous les domaines, tant chez certains responsables culturels, du théâtre ou de la musique, par exemple, qui manquent souvent de dynamisme et attendent la manne de l'Etat, qu'auprès d'associations ou d'artistes pour qui le rôle naturel de l'Etat est de leur venir en aide.

J'ai tendance à penser : aide-toi, le ciel t'aidera.

Il serait peut-être temps que les patrons d'organismes culturels deviennent de véritables chefs d'entreprise, un peu sur le modèle de ce qui se fait aux Etats-Unis, c'est-à-dire intéressés à la marche de leur entreprise, notamment sur le plan financier, et susceptibles d'être sanctionnés positivement ou négativement en fonction des résultats.

Il serait temps, me semble-t-il, de développer le mécénat. Que les responsables culturels n'attendent pas tout de l'Etat, mais qu'ils aient une démarche volontariste ! Qu'ils aillent chercher des soutiens auprès des entreprises et des particuliers ! Mais il faut les aider en mettant en œuvre de nouvelles incitations fiscales, notamment pour les particuliers.

Il est nécessaire également que les mentalités changent en France. A l'esprit d'assistance doit succéder un esprit de responsabilité, et je crois que c'est à vous, monsieur le ministre, de montrer l'exemple.

Ma question est très courte : que comptez-vous faire pour développer le mécénat et l'esprit de responsabilité dans le domaine culturel en France ?

M. le président. Monsieur Spieler, vous avez dépassé le temps de parole qui vous était imparti.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de la communication.

Mme Véronique Neiertz. Allez les Chouans !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, les trois mots clés qui reviennent à la fois dans notre méthode et dans notre discours, à François Léotard et à moi-même, sont partenariat, mécénat, au sens le plus large, et entreprise...

M. Guy Vadepied. Privée.

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. ... entreprise au sens d'initiative, de responsabilité de risque et de sanction.

Pour répondre concrètement à votre question, je reviens sur ces trois mots clés pour dire ce qui nous avons fait et ce que nous comptons faire.

Le mécénat en France...

M. Jean-Jack Queyranne. C'est nous !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. ... est en retard. Par rapport à nos voisins, la dépense par habitant dans le domaine de l'image, la dépense par entreprise dans le

domaine de la publicité et de la sponsorship en général, sont dérisoires. En 1985, 350 millions de francs seulement ont été consacrés par les entreprises au mécénat. C'est très largement un problème de mentalité, plus encore qu'un problème de législation. Fini le mécénat, de bienfaisance la plupart du temps, c'est-à-dire le 1 p. 1 000 et le 2 p. 1 000, et vive le mécénat-sponsorisation de l'an 2000, c'est-à-dire la possibilité de déduire les frais d'images des frais généraux.

M. Pascal Arrighi. Très bien !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. C'est dans cette voie que nous souhaitons nous engager. Les contacts pris entre le ministre de la culture et M. Balladur portent sur une forme de mécénat à laquelle vous avez fait allusion, le mécénat personnel, individuel. C'est sur ce point, de même que sur le problème des fondations en général, que nous devons faire un effort dans les mois et dans les années qui viennent.

Cela étant, nous souhaitons nous-mêmes, à travers nos actions, développer le mécénat et donner l'exemple. Je citerai, de manière anecdotique mais symbolique, le concours du patrimoine lancé par le ministère de la culture avec une entreprise d'édition, Larousse, qui a doté les premiers prix à hauteur de 300 000 francs, ce qui n'est pas négligeable et ce qui est une forme de mécénat et de lien symbolique entre une entreprise privée et l'Etat.

Le deuxième mot, c'est le partenariat. Je veux à mon tour parler des cofinancements, mécanisme un peu compliqué, avec un mot barbare, mais qui veut dire quelque chose de très simple, inspiré des *matching grants* américains et anglais.

Mme Véronique Nelertz. La représentation nationale ne comprend pas !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. J'avais commencé par traduire et je pensais de cette manière être compris, madame. J'ai parlé de cofinancement, en m'excusant de ce mot barbare, qui est tout de même un mot français.

M. Jean-Jack Queyranne. Et vous voulez traduire les clips en français !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. C'est un mécanisme qui ne peut évidemment que déclencher la colère des représentants de l'opposition, car c'est un mécanisme d'incitation. Jadis, les mécaniciens dans les trains renversaient la vapeur. Nous voulons renverser l'initiative et faire en sorte qu'elle vienne de la société civile. Nous souhaitons que des associations viennent nous voir non pas pour nous demander de l'argent, mais pour nous présenter des projets. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*) Nous les encouragerons à revenir nous voir avec un franc à elles et un autre au titre du partenariat.

Troisièmement, l'idée d'entreprise. C'est l'idée que, demain, la réunion des musées nationaux pourra créer une filiale commerciale pour développer des nouvelles lignes de produits, notamment dans le domaine de l'audiovisuel. C'est l'idée qu'un musée et un chef d'entreprise culturelle, le conservateur de musée, pourront avoir demain, avec des expériences pilotes dès 1987, plus d'autonomie dans la gestion et la promotion de leurs établissements. C'est l'idée que les maisons de la culture deviendront des entreprises culturelles d'intérêt général, avec la possibilité de transformer leurs statuts. C'est l'idée que, partout, par exemple dans les conservatoires qui doivent devenir d'une certaine manière des écoles d'entreprise, il y aura plus d'initiatives, plus de responsabilités et plus de sanctions. C'est cette idée que nous souhaitons développer !

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Etienne Pinte.

M. Etienne Pinte. Monsieur le ministre, je me suis réjoui tout à l'heure de vous entendre dire que l'une de vos priorités était l'enseignement artistique. En commission, je vous avais posé une question sur l'enseignement musical et, en particulier, sur les conservatoires nationaux de région. Je me permets de vous rappeler qu'en quatre ans, l'aide de l'Etat est passée de 25 à 14 p. 100 pour les frais de fonctionnement des conservatoires nationaux de région.

Enviaiez-vous de revenir à ce taux de 25 p. 100 que M. Lecat s'était donné comme objectif il y a cinq ans ?

Pour 1987, quelle augmentation les collectivités locales peuvent-elles attendre pour financer leurs conservatoires nationaux de région ?

M. Jean-Jack Queyranne. Très bonne question !

M. Etienne Pinte. Enfin, monsieur le ministre, je me permets de vous signaler qu'au titre de l'année 1986, vos services n'ont toujours pas mandaté les collectivités locales des subventions auxquelles elles ont droit pour le financement de ces conservatoires nationaux de région.

M. Jean-Jack Queyranne. Ce n'est pas de la bonne gestion !

Mme Véronique Nelertz. Faites appel aux entreprises !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. Ce que je vais dire ne va pas faire plaisir à M. Queyranne !

Les crédits alloués pour 1987 aux écoles nationales de musique et aux conservatoires nationaux de région, monsieur Pinte - hélas ! pour M. Queyranne - sont totalement identiques à ceux de 1986 : 135,5 millions de francs. Mais, à la différence de 1986, nous avons ajouté 4 millions de francs de mesures nouvelles, qui pourront permettre de favoriser les actions spécifiques dans ces établissements et d'entamer, car ce sera l'objet d'un projet de loi, une politique pour la musique à l'école.

Vous soulignez ensuite, monsieur Pinte, que la régression de 25 à 14 p. 100 de la part de l'Etat pour les conservatoires nationaux de région constatée ces dernières années est fâcheuse. Nous voulons amorcer un redressement. Mais pour l'année 1987, le montant sera le même qu'en 1986. J'ai l'intention d'inscrire ce redressement et cette volonté de revenir à des mécanismes permettant aux conservatoires de mieux fonctionner dans le cadre du projet qui vous sera proposé. Aujourd'hui, nous avons voulu maintenir le volume de crédits.

Quant aux mandatements, monsieur le député, je regrette comme vous qu'ils n'aient pas été effectués. Dans les heures qui viennent, je ferai en sorte qu'ils le soient, et ce devrait être le cas dans les jours qui viennent.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Delalande.

M. Jean-Pierre Delalande. J'appelle votre attention, monsieur le ministre, sur la situation de la création musicale en France et, plus particulièrement, sur les conséquences que ne manque pas d'avoir, tant pour les jeunes créateurs et interprètes français que sur le rayonnement de la culture française en général, la part de plus en plus restreinte du répertoire national dans la diffusion musicale des différents médias.

Si la fin du monopole radiophonique et le développement de la bande F.M. avaient suscité, lorsqu'ils furent annoncés, un certain espoir dans les professions musicales, force est de constater aujourd'hui que les auteurs, les interprètes, les producteurs n'ont pas trouvé les débouchés nouveaux qu'ils en attendaient. En effet, la part de la chanson française est en recul constant depuis 1980, à tel point qu'elle n'atteint plus actuellement, sur certaines ondes, que 20 p. 100, la presque totalité des diffusions musicales autres que françaises étant d'origine anglo-saxonne. De même, à la télévision, les productions de variétés ont largement pris le pas sur les spectacles vivants de compositeurs et d'interprètes français.

Or, déjà dans une situation précaire du fait de la rapidité de l'évolution des sensibilités, des comportements du public, des modes, les chanteurs, les auteurs, les compositeurs et interprètes peuvent être plus que jamais inquiétés des difficultés d'accès aux médias qu'ils rencontrent actuellement.

Dans la mesure où les chiffres de l'édition musicale sont directement liés à ceux de l'écoute, la diffusion et le marché de l'édition s'en ressentent durablement, sans compter le fait que la promotion de la culture française et son rayonnement à travers le monde passent nécessairement par une production soutenue et renouvelée.

J'ai apprécié les cinq principes qui sous-tendent l'action que vous entendez mener dans le domaine musical : développement de l'enseignement, soutien à la pratique amateur, soutien aux institutions et aide à la création, mise en valeur du patrimoine, création d'un environnement favorable au développement de la musique.

J'ai apprécié, par ailleurs, votre souci d'inscrire votre action culturelle dans le cadre international, avec la volonté affirmée d'une relation privilégiée avec Mme le secrétaire d'Etat à la francophonie. Quelles mesures, quelles incitations concrètes entendez-vous prendre en faveur de la chanson française pour permettre tant la sauvegarde du répertoire national existant que la promotion d'oeuvres originales et quelles en sont les conséquences budgétaires ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, dans les semaines qui viennent, après avoir posé comme vous et dans les mêmes termes le problème de la chanson d'expression française, François Léotard et moi-même serons en mesure de dire de manière très précise quelles seront, pour l'année 1987, les réorientations de la partie du budget de la musique consacrée à un effort nouveau en ce sens.

Je ne reviens pas sur le constat que vous avez dressé car, hélas ! dans les grandes lignes nous en partageons les conclusions.

Le problème de la création se pose d'une façon particulière aujourd'hui, où le son l'emporte sur le sens, où la mélodie, le texte et la personnalité se dissolvent dans de nouvelles sonorités, où des rythmes qui ne sont pas forcément puisés aux sources de notre culture se fondent et finissent par nous échapper.

La solution ne passe pas par le ministère de la culture, mais par un renouvellement du texte français, qui doit rester notre premier atout, et aussi des rythmes de métissage musical auxquels il faut que la jeune chanson d'expression française s'adapte coûte que coûte.

Nous avons des atouts, nous avons de jeunes talents. Deux obstacles demeurent : la diffusion et la distribution. Les quatre grandes maisons de disques présentes en France ne sont plus françaises. Quant à l'éclosion des radios locales privées et à l'émergence de nouveaux médias, elles avaient fait naître l'espoir, exprimé à mots couverts, d'une plus grande diffusion de la chanson d'expression française. Cet espoir a été bien souvent déçu et il faut bien reconnaître que l'ensemble des médias connaît sur le plan européen un équilibre très fragile.

Certaines stations de radio périphériques ne sont pas étrangères à son maintien. Quant à Radio France, elle le modifie en faveur de la chanson française.

Quelles mesures allons-nous prendre ? Nous allons emprunter trois pistes.

La première concerne les sociétés nationales de programmes. Après avoir réfléchi aux futurs cahiers des charges, nous pouvons dire d'ores et déjà que les sociétés nationales de programmes auront à consentir un effort tout particulier pour la diffusion et la production de chansons et de musiques d'expression française. C'est en notre pouvoir, en liaison avec la C.N.C.L., et nous le ferons.

Deuxième piste, la confiance dans les milieux professionnels concernés. Je peux dire aujourd'hui de manière officielle et solennelle que sur le modèle du B.L.I.C., créé voilà quelques années et qui a tant fait pour l'unité de vues dans le milieu du cinéma, un bureau de liaison des ondes musicales va prochainement voir le jour, largement encouragé par nos démarches, afin que l'ensemble des professions de la musique, de la chanson et de la variété française puisse parler d'une seule voix.

Troisième piste : nous allons tout faire pour que se développe l'association pour le soutien aux variétés et à la chanson, qui a mis sur pied un mécanisme de soutien comparable à ce qui a été fait pour le cinéma, en s'appuyant sur une taxe frappant les spectacles de variétés. Les orientations, budgétaires qui seront effectuées dans les prochaines semaines nous permettront d'élargir ses bases d'influence et ses moyens d'action et d'en faire une instance de décision. De cette façon, les milieux professionnels de la diffusion, de la distribution et de la création prendront en main ce problème de la chanson française.

Par ailleurs, nous allons aider, dans les prochaines semaines, des opérations de promotion telle qu'une semaine de la chanson française sur l'ensemble des médias.

Le problème de la chanson, monsieur le député, pour vous répondre complètement, se pose à nous comme une urgence parce qu'elle est le premier véhicule de la langue. Les Améri-

cains l'ont bien compris, et, avant nous. Alphonse Daudet disait : « Un peuple, quand il tombe esclave, s'il tient sa langue, c'est comme s'il tenait les clés de sa prison. »

M. André Fanton. Très bien ! C'est pour cela qu'il faut un cofinancement !

M. le président. La parole est à M. Etienne Pinte.

M. Etienne Pinte. Votre prédécesseur, monsieur le ministre, avait envisagé de créer une nouvelle école des beaux-arts à Versailles, à la place de l'actuelle, car il semblait, à l'époque en tout cas, inopportun de créer un second cycle dans cette école.

La ville de Versailles a donné un avis favorable à ce projet de création d'une nouvelle école basée sur l'art de la statuaire, en liaison avec le domaine de Versailles, l'Ecole nationale d'horticulture et l'école du paysage. Je serais heureux de connaître vos intentions quant à la réalisation de cette nouvelle école des beaux-arts dans ma ville.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. J'ai deux raisons de répondre brièvement à M. Pinte. La première, c'est que M. le président fait les gros yeux, à juste titre, quand Philippe de Villiers et moi-même répondons un peu longuement ! (Sourires.)

La seconde, c'est que je ne suis pas informé du projet que vous évoquez, monsieur le député. Bien évidemment, si la ville de Versailles a déjà engagé sa réflexion sur ce projet, et s'il apparaît possible d'aller dans ce sens, je suis tout à fait prêt à examiner avec vous et avec les élus de Versailles cette orientation.

Je souhaite néanmoins que l'on fasse très attention de ne pas déséquilibrer l'actuelle Ecole nationale des beaux-arts qui est et qui doit rester, à mon sens, le lieu privilégié de cet enseignement.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Delalande.

M. Jean-Pierre Delalande. Monsieur le ministre, dans le cadre des aides que vous entendez apporter à la création artistique, pourriez-vous m'indiquer quels efforts vous entendez consentir en faveur de la sculpture ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. La sculpture est un art fondamental qui contribue largement à l'animation culturelle des rues, des places de nos cités. Mais c'est un art qui connaît des problèmes très spécifiques : celui des ateliers pour le concevoir, qui a été souvent au premier rang de l'actualité, je pense à certains problèmes parisiens que nous avons connus pour les ateliers de sculpteurs ; celui des coûts de fabrication, généralement bien supérieurs à ceux des autres expressions artistiques ; celui de son insertion. La question de savoir si l'on peut parler de sculpture pour ce qui concerne les œuvres de M. Buren, qui a été posée ce matin par M. Arrighi, puis reprise par d'autres députés, montre bien que l'insertion d'une œuvre d'art ou, en tout cas, d'une sculpture et surtout *a fortiori* dans un paysage urbain aussi ancien, aussi fort et aussi protégé que l'est le paysage parisien, pose toute une série de difficultés.

Nos orientations sont les suivantes : j'ai moi-même confirmé les commandes publiques qui avaient été passées par l'Etat avant la constitution de l'actuel gouvernement chaque fois que - et je prends mes responsabilités, j'ai déjà eu l'occasion de le dire devant la représentation nationale - chaque fois qu'un engagement juridique ferme avait été pris régulièrement par l'Etat, et à condition, bien sûr, que les avis de la commission supérieure des monuments historiques et de la commission des sites aient été favorables. Chaque fois que cela a été le cas - engagement ferme de l'Etat, présence dans le budget des crédits nécessaires, avis favorables de la commission des monuments historiques et de la commission des sites - j'ai poursuivi les engagements antérieurement souscrits. Je n'ai pas, bien sûr, poursuivi - je le disais dans mon propos tout à l'heure - des engagements fantaisistes qui reposaient sur des lettres prélectorales et qui n'avaient aucune espèce de fondement budgétaire. Je suis en train de réexaminer ce dossier pour ne pas nuire aux plasticiens qui sont souvent de grande renommée et qui méritent toute notre

considération, et pour essayer de voir comment on peut maintenant faire avec la légèreté de ces promesses. Nous essayons de réparer les mauvais coups.

Quant à la politique des commandes publiques, elle sera poursuivie grâce à des redéploiements opérés à l'intérieur du budget. Nous avons pu reconduire à leur niveau initial de 1986 les crédits d'acquisition qui étaient alloués au musée national d'art moderne du Centre Georges-Pompidou, 23,9 millions de francs, et les crédits d'acquisition et de commande qui sont gérés par le Centre national des arts plastiques, - 46,5 millions de francs - notamment ceux du fonds national d'art contemporain.

En revanche, les économies sont modestes : 5,9 millions de francs sur des crédits budgétaires d'acquisition de la réunion des musées nationaux. Elles seront largement compensées par l'accroissement des ressources propres de cette institution, grâce à l'ouverture du musée d'Orsay et à l'intégration de la dotation spécifique - 8 millions de francs étaient jusqu'alors consacrés aux achats de ce musée.

Donc, ces trois chiffres, 23,9 millions de francs pour le Centre Georges-Pompidou, 46,5 millions de francs pour le Centre national des arts plastiques et 8 millions de francs pour le musée d'Orsay, donnent la certitude de la poursuite d'une pratique de commandes publiques qui est une tradition historique de la République.

M. le président. La parole est à Mme Christiane Papon.

Mme Christiane Papon. Monsieur le ministre, je vais être extrêmement brève. Je voulais en effet vous poser une question sur ce que le Gouvernement comptait faire dans le domaine du mécénat pour inciter les entreprises et les particuliers, notamment sur le plan fiscal, à subventionner les manifestations artistiques, conformément à la politique culturelle, libérale et décentralisée qui est souhaitable pour la France et aux engagements que nous avons pris.

Mais vous avez répondu par avance. Je vous en remercie, et je renonce donc à la question.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. Madame le député, je rappelle d'un mot les quatre voies dans lesquelles nous sommes engagés à la suite du dépôt des conclusions du rapport demandé par M. François Léotard à M. Perrin.

Première voie : la mise en place d'un conseil du mécénat, composé de personnalités très diverses ; nous proposons un certain nombre d'orientations pour ce qui concerne les cofinancements dont j'ai parlé tout à l'heure.

Deuxième voie : les procédures de cofinancement elles-mêmes qui vont être une incitation très forte, notamment auprès des associations, pour développer le mécénat.

Troisième voie : la mise au point d'un statut juridique et fiscal pour un organisme qui serait intermédiaire entre l'association de la loi de 1901 et la fondation, qui s'appellerait le groupement d'intérêt culturel et qui nous fait défaut aujourd'hui.

Quatrième voie : la définition des nouvelles règles fiscales permettant la déductibilité des achats d'œuvres d'art contemporain par les entreprises.

M. le président. La parole est à M. Jacques Baumel.

M. Jacques Baumel. Monsieur le président, la question que je comptais poser était exactement la même que celle de ma collègue, par conséquent, je n'insisterai pas.

Je veux simplement ajouter un mot aux excellentes réponses de M. de Villiers. Il y a un problème d'incitation et il a eu raison de le signaler. Nous avons en ce domaine dix ans de retard sur la plupart des grands pays industriels. Mais je crois qu'il y a aussi un problème d'information meilleure. Je connais beaucoup d'entreprises qui seraient intéressées par le mécénat, mais qui ne connaissent pas toutes les possibilités. Nous pourrions subventionner d'autres concerts, d'autres expositions de peinture, ce qui, aujourd'hui, en France, est à peu près la seule activité de mécénat venant le plus souvent d'ailleurs de filiales françaises, de sociétés internationales : Olivetti, I.B.M., ont été en grande partie à l'origine de grandioses expositions à Paris.

Beaucoup d'industriels français ne connaissent pas ces possibilités. Mais il y a surtout un changement d'état d'esprit.

Je m'arrêterai là, car il est vraiment inutile de faire perdre du temps à mes collègues et à vous-même en répétant l'excellente question que vient de poser ma collègue.

M. le président. La parole est à Mme Christiane Papon.

Mme Christiane Papon. Je pose cette question au nom de M. Michel Renard, député de la Martinique.

M. le Premier ministre a rappelé, à l'occasion de son récent voyage à la Réunion, l'intérêt tout particulier que la France et, par son intermédiaire, l'ensemble du Gouvernement attachait au redressement économique, social et culturel des départements d'outre-mer.

Des mesures précises ont été prises et sont d'ores et déjà applicables, comme celles qui sont inscrites dans le collectif de 1986. D'autres sont en préparation dans la future loi de programme.

La question concerne plus précisément les crédits inscrits dans la future loi de programme relative aux actions culturelles pour l'année 1987. Je vous demande de confirmer, monsieur le ministre, comme le précise l'article 2 de la future loi de programme, que votre ministère a effectivement inscrit les 15 millions de francs de crédits de paiement pour les actions culturelles dans les départements d'outre-mer pour l'année à venir et que ces crédits supplémentaires viendront s'ajouter aux crédits déjà existants et reconductibles d'une année sur l'autre.

Enfin, le dernier point sur lequel je souhaiterais avoir une précision concerne la mission culturelle de R.F.O. Avec sept heures sur le premier canal et trois heures sur le second, R.F.O. ne consacre que peu de temps aux sujets d'intérêt culturel qui intéressent les Antilles et les départements d'outre-mer. Votre ministère assurant la gratuité des retransmissions des émissions de toutes les chaînes publiques, y compris de la future chaîne privatisée, à R.F.O., ne pourrait-il pas favoriser aussi la création de programmes culturels des Antilles et des départements d'outre-mer, en général, qui pourraient être, à leur tour, retransmis sur les chaînes nationales ?

Vous confirmeriez ainsi que la priorité accordée aux départements d'outre-mer s'étend également à leur création culturelle.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. Monsieur le président, madame le député, j'ai suivi avec beaucoup d'attention - mais je n'étais pas membre de la délégation qui l'accompagnait - les propos de M. le Premier ministre lors de son déplacement à la Réunion.

J'ai eu l'occasion, avec le ministre chargé des départements et territoires d'outre-mer, de montrer, à plusieurs reprises depuis sept mois, l'attachement que le ministère de la culture et de la communication portait à l'action qui était menée outre-mer.

C'est ainsi que plusieurs opérations sont projetées dans les départements et territoires d'outre-mer, en coordination avec le ministère qui en est chargé.

Je vous confirme que les 15 millions de francs de crédits de paiement figureront bien, mais non pas en crédits supplémentaires, dans la loi de programme que vous évoquez.

Lorsque vous parlez de la mission culturelle de Radio-France Outre-mer, nous ne pouvons que souscrire à votre souhait, mais également à votre regret. Ce souhait, c'est celui que R.F.O. serve encore davantage aux échanges culturels qui doivent avoir lieu entre la métropole et les départements et territoires d'outre-mer. Nous avons proposé trois orientations aux dirigeants de R.F.O. qui seront, bien sûr, à partir de ces jours prochains, du domaine des recommandations que la C.N.C.L. pourra adresser aux dirigeants de cet organisme : des échanges de programmes avec les chaînes nationales ; des cahiers des charges qui sont d'ores et déjà en cours de rédaction et dans lesquels figure explicitement la nécessité de programmes à vocation culturelle et, enfin, la possibilité pour les organismes locaux de transmettre aux organismes nationaux des émissions qui sont des cartes de visite - si j'ose dire - présentant la richesse des départements et territoires d'outre-mer à nos compatriotes de métropole.

C'est ainsi que nous sommes en train d'étudier - c'est anecdotique mais significatif d'une volonté politique - la possibilité de présenter, dans les bulletins météo qui sont émis sur les chaînes nationales, le temps qu'il fait dans les départements et territoires d'outre-mer. C'est là un exemple de la

volonté du Gouvernement de donner à l'ensemble de nos compatriotes, quel que soit leur lieu de résidence, des informations sur la communauté nationale.

Nous allons donc tout à fait dans cette direction et nous souhaitons très vivement que la mission de R.F.O. soit notamment une mission de défense, de promotion et se situe même dans une perspective offensive pour ce qui concerne la langue française.

M. le président. La parole est à M. Jacques Baumel.

M. Jacques Baumel. Dans les plus grands musées du monde, on peut admirer, grâce aux tableaux des maîtres impressionnistes, les paysages des rives de Seine. Ces paysages constituent un patrimoine très riche qui, aujourd'hui, est en grand péril. J'en parle en connaissance de cause, étant maire d'une ville sur le territoire de laquelle nombre de ces tableaux ont été peints. Il convient donc de protéger les bords de Seine et leurs environs immédiats de toute urbanisation excessive.

Je sais bien, monsieur le ministre, que ces problèmes relèvent en grande partie de M. Carignon, votre collègue chargé de l'environnement, qui a d'ailleurs bien voulu répondre à l'une de mes interventions à ce sujet. Néanmoins, le soutien du ministère de la culture et l'intérêt que vous pourriez prendre à cette affaire permettraient certainement d'en accélérer le règlement. Il nous faut en effet agir vite : si, malheureusement, ces paysages devaient être gâchés par des constructions inesthétiques, nous les aurions perdus définitivement.

Dans ce cadre naturel unique, il est même possible de créer un musée des peintres de la Seine sur le terrain d'une grande propriété appartenant à la puissance publique et qu'il ne serait donc pas nécessaire d'acquérir. C'est un château dépendant de l'université de Paris, mais à l'abandon depuis vingt ans qui pourrait servir de cadre privilégié à cette exposition permanente des peintres de la Seine, qui viendrait en quelque sorte compléter les collections impressionnistes d'autres musées nationaux ou internationaux.

Je souhaite donc, monsieur le ministre, que votre intervention permette de hâter les décisions qu'il convient de prendre pour assurer la protection et la sauvegarde de ce site privilégié qui est le berceau de la peinture impressionniste. (*M. Jean-Pierre Michel remplace M. André Billardon au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN-PIERRE MICHEL

vice-président

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

M. le ministre de la culture et de la communication. Le Gouvernement partage le souci de M. Baumel, qui s'est déjà fait à plusieurs reprises l'avocat de la protection de ces sites historiques si chers à Maupassant que sont les berges de la Seine et aussi de la Marne, de ces paysages de la région parisienne qui ont servi de cadre privilégié à l'école impressionniste.

Je vous confirme, monsieur le député, que la protection des sites dépend, depuis la réforme de 1978, du ministère de l'équipement, même si je souhaite très vivement que le ministère de la culture en recouvre la responsabilité. C'est donc M. Méhaignerie qui en est chargé, ainsi que M. Carignon, ministre de l'environnement.

En revanche, la sauvegarde des éléments architecturaux des sites relève directement de ma compétence et je suis prêt, dans ce domaine, à vous apporter mon soutien. Nous pourrions nous inspirer de la procédure adoptée pour protéger la route de Cézanne qui monte vers la montagne Sainte-Victoire, paysage bien connu de tous ceux qui aiment ce grand peintre.

Bien entendu, le directeur du patrimoine est à votre disposition pour vous aider dans les démarches que vous pourriez accomplir auprès des ministères de l'équipement et de l'environnement et je vous apporterai mon propre soutien.

Enfin, votre souhait de voir se constituer un musée des peintres de la Seine ne peut que rencontrer un écho favorable auprès du Gouvernement, sous réserve des financements qui devraient être envisagés en 1988 plutôt qu'en 1987.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

CULTURE ET COMMUNICATION

M. le président. Les crédits inscrits à la ligne « culture et communication » seront mis aux voix à la suite de l'examen des dispositions relatives à la communication.

Toutefois, en accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant les amendements qui se rapportent à la culture.

L'amendement n° 60, présenté par MM. Queyranne, Carraz et les membres du groupe socialiste, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits du titre III de l'état B de 110 455 francs. »

La parole est à M. Jean Le Garrec.

M. Jean Le Garrec. Monsieur le ministre, vous devriez accepter l'amendement n° 60 pour deux raisons. D'abord, ce serait une bonne action à l'égard de la Bibliothèque nationale, ce qui ne saurait vous déplaire. Ensuite, vous pourriez ainsi concrétiser les engagements que vous avez pris devant nous, et l'on sait toute l'importance que vous attachez, avec raison, au respect de la parole donnée. Il s'agit, je le rappelle, de développer la décentralisation et de renforcer l'action culturelle en province, de lancer des actions de responsabilité avec des partenaires s'engageant financièrement, d'établir le lien entre l'histoire et le futur.

Cet amendement, je le défendrai avec toute l'honnêteté d'un socialiste et sans impudence. Quand on parle de culture, on devrait toujours faire preuve de simplicité si ce n'est d'humilité, alors que l'on frôle parfois la cuistrerie.

M. André Fanton. Vous parlez de votre ancien collègue, Jack Lang ?

M. Jean Le Garrec. Cela dit, monsieur le ministre, que proposons-nous ? De créer un poste supplémentaire à la Bibliothèque nationale, en le gageant sur la suppression d'un emploi qu'il est prévu de créer pour le conservatoire du musée des plans-reliefs. Cet emploi nous paraît, en effet, inutile puisqu'il devait être pris en charge par la municipalité de Lille, aux termes du contrat signé entre l'Etat et la ville. En revanche, la Bibliothèque nationale a bien besoin de recruter.

Je pense, monsieur le ministre, que vous avez le dossier en tête, mais il est quand même bon d'en rappeler les principaux éléments.

Le 8 novembre 1979, le comité de décentralisation décide de transférer le musée des plans-reliefs, sans fixer le nouveau lieu d'implantation, car plusieurs choix étaient possibles. Le 27 septembre 1984, le même comité se prononce en faveur de Lille, pour des raisons géographiques et historiques - car douze de ces maquettes représentent des villes fortifiées du Nord et douze autres des villes fortifiées de Belgique - mais aussi pour des raisons de sensibilité régionale. On sait quel rôle ont joué dans la défense de nos frontières les hommes et les femmes du Nord et combien cette vocation historique est profondément ressentie. L'installation de ce musée à Lille n'était pas seulement un acte de décentralisation ; elle permettait aussi de remettre en valeur un patrimoine laissé à l'abandon dans des conditions regrettables ; elle donnait encore à la ville l'occasion de restaurer un fort bel immeuble de 10 000 mètres carrés, l'Hôtel des hospices, afin de recevoir convenablement la collection des plans-reliefs ; elle consacrait enfin la reconnaissance du rôle historique de la région du Nord. Bref, cette décision était amplement justifiée. Elle donnait corps à la volonté de décentraliser les musées, de rendre aux régions leur patrimoine culturel et les moyens de leur développement touristique.

Il est donc vraiment dommageable, monsieur le ministre, que pour des raisons partisans, et même médiocrement partisans...

M. Jean Kiffer. Vous n'avez pas de leçons à nous donner !

M. Jean Le Garrec. ... cette décentralisation ait été remise en cause. Votre décision est fort mal vécue par toute une région. C'est commettre une mauvaise action envers ce patrimoine. C'est revenir sur un engagement de l'Etat, dont le principe a été posé dès le 8 novembre 1979, ce qui montre que nous avons assuré la continuité républicaine. A vous maintenant d'en assumer la charge car, sans elle, il n'y a pas d'Etat.

En approuvant cet amendement, vous démontrerez, d'une part, votre intérêt pour la Bibliothèque nationale, ce qui n'est pas mince ; d'autre part, votre volonté d'effacer cette affaire que je mettrai sur le compte de votre inexpérience ou de votre emportement.

M. Jean Kiffer. Assez de provocations !

M. Jean-Claude Dalbos. Le voilà, le cuistre !

M. Jean Le Garrec. Nous vous en serons reconnaissants, monsieur le ministre, car vous mettez ainsi un terme au malaise ressenti par toute une région, vous ferez une bonne action et vous concrétiserez les engagements que vous venez de prendre à cette tribune. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean Kiffer. Après cela, sûr qu'on va accepter !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. La commission des finances n'ayant pas été saisie de cet amendement, je m'exprimerai à titre personnel.

Je rappelle d'abord que la convention entre le ministère de la culture et la ville de Lille a été signée le 14 mars 1986...

M. Jean Le Garrec. Peu importe !

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. ... lors que les deux tiers des caisses de plans-reliefs avaient déjà gagné Lille dans les conditions que nous savons.

Cela étant, la décision du Gouvernement de rapatrier cette collection à l'Hôtel national des Invalides...

M. Guy Vadeplec. C'est la revanche !

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. ... répond à un double objectif : préserver l'unité d'une collection prestigieuse menacée de dispersion dès lors qu'on la séparait du lieu où elle était présentée depuis plus de deux siècles ; restaurer et présenter sans délai les plans-reliefs au plus large public français et étranger, sachant que le musée de l'armée accueille 1 200 000 visiteurs par an.

M. Guy Vadeplec. C'est cela, la décentralisation !

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. Je ne suis pas certain que le transfert à Lille de ces plans-reliefs répondait aux mêmes objectifs, d'autant que rien n'était prévu pour réaliser ce projet lillois. En conclusion, et toujours à titre personnel, je ne suis pas favorable à cet amendement. *(Très bien ! sur les bancs du groupe du R.P.R.)*

M. Jean Le Garrec. Merci, monsieur de Gaulle !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. M. le Garrec ne sera pas étonné s'il m'entend dire que le Gouvernement est défavorable à l'adoption de cet amendement. Mais je voudrais lui rappeler deux ou trois faits et lui préciser encore une fois nos objectifs.

Deux ou trois faits : comme l'a dit M. de Gaulle à l'instar, une partie des plans-reliefs a quitté l'Hôtel national des Invalides dès le mois de janvier dernier alors que la convention entre la ville de Lille et l'Etat en était encore au stade des projets. On commence par expédier les caisses, et on négocie ensuite, pour conclure une convention irrégulière, monsieur le Garrec...

M. Jean Le Garrec. Non !

M. Jean Kiffer. Si ! Absolument !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. ... parfaitement irrégulière même dans plusieurs de ses clauses, exorbitante sur le plan des conditions financières consenties par l'Etat, signée entre chien et loup à dix-sept heures, le vendredi 14 mars ! *(Rires sur les bancs du groupe du R.P.R.)*

M. Jean-Claude Dalbos. A la veille du jour où l'on s'en va !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. Ce que nous souhaitons faire, c'est d'abord sortir l'ancien Premier ministre, maire de Lille, de ce mauvais pas, car il aurait très vite, si les choses continuaient ainsi, la réputation d'un receleur. *(Protestations sur les bancs des socialistes.)*

M. Jean Le Garrec. Ce que vous dites est grave !

M. Jean-Jack Queyranne. C'est scandaleux !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. On ne prend pas en otage, dans des conditions aussi irrégulières, un élément de la richesse du patrimoine de la France.

En second lieu, cette collection nationale doit être préservée dans son unité et ne saurait en aucun cas faire l'objet d'un démembrement. Il faut savoir en effet, monsieur Le Garrec, qu'à la suite du transfert de l'Hôtel national des Invalides vers la ville de Lille - dans un lieu qui n'était pas prêt à accueillir ces trésors, car les travaux n'étaient même pas commencés, et l'hospice hébergeait encore des pensionnaires - un certain nombre de villes, parmi les cent-sept représentées, ont réclamé à leur tour le plan-relief qui les concerne. Si les choses devaient en rester là, ce serait la fin de cette collection nationale dont l'unité ne pourrait plus être préservée.

M. Jean Le Garrec. C'est faux !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. Nous n'avons pas de parti pris ni de préjugés dans cette affaire.

Mme Véronique Nelertz. A peine !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. Nous souhaitons créer aux Invalides, dans un endroit prestigieux et, grâce à la coopération du ministre de la défense, sur une surface largement supérieure à celle qu'occupait le musée des plans-reliefs, le premier musée mondial des villes-maquettes. Aux plans-reliefs s'ajouteront des maquettes de l'an 2000, grâce à la coopération de jeunes architectes parmi les meilleurs. Ces maquettes seront mises en valeur grâce aux technologies de l'an 2000 - mise en scène, effets spéciaux, lumière et son - de telle manière que le chiffre de visiteurs cité tout à l'heure par M. de Gaulle, soit doublé puis triplé dans les semaines qui viennent, dans le cadre de notre politique de mise en valeur du patrimoine.

M. Jean Kiffer. Bravo !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. C'est parce que nous n'avons pas de parti pris, monsieur Le Garrec, que nous sommes, en ce moment même, en pourparlers avec le maire de Lille pour rechercher une solution qui puisse à la fois répondre à la vocation de cet hospice, élément du patrimoine lillois où les gens du Nord devront trouver de quoi représenter leurs traditions et leur attachement à leur histoire, et permettre aux plans-reliefs de recevoir à Paris même, dans un lieu qui n'est contesté par personne, une consécration qui soit à la mesure de leur valeur. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 60. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à M. Jean Le Garrec, pour un rappel au règlement.

M. Jean Le Garrec. Dans sa réponse, M. le secrétaire d'Etat a usé de termes que je considère comme inadmissibles.

M. Jean Bonhomme. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Jean Le Garrec. On n'emploie pas le mot de « receleur » quand il s'agit d'un contrat signé régulièrement entre l'Etat et une ville, contrat représenté par un Premier ministre et venant après deux décisions extrêmement précises du comité de décentralisation.

M. Jean Kiffer. Sur quel article du règlement vous fondez-vous ?

M. Jean Le Garrec. Au nom de mon groupe, je demande, monsieur le président, une suspension de séance d'une demi-heure.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, pour un jeune secrétaire d'Etat, il est toujours difficile de peser ses mots ; on se demande parfois si l'on n'est pas allé trop loin, en utilisant un terme qui a dépassé sa pensée. Mais, tout à coup, justement parce qu'on est jeune et qu'on a

la mémoire fraîche, on se souvient des circonstances qui l'ont inspiré. Voulaient néanmoins être sûr de mon fait, je me retourne vers mon ministre, François Léotard et je lui demande : pourquoi donc ai-je utilisé ce terme ? Il me confirme alors que c'est à la sortie d'un dîner fort sympathique et très courtis avec le maire de Lille, Pierre Mauroy, que celui-ci nous a confié : « Au fond, j'ai regardé la situation telle qu'elle est : ne suis-je pas en situation de recel ? » Ce terme, c'est à lui qu'en revient la paternité ! (*Rires et applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. Je pense, monsieur Le Garrec, que vous serez satisfait des explications de M. le secrétaire d'Etat.

Reprise de la discussion

M. le président. L'amendement n° 61, présenté par MM. Queyranne, Schreiner, Vadeplad et les membres du groupe socialiste, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits du titre III de l'état B de 280 000 francs. »

La parole est à M. Jean-Jack Queyranne.

M. Jean-Jack Queyranne. Cet amendement devrait vous satisfaire, monsieur le ministre, si j'ai bien compris votre réquisitoire contre l'obésité de l'Etat. En effet, quand nous lisons le « bleu » budgétaire, nous découvrons que treize emplois contractuels, destinés à renforcer le cabinet du ministre de la culture, vont être créés en 1987. Avouez qu'en ce domaine, vous devriez donner le bon exemple en pratiquant au sein de votre équipe le dégraissage des effectifs que vous préconisez.

Nous proposons donc la suppression des mesures nouvelles correspondant à trois de ces emplois, étant donné que dix autres sont répartis dans les différents chapitres du titre III. Je relève au passage, monsieur le ministre, qu'en dehors des institutions de l'Etat, telles que la Comédie-Française ou l'Opéra de Paris, les dépenses de l'Etat augmentent, mais les subventions accordées aux associations, aux établissements culturels, aux troupes de théâtre et de danse, elles, diminuent.

Nous proposons que la suppression de treize emplois permette d'abonder d'autant les emplois prévus pour les musées nationaux. En effet, nous assistons à un double mouvement pour le personnel des musées nationaux : création de soixante-quinze emplois, d'une part, suppression de trente-deux emplois, d'autre part. Quelles conséquences auront ces mesures sur le fonctionnement du musée du Louvre, par exemple ? Je vous rappelle que nous avons créé 200 emplois pour assurer l'ouverture la plus large possible de ce musée, six jours sur sept. Or, ces mesures ne risquent-elles pas d'entraîner la disparition d'emplois de gardien notamment, qui permettent de maintenir les salles du musée ouvertes et, ainsi, de répondre à la satisfaction du public ?

Avant de terminer, je tiens à ajouter, en ce qui concerne encore le Louvre, que la décision a été prise après le 16 mars, imposée par un quarteron d'inspecteurs des finances qui souhaitaient rester dans les salons Morny, de retarder pour longtemps, peut-être définitivement, le développement à Paris du plus grand musée du monde.

Cette décision imposée par l'administration des finances est un mauvais coup porté au développement du patrimoine muséographique et à la réputation même de notre pays.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas été saisie de cet amendement. Je m'exprimerai donc à titre personnel.

Je m'étonne d'un tel amendement. Il s'agit en l'occurrence d'une mesure automatique due à la présence d'un secrétariat d'Etat. C'est d'ailleurs la preuve de l'intérêt que porte le Gouvernement à la culture. Je rappelle que le budget pour 1986 a été établi sur la base des moyens nécessaires au fonctionnement d'un seul ministère. Cet accroissement de dépenses n'est d'ailleurs pas très significatif au regard du rôle que jouera le secrétariat d'Etat.

Je suis donc contre cet amendement.

Mme Véronique Nelertz. C'est une prophétie et non pas une assurance !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Mesdames, messieurs les députés, je suis étonné de la démagogie avec laquelle cet amendement est défendu.

M. Jean-Jack Queyranne. Pas du tout !

M. Guy Vadeplad. Vous êtes expert !

M. le ministre de la culture et de la communication. Cette somme - il faut que vous le sachiez, mesdames, messieurs - représente le dixième de la subvention qui a été allouée le 14 mars à l'association S.O.S. Racisme.

Ces crédits répondent à la volonté du Gouvernement d'installer à côté du ministre un secrétaire d'Etat, comme cela peut se produire quand le Gouvernement change de contours et de contenu.

J'ajoute enfin - parce que la question ne mérite pas beaucoup plus que ces quelques mots - que, lorsque votre serviteur a pénétré dans les locaux de la rue de Valois, non seulement - ce n'est qu'une anecdote - il n'y avait plus une seule décoration à distribuer pour un an et demi, ce qui n'est pas très grave, mais surtout il n'y avait plus un seul centime pour faire bouger qui ce soit dans cette administration parce que tous les crédits avaient été consommés à la date du 16 mars. (*Exclamations sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Voilà la réalité, monsieur Queyranne, que vous ne voulez pas regarder en face. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 61. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° 62, présenté par M. Queyranne, Mme Lecuir, M. Metzinger et les membres du groupe socialiste est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits du titre III de l'état B de 1 500 000 francs. »

La parole est à M. Jean-Jack Queyranne.

M. Jean-Jack Queyranne. Cet amendement propose la suppression de 1,5 million de francs en mesures nouvelles affectées au Théâtre national de l'Odéon, au profit du Théâtre de l'Europe.

Je rappelle que le Théâtre de l'Europe qui a été installé en 1983 et dont la direction a été confiée à un homme de grand talent et de culture française, Giorgio Strehler, présentera prochainement au Théâtre musical de Paris, le Châtelet, *L'Opéra de Quat'Sous*, spectacle qui sera affiché pendant près de quatre mois.

Pendant trois ans, le Théâtre de l'Europe, sous la direction de Giorgio Strehler, a accueilli des compagnies de grand renom, venues des différents pays de notre continent, et a entrepris une œuvre de création de haute qualité sur le plan artistique.

Au cours de l'été, nous avons assisté à un feuilleton sur le sort du Théâtre de l'Europe qui, je dois le dire, n'a pas été à l'honneur de votre administration compte tenu des services qu'avait rendus à notre pays Giorgio Strehler.

Sur la ligne budgétaire des 2,5 millions de francs prévus pour le Théâtre national de l'Odéon, un crédit de 1 million est justifié par la mise en place des moyens de fonctionnement du théâtre du Vieux-Colombier, qui a été racheté par l'Etat grâce à l'action du précédent gouvernement. Reste donc une somme de 1,5 million de francs destinée à l'installation de la Comédie-Française à l'Odéon, qui n'a pas de justification compte tenu des moyens propres de la Comédie-Française.

Je sais que le sort du Théâtre de l'Europe, après deux mois de tergiversations, a été réglé dans le bon sens : M. Strehler est maintenu à sa tête et pourra ainsi poursuivre la saison au Théâtre de l'Odéon. Mais il me paraît indispensable que le Théâtre de l'Europe soit doté du crédit de 1,5 million de francs, prévu au titre des mesures nouvelles pour le Théâtre national de l'Odéon.

A ce sujet, monsieur le ministre, entendez-vous donner la pérennité qu'il mérite au Théâtre de l'Europe, institution qui a été gravement menacée dans son existence au cours de cet été par des décisions ministérielles qui pouvaient parfois sembler incohérentes ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas eu à connaître de cet amendement.

Pourquoi diminuer les moyens de création du Théâtre national de l'Odéon ? N'est-ce pas en contradiction avec les proclamations répétées par les auteurs de l'amendement en faveur de la création ?

Quant à la diminution de la subvention au Théâtre de l'Europe, elle s'explique naturellement par la réduction de la durée de la saison de ce théâtre.

A titre personnel, je suis contre cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture et de la communication. M. Queyranne ne s'étonnera pas que le Gouvernement refuse l'adoption de cet amendement.

Sur un seul point, je suis d'accord avec M. Queyranne. Je suis convaincu - et je pense que tout le monde le sera aussi - qu'il sera très intéressant de voir cette merveilleuse création par M. Strehler que sera *L'Opéra de Quat'Sous*. Ce sera l'un des événements de la rentrée théâtrale.

Cela dit, tout nous sépare, monsieur le député.

D'abord, la mesure nouvelle en question qui, je le rappelle, est destinée à la création, est non pas de 1,5 million de francs, mais de 2,5 millions de francs. Votre amendement est donc en deçà de la réalité.

Ensuite, le Théâtre de l'Odéon bénéficiait jusqu'à maintenant d'un budget de fonctionnement et n'avait aucun budget de création. Si nous avons décidé de lui ouvrir un budget de création, c'est parce que j'ai pris la décision - il faut que vous le sachiez -, en plein accord avec M. Le Poulain et M. Strehler, que dorénavant l'Odéon accueillera la Comédie-Française, dont nous souhaitons augmenter plus fortement encore le prestige en lui permettant de sortir plus fréquemment à l'étranger, mais qui trouvera à l'Odéon la deuxième salle qui lui est nécessaire.

Il a fallu également supporter - et c'est une des raisons de la somme inscrite - les charges liées à l'acquisition par l'Etat en 1986 du Vieux-Colombier.

Quant au Théâtre de l'Europe, monsieur le député, je vous rappelle qu'à la suite de l'accord que j'ai mentionné entre M. Strehler et M. Le Poulain, il n'occupera la scène de l'Odéon en 1987 que deux mois, à savoir en janvier et en février. Faut-il rappeler qu'en trois ans M. Strehler a bénéficié de 45 millions de francs de subventions ? Je ne suis pas, pas plus que mes prédécesseurs ou mes successeurs, un magicien. Il s'agit d'argent public : 45 millions de francs en trois ans pour une seule création ! (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

C'est pourquoi, en accord avec M. Strehler - qui est un grand homme de théâtre, personne n'en doute - la subvention au Théâtre de l'Europe, qui était de 12,5 millions de francs en 1986, sera ramenée à 6 millions de francs en 1987 et à 9 millions de francs l'année suivante.

Proposer, comme vous le faites, d'augmenter en 1987 la subvention au Théâtre de l'Europe relève d'une conception curieuse de l'utilisation des deniers publics, conception qui n'est pas celle du Gouvernement. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 62.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° 63, présenté par MM. Metzinger, Schreiner, Carraz et les membres du groupe socialiste, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits du titre III de l'état B de 1 million de francs. »

La parole est à Mme Marie-France Lecuir.

Mme Marie-France Lecuir. Mes chers collègues, la règle du jeu budgétaire nous fait obligation, quand nous voulons proposer une dépense supplémentaire, de la compenser par une diminution de crédits. C'est toujours un exercice périlleux. Mais en la circonstance il a été rendu particulièrement difficile dans ce budget dont la diminution globale est importante.

Nous proposons de réduire de 1 million de francs la subvention allouée à l'Opéra de Paris, cette diminution devant porter sur le nombre des places de servitude, c'est-à-dire les places gratuites, qui grèvent le budget du Théâtre national de l'Opéra de Paris.

Cette économie permettrait de rattraper, bien modestement, hélas !, une grave erreur commise dans ce budget. Vous avez en effet diminué toutes les actions en faveur des jeunes. Le parallèle entre les places de servitude à l'Opéra de Paris et l'action culturelle en direction des jeunes illustre votre politique et vaut qu'on s'y arrête.

En effet, quand vous diminuez de 8,6 millions les dotations budgétaires aux centres d'action culturelle et des maisons de la culture, de 16,5 millions les crédits destinés à la musique et à la danse, de 58 millions les crédits en faveur du développement culturel, c'est en priorité les jeunes que vous pénalisez. Car c'est dans les associations locales, dans les écoles de musique, de dessin, communales et régionales, que les jeunes font l'apprentissage des pratiques artistiques. Et les orchestres de jeunes ne trouveront pas de mécènes chez les chefs d'entreprise, certainement pas avant d'avoir eux-mêmes connu un succès commercial. Donc votre argument du mécénat pour désengager l'Etat ne joue pas. C'est bien à l'Etat d'aider l'apprentissage artistique des jeunes. D'ailleurs, M. Pinte, qui connaît bien ces problèmes, vous demandait d'augmenter les subventions aux conservatoires nationaux de région, parce qu'il sait très bien que jamais les maires ne pourront obtenir pour leur commune de mécénat d'entreprise pour une école de musique municipale ou régionale. C'est le rôle de l'Etat de subventionner ces conservatoires.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. La commission des finances, là encore, n'a pas été saisie de cet amendement. (*Exclamations sur quelques bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*) C'est donc à titre personnel que je m'exprimerai.

J'appelle votre attention sur le fait que le collectif budgétaire du printemps avait déjà réduit la subvention de l'Opéra de Paris au titre des places de servitude.

Cette réduction est reconduite dans le projet de budget pour 1987. Il ne me paraît pas utile d'aller au-delà.

C'est la raison pour laquelle je suis contre cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Le Gouvernement est contre cet amendement pour deux raisons.

Première raison : j'ai moi-même pris la décision, avant que vous n'évoquiez cette question, madame le député, de réduire le nombre des places de servitude, ce qui représente une économie de 2 millions de francs, c'est-à-dire le double de ce que propose cet amendement, présenté d'une façon polémique et partisane - la politique en faveur de la jeunesse ne serait pas suffisamment soutenue dans le budget de l'Etat parce que seraient maintenues les places de servitude !

Seconde raison : je rappelle que ces places de servitude répondent non pas au caprice, au hasard ou à la volonté du prince, quel qu'il soit, mais au souci d'accueillir à l'improviste - tout le monde le comprendra - certains hôtes étrangers de la France qui viennent nous rendre visite et qui ont quelquefois le désir d'assister à l'Opéra à une représentation culturelle de qualité. Je n'ai pas l'intention de négliger ce souci, au contraire.

Vous affirmez, madame le député, que le budget ne permettrait pas de conduire la politique en faveur de la jeunesse ; j'ai dû mal me faire comprendre ! L'un des axes de la priorité, que j'ai cherché en vain dans les budgets précédents de 1981 à 1986, est précisément l'enseignement artistique. Vers qui est-il donc dirigé, si ce n'est vers la jeunesse ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 63.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° 64, présenté par Mme Lecuir, MM. Schreiner, Carraz et les membres du groupe socialiste, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits du titre III de l'état B de 2 millions de francs. »

La parole est à M. Guy Vadepied.

M. Guy Vadepied. Cet amendement tend à réduire de 2 millions de francs de mesures nouvelles le titre III, chapitre 36-60.

Son adoption permettrait de compenser une diminution de crédits très importante qui - on ne le mesure pas assez - sera préjudiciable aux maisons de la culture et aux centres d'action culturelle. D'ailleurs le représentant de l'association des maisons de la culture a regretté qu'entre le collectif budgétaire d'avril 1986 et la loi de finances pour 1987 les maisons de la culture et les centres d'action culturelle aient supporté une réduction de crédits de 16 millions de francs.

On ne peut, dans ces conditions, qu'être effaré, surtout, monsieur le ministre, après vous avoir entendu affirmer que vous portiez une grande attention aux jeunes qui, dans leur grande majorité, se retrouvent précisément dans les maisons de la culture. A moins, que comme M. de Villiers semble le penser, on ne les transforme en entreprises privées ! Je ne pense pas que ce soit facile !

En vous écoutant avec attention, monsieur le ministre, votre discours m'a semblé très partial et, malgré la courtoisie de vos propos, empreint d'une sorte d'esprit de revanche. On ne peut pas prendre sa revanche sur les maisons de la culture ou sur les centres d'action culturelle.

M. Jean Kiffer. La revanche, vous connaissez !

M. Guy Vadepied. C'est pourquoi, je souhaite que, animé par un souci aigu de la gestion et des économies, comme vous nous l'avez dit et répété, vous acceptiez d'affecter ces 2 millions de francs, destinés à célébrer avec faste le dixième anniversaire du Centre Georges-Pompidou à Paris dont tout le monde reconnaît l'importance, au bénéfice des maisons de la culture et des centres d'action culturelle, qui pendant cinq ans leur ont permis de développer des activités culturelles dans tout le pays en faveur des jeunes.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas été saisie de cet amendement.

M. Jacques Limouzy et M. Jean Kiffer. Encore ?

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. Si j'ai bien compris la portée de votre amendement, cher collègue, il s'agit d'amputer de près de la moitié la dotation de 4,5 millions de francs prévue pour la célébration du dixième anniversaire du Centre Georges-Pompidou.

M. Guy Vadepied. C'est tout à fait exact !

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. Voilà qui me paraît quelque peu surprenant, s'agissant d'une institution de renommée internationale, qui est à la fois moderne et populaire.

C'est la raison pour laquelle je ne suis pas favorable à votre amendement.

M. Guy Vadepied. C'est cher, quatre millions de francs pour un anniversaire ! Vous expliquerez cela aux jeunes !

M. André Fenton. Après tout ce qu'a dépensé Lang, vous devriez être modeste ! C'est de la provocation !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture et de la communication. La mesure nouvelle de 6 millions de francs inscrite au chapitre 36-60, article 90, ne concerne pas seulement la célébration du dixième anniversaire du Centre Georges-Pompidou, célébration pour laquelle seulement 4,5 millions de francs au maximum...

M. Guy Vadepied. C'est déjà pas mal !

M. le ministre de la culture et de la communication. ...seront apportés par l'Etat en complément des fonds provenant du mécénat et, je le rappelle, de l'association des amis du centre.

Qu'il me soit ici permis de souligner que le Centre Georges-Pompidou fait honneur non seulement à la capitale, mais à notre pays tout entier par ses activités...

M. Guy Vadepied. D'accord !

M. le ministre de la culture et de la communication. ...par les hommes qui l'animent et par le nom qu'il porte, car nous pouvons ensemble garder en mémoire le souvenir du président Pompidou et de son action culturelle.

M. Guy Vadepied. Tout à fait !

M. le ministre de la culture et de la communication. Le dixième anniversaire du centre sera certainement un moment fort de la vie culturelle de notre pays et de l'histoire de la création contemporaine. Ce n'est pas une opération de prestige, mais un événement dont nous souhaitons qu'il ait un rayonnement international.

En dehors des opérations programmées pour l'année 1987, cet anniversaire sera marqué par deux expositions prospectives sur la bibliothèque du futur et les nouvelles tendances de l'aménagement de l'habitat, par la création d'un opéra vidéo, par l'édition de guides et d'ouvrages exceptionnels sur le centre et par toute une série de manifestations culturelles.

Quand j'entends dire que ces manifestations traduiraient un goût du faste de la part du Gouvernement, permettez-moi de m'étonner. J'ai vu, en effet, arriver sur mon bureau, après le 20 mars dernier, une facture concernant un feu d'artifice qui aurait été tiré à Athènes en 1985, et qui coûte à l'Etat d'aujourd'hui 300 000 francs. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. André Bellon. Il n'y a pas d'« Etat » d'aujourd'hui, ni d'hier, monsieur le ministre !

M. le président. La parole est à M. Bruno Mégret, contre l'amendement.

M. Bruno Mégret. J'interviendrai surtout, monsieur le président, contre la proposition de réemploi de l'économie de 2 millions de francs prévue dans l'amendement n° 64, et je suggérerai que cette économie soit consacrée à une étude sur l'impact culturel du projet Disneyland. Vous avez évoqué ce problème tout à l'heure, monsieur le ministre mais, à ma connaissance, c'était la première fois. Or, le projet est d'importance.

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'implanter en plein cœur de l'Île-de-France, dans le département de Seine-et-Marne, un gigantesque parc de loisirs américain.

Ce qu'on sait un peu moins, c'est que les Américains ne prévoient d'investir que quelque quatre cents millions de francs, et que les milliards - plus de dix - nécessaires à la construction de ce parc seront fournis par des investisseurs français et européens.

Or, quel rôle jouera ce parc ? Il aura pour vocation d'accueillir chaque année des dizaines de millions d'enfants français et européens, pour leur montrer quoi ? *Westernland, Main Street, New Orleans Square*, que sais-je encore !

Voilà de quoi il s'agit : nous allons payer des milliards de francs pour que des millions d'enfants européens viennent en plein cœur de l'Île-de-France s'imprégner des mythes américains. C'est absurde !

Pourquoi, monsieur le ministre, ne vous a-t-on pas entendu davantage sur ce sujet ?

M. de Villiers a pourtant, que je sache, l'expérience de créations enracinées, populaires et modernes. Pourquoi ne l'a-t-on pas entendu, lui aussi, davantage sur ce sujet ? Pourquoi a-t-on négocié avec les Américains sur les conditions techniques et financières, et non sur le contenu culturel du projet ?

M. Jean Kiffer. Ce sont les socialistes qui l'ont fait !

Mme Véronique Nelertz. Non !

M. Bruno Mégret. Ce ne sont pourtant pas les mythes et les héros qui manquent dans l'histoire ou dans l'imaginaire européen.

M. Jacques Limouzy. C'est plus enraciné ! (*Sourires.*)

M. Bruno Mégret. C'est, bien sûr, un projet initié par les socialistes.

M. Jean Kiffer. Par Fabius !

M. Bruno Mégret. Qu'allez-vous faire concrètement, monsieur le ministre, à propos de ce dossier dont vous n'avez certes pas la paternité mais dans lequel, je pense, vous avez une responsabilité ? Qu'allez-vous faire pour défendre et faire prévaloir les intérêts de l'identité culturelle de l'Europe ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national (R.N.)*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. Lorsque François Léotard est arrivé au ministère de la culture, il a immédiatement demandé que l'on recherche dans les archives du ministère ce que son prédécesseur avait exprimé sur le projet de Disneyland à Marne-la-Vallée. Or, on n'a rien trouvé.

M. Jean Kiffer. Comme d'habitude !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. Commencés à Mexico et à Cancun, les discours contre l'impérialisme américain se sont terminés à Marne-la-Vallée dans un silence gêné !

M. André Fanton. Très bien !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. Nous sommes un ministère de la culture libéral, ouvert à tous les éléments de tous les patrimoines, et nous sommes soucieux d'accueillir comme il se doit un projet qui a des conséquences économiques et technologiques importantes. Nous discutons sur les aspects culturels, ce qui n'avait jamais été fait avant le 16 mars, et nous essayons de faire en sorte que soient peu à peu introduits dans le projet, notamment quant à l'architecture, des éléments concernant le savoir-faire français, et plus généralement européen, et des éléments de l'imaginaire, contes et légendes, appartenant à notre patrimoine.

M. Jean Kiffer. Un « Mickey » français, quoi ! (Sourires.)

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. Voilà notre attitude, attitude positive, constructive, détachée de toute forme de protectionnisme et de toute forme d'idéologie.

Mais, à côté de ce projet que nous considérons, avec bienveillance, comme un projet venu d'ailleurs, nous disons que notre Disney à nous, c'est notre patrimoine, et nous regrettons que tant de collectivités qui se précipitent pour réclamer des *aquaticités* ou des vallées des peaux-rouges ne fassent pas montre de plus d'imagination.

M. Jean Kiffer. Très bien !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. La France compte 36 000 monuments inscrits ou classés, autant que de communes. Or, tandis que les Anglais, avec moins de monuments, reçoivent 52 millions de visiteurs par an, nous n'en recevons que 18 millions.

Nous n'avons que 2 000 monuments ouverts à la visite. Un visiteur passe trois heures à Versailles, mais trois jours à Disneyland. Les visites, chez nous, ne sont pas conçues pour les familles et ne sont pas faites pour durer. Le détour explicatif, d'ordre scientifique, souvent remarquable, ne s'accompagne pas toujours d'un détour d'ordre ludique. Bref, nous avons un effort formidable à faire pour la mise en valeur de notre patrimoine.

M. Guy Vadepiéd. Passez vos week-end au château de Versailles ! (Sourires.)

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. Sachez, messieurs, et je comprendrais que vous soyez gênés par le chiffre que je vais donner, qu'au cours des quatre dernières années le nombre des visiteurs n'a cessé de diminuer dans les 160 premiers monuments français.

Nous n'exploitons pas suffisamment notre patrimoine, nous ne le mettons pas assez en valeur, nous n'avons pas assez de visiteurs. C'est pourquoi nous avons créé la mission Patrimoine 2000, qui réunit les meilleurs experts de la mise en valeur, de l'animation, des technologies du patrimoine, afin de mettre sur pied divers projets pilotes pour l'année 1987.

Cette mission sera capable, dans deux mois, de proposer deux types de concepts nouveaux : des parcs culturels à vocation de loisir à la française et des parcours scéniques dans les monuments historiques. Six opérations pilotes seront lancées en 1987.

Le patrimoine créatif, voilà la réponse ouverte, accueillante pour toutes les cultures, la réponse constructive que nous voulons apporter au défi de l'an 2000 pour la culture française ! (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 64.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° 65, présenté par MM. Metzinger, Queyranne, Vadepiéd et les membres du groupe socialiste, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits du titre IV de l'état B de 1 800 000 francs. »

La parole est à M. Jean-Jack Queyranne.

M. Jean-Jack Queyranne. Nous n'aurions pas, évidemment, présenté un budget de la culture tel que celui qu'a essayé de ficeler M. Léotard sous la surveillance de M. Balladur. Nous sommes donc obligés, à l'intérieur de ce budget, de souligner les insuffisances notoires.

Parmi ces insuffisances, une doit être particulièrement mise en évidence, surtout après l'exposé vibrant de M. de Villiers sur le patrimoine. Le patrimoine, en effet, s'entretient chaque jour. Il se renouvelle, il se complète. Il se complète, en particulier, pour les musées. Or les crédits d'acquisition pour les musées diminueront en 1987 de près de six millions de francs, c'est-à-dire de 21 p. 100.

Ainsi, on fait de grandes déclarations sur le patrimoine, mais, dans le même temps, six millions de francs vont manquer aux musées nationaux pour acheter des œuvres qui risquent de partir à l'étranger vers des collectionneurs ou des musées privées.

Et ne venez pas nous dire, monsieur le ministre, que les entreprises privées suppléeront par leur effort de mécénat le désengagement de l'Etat. Pour nous, le mécénat est un « plus », ce n'est pas un « moins » dans le budget de l'Etat, ce n'est pas une participation des entreprises venant compenser un désengagement de l'Etat.

Dans le rapport qu'il a présenté au nom de la commission des affaires culturelles, M. Fuchs évoque divers sujets d'inquiétude, parmi lesquels il fait figurer la dotation aux musées. Il écrit à ce propos : « L'année 1987 marquera une pause dans l'enrichissement des collections des musées. Il est donc clair, d'ores et déjà, que le prochain budget devra s'efforcer de réaliser une remise à niveau, faute de laquelle notre inquiétude devrait se transformer en réprobation ».

M. Fuchs réprouvera peut-être l'année prochaine. Quant à nous, nous réprouvons dès cette année la diminution de plus de 20 p. 100 des crédits d'acquisition de musées nationaux.

M. Bernard Schreiner. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas été saisie de cet amendement. Je répondrai, donc à titre personnel.

Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit sur l'amendement n° 60, sinon que je ne suis pas favorable à l'amendement n° 65.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Je serai très bref. Voilà le deuxième ou le troisième amendement, et il y en aura encore cinq ou six, non examiné par la commission des finances - je trouve d'ailleurs ce procédé plutôt curieux - et qui concerne le musée des plans-reliefs de Lille.

M. le secrétaire d'Etat a été très clair, et je ne reviendrai pas sur ce qu'il a dit. Mais, monsieur Queyranne, vous qui défendez avec tant de passion l'acquisition des œuvres d'art, pouvez-vous me dire si, pendant cinq ans, le précédent gouvernement s'est préoccupé une seule seconde - alors que j'y ai travaillé depuis trois mois déjà et que j'espère pouvoir proposer à la représentation nationale des mesures dans ce domaine - de cette réalité qui touche directement le commerce des œuvres d'art et qui fait qu'aujourd'hui l'exportation d'œuvres d'art est fiscalement favorisée au détriment de l'importation ?

Cette situation dure depuis cinq ans. Pendant cinq ans, vous avez eu la possibilité de la modifier. Voilà qui aurait effectivement permis aux Français d'enrichir leur patrimoine ! Or vous n'avez rien fait. Alors ne venez pas aujourd'hui, sous le prétexte de modifier l'opération de Lille, sur laquelle M. de Villiers s'est excellemment expliqué, proposer ce genre d'amendements que, bien entendu, le Gouvernement rejette. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 65.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° 66, présenté par Mme Lecuir, MM. Queyranne, Vadepied et les membres du groupe socialiste, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits du titre IV de l'état B de 1 500 000 francs. »

La parole est à M. Guy Vadepied.

M. Guy Vadepied. L'adoption de cet amendement aurait pour effet de supprimer un crédit de 1,5 million de francs destinés à l'installation d'une compagnie dramatique au théâtre de l'Athénée.

Ce théâtre, qui a été récupéré par l'Etat en liaison avec des associations, a pour vocation principale de permettre à de jeunes compagnies de répéter et de se produire dans des conditions professionnelles. Malheureusement, nombre de ces jeunes troupes voient leur avenir remis en question par les restrictions de crédits prévues dans le présent budget.

Naturellement, nous n'avons rien contre Francis Huster, qui est un grand comédien. Mais, puisque - vous l'avez dit vous-même, monsieur le ministre - il faut faire des économies, il ne nous paraît pas opportun de voter un crédit de 1,5 million de francs pour permettre l'installation de la compagnie qu'il dirige au théâtre Athénée.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas eu non plus à connaître de cet amendement, et je m'exprimerai donc une nouvelle fois à titre personnel.

D'après les informations dont je dispose, le crédit du titre IV n'a pour objet que d'aider M. Huster - comme c'est le cas pour de multiples compagnies théâtrales - à monter un spectacle durant l'année 1987. Je ne vois pas pourquoi il faudrait le remettre en cause.

M. Guy Vadepied. Voilà une information que nous n'avions pas !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Je suis étonné de cette succession d'amendements qui ne montrent les choses que par le petit bout de la lorgnette. L'actuel gouvernement a bien l'intention de mener une politique théâtrale. Il a bien l'intention d'effectuer les nominations qui s'imposent, de distribuer aux créateurs les crédits nécessaires, d'affecter des comédiens à la direction des théâtres. Il l'a fait, pour ce qui est des crédits, en ce qui concerne Francis Huster, et je ne vois aucune espèce de raison d'en dire davantage sur cette affaire. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 66. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. L'amendement n° 67, présenté par MM. Schreiner, Queyranne, Vadepied et les membres du groupe socialiste, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits du titre IV de l'état B de 1 million de francs. »

La parole est à M. Guy Vadepied.

M. Guy Vadepied. Si le Gouvernement a bien l'intention - ce dont nous nous réjouissons - de promouvoir les troupes de théâtre, il ne semble pas que ce soit le cas pour la musique, dont le budget - les chiffres sont accablants - chute de 28 millions de francs en 1986 à 11,7 millions de francs en 1987. C'est d'ailleurs ce qui a causé la démission de M. Maurice Fleuret, et l'on comprend qu'il soit désappointé par des mesures qui remettent en cause toute la politique menée pendant cinq ans, non seulement pour la musique, mais pour bien d'autres activités culturelles.

Je saisis l'occasion pour souligner les crédits destinés aux régions ont été considérables pendant cinq ans, non seulement pour la musique, mais aussi pour l'acquisition des œuvres d'art. C'est une réalité que nous avons vécue en tant que conseillers régionaux. Aussi, monsieur le ministre, permettez-moi de sourire quand je vous entends déclarer que rien n'a été fait avant vous et que vous arrivez pour remettre de l'ordre.

Les mesures que vous vous proposez de prendre en faveur du mécénat peuvent apparaître comme opportunes. Une chose est sûre, en tout cas : pendant cinq ans, on a commencé dans les régions à acheter des toiles, à développer l'activité des peintres, et, cela, vous ne pouvez pas le nier !

Le budget de la culture a été multiplié par deux et tout cet argent - vous avez aussi omis de le dire - a permis entre autres choses, grâce aux contrats de Plan, de développer d'une manière extraordinaire une politique culturelle régionale. Il en est allé de même pour la musique. Malheureusement, les restrictions de crédits auxquelles vous entendez procéder vont contraindre à licencier dans les orchestres. Ou alors, les musiciens ne joueront plus !

C'est pourquoi, par notre amendement n° 67, nous proposons de réduire d'un million de francs le crédit prévu au titre IV, chapitre 43-40, article 50, pour l'inventaire régional des orgues, afin d'affecter cette somme à la création musicale, que vous sacrifiez.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas eu à connaître cet amendement. Je m'exprimerai donc encore à titre personnel.

Pourquoi faudrait-il remettre en cause la mesure nouvelle prévue pour l'inventaire régional des orgues, quand on sait le patrimoine précieux qu'ils représentent et l'état de dégradation de certains d'entre eux ?

Dans ces conditions, je ne suis pas favorable à l'amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Monsieur le député, je suis étonné que vous utilisiez le nom de M. Fleuret.

M. Guy Vadepied. Je l'ai cité, pas « utilisé » !

M. le ministre de la culture et de la communication. Mais si, vous l'avez utilisé ! Je ne l'ai pas inventé. Le compte rendu de séance en fera foi !

Respectez donc une personne qui ne peut pas s'exprimer devant vous et qui, en quittant ses fonctions - elle vous le confirmera certainement si vous avez un entretien avec elle - n'a dit que c'était un bon budget. *(Rires et applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Jack Queyranne. Pourquoi est-elle partie, alors ?

M. le ministre de la culture et de la communication. N'utilisez donc pas des gens qui n'ont pas la possibilité de vous répondre.

Je tiens à rappeler à la représentation nationale les chiffres : 1986 : 1,237 milliard ; 1987 : 1,223 milliard. Voilà les chiffres qui suscitent l'émotion sur les bancs de l'opposition !

En réalité, monsieur le député, nous avons une volonté réelle d'assurer une politique efficace de la musique et de la danse. Vous avez probablement lu le « bleu » budgétaire. Vous avez probablement entendu les éléments d'information que j'ai été amené à fournir, notamment en ce qui concerne la danse qui est un domaine en pleine explosion auquel nous voulons apporter des moyens nouveaux et pour lequel nous prendrons des décisions nouvelles. Cet amendement est donc non seulement tout à fait curieux quant à sa formulation, mais de plus parfaitement inefficace. Le Gouvernement en demande donc le rejet.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 67. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. L'amendement, n° 68, présenté par M. Queyranne, Mme Lecuir, M. Vadepied et les membres du groupe socialiste, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits du titre IV de l'état B de 2 millions de francs. »

La parole est à M. Jean-Jack Queyranne.

M. Jean-Jack Queyranne. Cet amendement concerne les crédits relatifs à la danse qui relèvent de la direction de la musique. Je veux à cet égard relever les propos que vient de tenir M. le ministre concernant la démission de M. Maurice Fleuret. J'ai sous les yeux la déclaration qu'a faite M. Maurice Fleuret après sa démission. Il n'a pas estimé que le budget était un bon budget.

M. le ministre de la culture et de la communication. C'est ce qu'il m'a dit !

M. Jean-Jack Queyranne. M. Maurice Fleuret vous a dit qu'il lui fallait absolument 48,5 millions de mesures nouvelles. Vous l'écoutez. Vous le comprenez. Mais vous ne proposez pas de solution. Et M. Fleuret a déclaré : « Je refuse le redéploiement, je refuse l'impôt sur les secteurs fragiles pour payer les secteurs lourds. »

Cela signifie donc que M. Fleuret a démissionné parce qu'il ne souhaitait pas que les secteurs qui peuvent apparaître marginaux à vos yeux - la musique rock, le jazz, les variétés, la danse - soient ainsi touchés par les contraintes budgétaires.

Cet amendement a précisément pour objet d'évoquer le sort des compagnies de danse qui, dans notre pays, ont connu depuis une dizaine d'années une véritable explosion et participe au développement d'un art chorégraphique dont la qualité est reconnue au-delà de nos frontières.

Le budget de la danse a permis, en 1986, non seulement de soutenir dix-neuf compagnies indépendantes, qui étaient implantées dans des centres, pour 29 millions de francs de subventions, mais aussi soixante-quatorze compagnies, plus petites, plus fragiles, pour un montant de crédits de 5,3 millions de francs.

Or le montant des crédits affectés aux compagnies de danse reste identique dans le projet de budget pour 1987. Mais, dans le même temps, sur cette même ligne budgétaire, on devra financer la création d'un centre de danse et d'une école dans le département du Var, à Châteauvallon, et dont la responsabilité est confiée à Mme Viola Farber, chorégraphe de talent.

En fait, monsieur le ministre, je ne suis pas hostile à cette création si celle-ci ne se fait pas au détriment des quarante-neuf compagnies de danse dont je parlais et qui pourraient voir leurs crédits diminuer.

De très grandes inquiétudes se manifestent dans la profession de danseurs. Tant à Paris, devant l'Opéra, qu'à l'occasion du festival d'Avignon, les danseurs, très nombreux, ont voulu manifester leur souhait que, pour 1987, leurs crédits soient augmentés. Ils ont dénoncé dans une récente pétition que, je crois, nous avons tous reçue en tant que parlementaires, la menace que fait peser sur toute la profession ce projet de budget, même si les grandes institutions et les compagnies de prestige sont sauvegardées.

C'est de cette inquiétude que je voulais vous faire part et je vous demande, monsieur le ministre, comment, avec des crédits inchangés, et compte tenu du poids de cette nouvelle implantation à Châteauvallon, vous pourrez soutenir cette multitude de compagnies chorégraphiques qui manifestent un grand talent et qui recueillent, notamment auprès des jeunes, une très forte adhésion.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas eu à examiner cet amendement.

La création de ce centre de danse n'a pas les incidences exagérées que vous lui prêtez, cher collègue. Dois-je vous rappeler les crédits d'aide à la création chorégraphique qui sont maintenus à hauteur de 6 millions de francs ? Dois-je vous rappeler les crédits d'aide aux compagnies implantées, qui sont maintenus et qui s'élèvent à 29 millions de francs ? Dois-je vous rappeler encore les crédits d'aide à la diffusion, qui sont maintenus et qui s'élèvent à 6,3 millions de francs ? Faut-il enfin rappeler que ce centre bénéficiera largement aux jeunes chorégraphes et qu'il n'est rien sur le plan budgétaire à côté du coût de l'École nationale supérieure de Marseille ?

Avis défavorable !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Je veux d'abord rappeler à l'Assemblée nationale l'attachement du Gouvernement à la pratique de la danse dans notre pays.

Chacun comprend bien que la danse est aujourd'hui au carrefour de très nombreuses aspirations de nos compatriotes. Il existe en effet une volonté de s'exprimer par le corps, qu'on retrouve dans d'autres domaines de l'activité physique, la volonté de faire se rejoindre et la musique et le théâtre, enfin la volonté de la jeunesse de s'exprimer.

La danse française, notamment la jeune danse française, est d'une exceptionnelle qualité. Je rappelle que le ballet de l'Opéra de Paris vient de faire aux Etats-Unis une tournée à proprement parler triomphale. C'est probablement l'un des

plus beaux corps de ballet du monde. Je citerai aussi la jeune danse française illustrée par des noms comme Gallotta, Régine Chopinot et Maguy Marin. Le public de la danse, qui s'est lui-même profondément rajeuni, connaît une forte explosion.

Nous avons traduit tout cela dans le budget qui vous est proposé puisqu'un certain nombre de mesures qui viennent d'être rappelées par votre rapporteur figurent dans le budget. Toutes ces mesures, comme il l'a dit très justement, sont maintenues par rapport à 1986 : il s'agit des crédits d'aide à la création chorégraphique - près de 6 millions de francs -, des crédits d'aide aux compagnies implantées - près de 30 millions de francs -, des crédits d'aide à la diffusion - près de 7 millions de francs. Il y a donc une volonté politique et budgétaire qui est traduite dans le projet de budget pour 1987.

J'ajoute que j'ai la volonté de créer, dans les mois qui viennent, auprès du directeur de la musique, une délégation à la danse qui identifiera plus précisément les problèmes de la danse.

Comme je l'ai indiqué dans la présentation générale du budget, nous avons mis l'accent sur les enseignements artistiques, notamment sur la pénétration de la danse à l'école.

Au Conservatoire national supérieur de musique de Lyon va s'ouvrir un nouveau département danse, et 1987 verra l'ouverture de l'école de danse de l'Opéra de Paris.

Enfin, le Gouvernement continuera à soutenir les grandes institutions comme le ballet de l'Opéra de Paris. Il poursuivra l'opération de la Bastille qui aura, comme je l'ai dit tout à l'heure, une vocation chorégraphique. Il soutiendra aussi les grandes compagnies qui ont été citées, notamment par M. le rapporteur, comme celle de Marseille.

M. Jean-Jack Queyranne. Et les petites compagnies ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Voilà la réalité de notre politique de la danse. Elle n'a rien à voir avec les caricatures ou les proclamations faites ici ou là.

Quant à la proposition qui est faite d'amputer les crédits destinés au centre chorégraphique de Châteauvallon, elle n'a pas de sens. Le Gouvernement a la volonté de regrouper à Châteauvallon une série de manifestations importantes qui ont déjà eu lieu dans le passé et qui doivent se développer dans l'avenir. Dans le budget de 1987, 0,5 million de francs sont prévus pour Châteauvallon. Le chiffre de 2 millions de francs évoqué à l'instant ne correspond qu'à une participation en année pleine, ce qui ne sera le cas qu'à partir de 1988.

Telle est la réalité des choses, et le Gouvernement est donc tout à fait hostile à cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 66.
(L'amendement n'est pas adopté.)

3

PROJET DE LOI RELATIF A LA DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS POUR L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS

Prise d'acte de l'adoption d'un projet de loi

M. le président. Aucune motion de censure n'ayant été déposée dans le délai de vingt-quatre heures prescrit par l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, l'Assemblée prend acte, en application de l'article 155 du règlement, de l'adoption du projet de loi relatif à la délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés, dans le texte élaboré par la commission mixte paritaire, qui a été inséré en annexe au compte rendu de la deuxième séance du mercredi 22 octobre 1986. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

4

LOI DE FINANCES POUR 1987 (DEUXIEME PARTIE)

Reprise de la discussion d'un projet de loi

M. le président. Nous reprenons la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987.

CULTURE ET COMMUNICATION (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des amendements.

L'amendement n° 69, présenté par MM. Carraz, Vadepied, Queyranne, et les membres du groupe socialiste, est ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V de l'état C de 4 millions de francs. »

La parole est à M. Jean-Jack Queyranne.

M. Jean-Jack Queyranne. Cet amendement a pour objet de mettre en évidence les réductions de crédits qui concernent l'un des secteurs fragiles que j'évoquais tout à l'heure, celui de la chanson, du rock et des variétés.

Avant 1981, l'action de la direction de la musique étaient exclusivement centrée sur la musique classique, alors que se développaient, notamment chez les jeunes, de nombreuses formes de diffusion, de création musicale : chanson, jazz, rock, variétés. La direction de la musique a rendu à ces arts, que l'on qualifiait de mineurs à l'époque, leur véritable dimension grâce à une action soutenue par l'Etat. Mais nous constatons que les réductions de crédits prévues frapperont plus particulièrement ces secteurs fragiles. M. le ministre évoquait tout à l'heure le sort des variétés françaises, en regrettant - je crois que nous pouvons tous faire ce constat - que la part de la chanson française régresse sur les chaînes de radio et de télévision.

M. Jacques Limouzy. Ça, c'est sûr !

M. Jean-Jack Queyranne. Pour que les variétés, pour que la chanson française vivent dans notre pays, il faut accorder une aide appropriée à sa diffusion et à l'action de création. C'est ce qui a été engagé de 1981 à 1986. Je crains que cela ne soit rompu maintenant avec les réductions de crédits qui interviendront et qui favoriseront, comme l'a indiqué M. le ministre à plusieurs reprises, les grandes institutions dans le domaine musical.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas eu à connaître de cet amendement. Même réponse et même conclusion que pour l'amendement n° 60 : rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. Monsieur Queyranne, lorsque nous sommes arrivés rue de Valois, nous avons découvert une curiosité.

M. Jacques Limouzy. Vous êtes poli !

M. André Bellon. Qu'est-ce que vous avez découvert comme curiosité ?

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. Savez-vous que - et le prédécesseur de M. Léotard n'avait rien trouvé à y redire - les cent-quarante premières représentations de concerts étrangers, rock ou jazz, bénéficient d'un taux de T.V.A. réduit, alors que les concerts de chanson française ne bénéficient pas de réduction du taux de T.V.A. ? Tel est le premier dossier sur lequel nous nous sommes mis à travailler, et nous espérons bien déboucler dans les jours qui viennent.

Alors, ne dites rien sur le problème de la chanson française, ne dites rien sur le problème du rock ou du jazz car, en 1987, le budget consacré à la variété, au rock et au jazz sera le même qu'en 1986, voire légèrement supérieur.

M. le président. La parole est à M. Bruno Mégret.

M. Jacques Limouzy. Il va chanter ? (*Sourires.*)

M. le président. Non, je vous rappelle, que la conférence des présidents a jugé que la chanson n'était pas tellement appropriée à ce lieu. (*Sourires.*)

M. Bruno Mégret. Rassurez-vous, Monsieur le président, je ne chanterai pas.

Je veux intervenir contre la proposition de réemploi des économies prévue dans l'amendement n° 69 et en faire une autre.

Monsieur le ministre, la politique est aussi affaire de symboles et nous aurions aimé que vous inauguriiez votre arrivée au ministère de la culture par un acte de rupture avec la politique de votre prédécesseur. Nous aurions souhaité que vous stoppiez les travaux des colonnes de Buren et que vous restauriez la place du Palais-Royal dans son intégrité originelle.

M. Jean-Jack Queyranne. C'est toujours la même chanson !

M. Bruno Mégret. Vous en avez décidé autrement. Maintenant que ces colonnes sont achevées, il serait souhaitable, pensons-nous, que vous tiriez les conséquences de votre décision.

C'est pourquoi je propose d'utiliser les 4 millions dégagés par l'amendement n° 69 pour procéder à la destruction du Palais-Royal. (*Rires.*) L'ordonnance classique de ces colonnades, la patine jaune un peu sale de ces pierres portent en effet atteinte à la parfaite géométrie blanche et noire des colonnes de Buren. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) Et il importe de rétablir l'harmonie de ces lieux.

J'imagine, bien sûr, que vous pourriez rencontrer quelques difficultés pour expliquer cette mesure aux Parisiens, mais j'ai ici, monsieur le ministre, un court manifeste, rédigé par mes amis des comités d'action républicaine qui pourrait vous fournir quelques arguments, et je vais vous en lire, si vous me le permettez, quelques courts extraits. Il s'agit du *Manifeste du zèbre* en l'honneur des colonnes zébrées de Buren.

« Nous les Zèbres, longtemps méprisés par les chevaux, nous reconnaissons dans les colonnes zébrées de Buren, insolentement dressées au milieu de ce Palais-Royal dont elles casent enfin l'insupportable perspective, la révolte légitime des masses de Zèbres contre l'oppression impérialiste des aristocraties chevalines. (*Rires.*)

« Les colonnes de Buren, en affirmant la revanche du droit à la disgrâce et à la laideur, constituent un soutien objectif pour les Zèbres dans leur lutte contre les équidés dits supérieurs. (*Rires.*)

« En manifestant la victoire de l'inachevé et de l'à-peu-près sur le perfectionnisme, de l'improvisé sur le prémédité, de la spontanéité sur le mythe du talent, l'art de Buren va dans le sens du combat des Zèbres qui, à l'inverse des chevaux, ne se laissent pas dresser et éduquer.

« Les Zèbres ne sont esclaves d'aucun système, ne servent personne et ne servent à rien. Aussi se reconnaissent-ils pleinement dans les colonnes de Buren qui ne « servent » ni le Palais-Royal, ni l'art, ni rien, ni personne.

« Aussi appelons-nous à poursuivre l'œuvre courageuse de M. Lang : la destruction du Palais-Royal et de ses orgueilleuses colonnades qui sont, finalement, une injure aux colonnes de Buren et à tous les Zèbres de la terre. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Front national [R.N.]*)

M. le président. Monsieur Mégret, l'Assemblée aura apprécié votre humour, mais je doute fort que notre excellent et éminent collègue M. Arrighi souscrive à votre proposition de détruire le Palais-Royal.

Je mets aux voix l'amendement n° 69.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° 71, présenté par MM. Metzinger, Vadepied, Carraz et les membres du groupe socialiste, est ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V de l'état C de 10 millions de francs. »

La parole est à Mme Marie-France Lecuir.

Mme Marie-France Lecuir. Monsieur le ministre, il vous fallait bien trouver un créneau pour faire oublier aux artistes et au monde culturel en général les coups bas que vous lui

portez. Alors, vous avez choisi la défense du patrimoine, ce qui nous a d'ailleurs valu un néologisme hardi de la part de M. de Villiers qui a parlé du « patrimoine créatif ». Je vous rappelle que vous êtes aussi ministre de tutelle des écrivains et des hommes de lettres et je vous pose la question : le patrimoine peut-il être créatif ?

Dans votre défense du patrimoine, vous avez laissé disparaître l'un des moteurs de la conservation et de la mise à jour du patrimoine : la recherche. Aussi souhaitons-nous, avec cet amendement n° 71, ajouter un crédit de dix millions de francs pour la recherche archéologique et ethnologique.

En effet, en réduisant les crédits du titre V, chapitre 56-20, article 30, consacrés aux travaux de restauration des monuments historiques, et plus particulièrement à l'aménagement de l'Hôtel des Invalides pour accueillir les plans - reliefs, on pourrait économiser dix millions de francs. Il faudrait pour cela maintenir les plans - reliefs à Lille. Cela ferait faire des économies à l'Etat puisque ce maintien serait à la charge des collectivités locales de Lille.

Je veux m'élever contre certaines de vos allégations, monsieur le ministre, qui me paraissent inexactes concernant les crédits consacrés aux travaux d'entretien des monuments historiques. Vous avez soutenu que votre prédécesseur avait réduit l'effort financier de l'Etat en faveur des monuments historiques. J'ai le regret...

Je vois, monsieur le ministre, que vous semblez vous impatienter et que vous avez un peu de mal à supporter une discussion budgétaire. Certes, celle-ci est un peu longue, mais la défense d'amendements fait partie du jeu et vous ne pouvez pas utiliser l'article 49-3 pour interrompre le débat. Je conçois que, depuis quelques mois, vous y ayez pris goût mais il vous faut supporter cette discussion jusqu'au bout et accepter que je vous cite deux chiffres.

En ce qui concerne la restauration et l'entretien des monuments historiques, 3 400 millions de francs leur ont été consacrés de 1977 à 1981 et, en francs constants, 4 400 millions de francs de 1982 à 1985.

Par ailleurs, avec la suppression du fonds spécial de grands travaux, ce sont 35 millions de francs en 1986 et 35 millions de francs en 1987, soit 70 millions de francs en deux ans, qui seront perdus pour les travaux de restauration des monuments historiques.

Monsieur le ministre, faites un geste : laissez les plans-reliefs à Lille et accordez les dix millions de francs que nous proposons à la recherche pour le patrimoine.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. La commission n'a pas été saisie de cet amendement. Je ferai donc la même réponse que pour l'amendement n° 60.

Je précise cependant que la Cour des comptes avait condamné le financement de la restauration des monuments historiques par le fonds spécial de grands travaux.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Contre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 71.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° 73, présenté par M. Queyranne, est ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V de l'état C de 4 millions de francs. »

La parole est à M. Jean-Jack Queyranne.

M. Jean-Jack Queyranne. Cet amendement a pour objet de mettre en évidence la réduction des crédits en faveur de la culture scientifique et technique.

Celle-ci a longtemps été en marge des préoccupations des pouvoirs publics, et seules des initiatives récentes ont permis de donner un essor à ce secteur qui participe à part entière au développement économique et culturel de notre pays.

Les régions ont particulièrement retenu cet objectif puisque dix-neuf régions sur vingt-deux ont introduit un volet « culture scientifique et technique » dans les contrats de Plan qu'elles ont signés avec l'Etat, donnant ainsi naissance à un grand nombre de projets. M. le ministre de l'éducation natio-

nale parle souvent de celui qui a été lancé à proximité de Poitiers mais il y en a beaucoup d'autres. Or les crédits de la ligne budgétaire correspondante diminuent de 4 millions de francs, passant de 14 millions en 1986 à 10 millions pour 1987.

M. de Villiers a souligné la nécessité d'offrir aux Français, et particulièrement aux jeunes, des parcs de loisirs attractifs ou ils pourraient juger de la qualité de notre patrimoine et de notre culture. Mais il ne faut pas oublier la culture scientifique et technique. Ce n'est pas ce que vous faites en réduisant de façon considérable les crédits qui lui sont consacrés.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas été saisie de cet amendement.

M. Jean Kiffer. Encore !

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. J'avoue que, avec cette proposition, on atteint les sommets de la démagogie ! Très sincèrement, la culture mérite mieux. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. L'approche du quinquennat culturel précédent était une approche bureaucratique partant d'une erreur, l'erreur scientifique. On isolait dans des lignes budgétaires ce que l'on appelait la culture scientifique et technique ou les nouvelles technologies, comme si celles-ci pouvaient trouver en elles-mêmes leur propre humus, coupées de la mémoire, de la tradition culturelle et du patrimoine. On créait de cette manière des expériences sans suite, dans une logique tutélaire : vidéodisques par ci, expériences pilotes de vidéotransmission et plans images par là. Comme si la création de marchés nouveaux pour les nouvelles technologies relevait de la polysynodie ou de commissions.

Notre approche est tout à fait différente.

D'abord, nous considérons que le domaine de la culture scientifique et technique appartient aux régions et aux entreprises.

Le lien doit être fait en permanence entre les ingénieurs et les créateurs. C'est ainsi que, pour la télévision haute définition, la norme « D 2 Mac Paquets » doit appeler une démarche à l'anglo-saxonne, comme cela a été fait ces trois dernières années, entre les ingénieurs et les créateurs, de telle manière qu'il n'y ait pas de retard au moment où cette nouvelle norme apparaîtra sur le marché. Elle permet en effet un renouvellement de la qualité des images, du son et des effets spéciaux. C'est ainsi que, dans le compte de soutien des industries de programme, nous allons consacrer 100 millions de francs environ à l'intégration des nouvelles technologies dans la création d'images, en nous fondant non pas sur une idéologie mais sur les demandes des créateurs.

Nous voulons également diffuser le patrimoine grâce à la culture scientifique et technique, aux nouvelles technologies : vidéodisque, vidéotransmission. Mais toutes ces expériences relèvent du secteur privé et non du ministère de la culture et de la communication.

Enfin, une meilleure productivité de la culture doit être permise par l'utilisation des nouvelles technologies, en particulier le dessin animé sur ordinateur. Mais tout cela doit passer, je le répète, par les entreprises, qu'il s'agisse d'entreprises culturelles, d'associations ou de S.A.R.L.

Notre politique, qui s'appuie sur les régions et sur les entreprises, se situe à l'opposé de celle qui a été suivie ces dernières années. Elle n'isole pas la culture scientifique et technique ou les nouvelles technologies des autres actions menées en faveur du patrimoine et de la création.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 73.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° 70, présenté par MM. Vadepied, Schreiner, Metzinger et les membres du groupe socialiste, est ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V de l'état C de 2 500 000 francs. »

La parole est à M. Guy Vadepied.

M. Guy Vadepied. La promotion des industries culturelles faisait partie de la politique qui a été menée pendant cinq ans et que vous abandonnez, monsieur le ministre. Nos n'avons

pas, contrairement à ce qu'a dit M. de Villiers, remis en cause l'action de ces entreprises, au contraire, nous l'avons développée considérablement. Nous avons même mené des actions de promotion en faveur des industries culturelles, qu'il s'agisse des crédits accordés à l'institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles, à l'Anvar, ou des aides apportées aux entreprises industrielles ou artisanales. C'était une de nos préoccupations majeures puisque il s'agissait de l'innovation.

Malheureusement, en supprimant 58 millions de francs au titre IV du budget, vous remettez en cause notre politique en faveur de la facture instrumentale, du son, de l'image et, en général, des nouvelles technologies.

Votre politique va porter un grave préjudice aux industries culturelles. Afin de rattraper les choses, nous vous demandons d'accepter cet amendement, qui réduit de 2,5 millions de francs les crédits d'études du titre V, chapitre 56-20, crédits qui seront nécessaires que si vous persévérez dans l'idée du transfert des maquettes qui sont actuellement au musée de Lille.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas eu à connaître de cet amendement. Même réponse que pour l'amendement n° 60 : avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Le montant total des crédits affectés à ces actions, toutes lignes confondues, s'élève à 150 millions de francs : voilà la réalité ! Il n'est donc pas question pour nous de nous abandonner aux joies de l'indifférence mais, là comme ailleurs, ce n'est pas l'Etat qui créera à la place des créateurs.

M. le président. La parole est à M. Pierre Descaves, contre l'amendement.

M. Pierre Descaves. J'interviendrai contre la deuxième partie de l'exposé sommaire de cet amendement, qui propose que l'on utilise les fonds disponibles pour la politique de promotion des industries culturelles.

Les industries quelles qu'elles soient doivent s'autofinancer ; elles n'ont pas à être financées par les contribuables.

Le rapporteur spécial de la commission des finances m'a fait parvenir le détail des subventions qui ont été accordées en 1984 à différents organismes. Dans ce rapport de 400 pages, 110 pages, c'est-à-dire 25 p. 100 de l'ouvrage, sont consacrés aux subventions accordées par le ministère de la culture : 3 500 bénéficiaires et 800 millions versés !

La lecture de cette liste de bénéficiaires est édifiante !

Les fêtes du petit vin blanc - je suppose que les 20 000 francs étaient destinés à faire plaisir à M. Nungesser ! La librairie *Quésaco* a reçu 45 000 francs ; je dois reconnaître que le mot s'imposait ! Des versements ont été faits à des personnes bénéficiant de droits d'auteur, tel M. Jean Genêt, aujourd'hui décédé. La société française des chercheurs sur les associations a reçu 50 000 francs ; c'est trop beau, il fallait le trouver ! Travail et culture de l'Isère a reçu 50 000 francs ; décidément, il se passe beaucoup de choses dans l'Isère !

Autre bénéficiaire : le Centre mondial informatique. Je ne crois pas, monsieur le ministre, que le budget de la culture doive financer l'informatique et un centre dont on a également beaucoup parlé, en lui accordant un million de francs. L'Atelier invisible a reçu 830 000 francs (*rires*) ; ce qui est visible, c'est l'argent prélevé dans la poche des contribuables ! La société anonyme Les métiers associés a touché 100 000 francs ; associés pour recevoir les fonds des contribuables, sans doute ! L'association Les musées s'amuse à reçu 200 000 francs ; ils s'amuse au détriment des contribuables ! L'association Eldorado a touché 200 000 francs ; pour elle, la culture, c'est vraiment l'Eldorado ! Le mécénat d'entreprises s'est vu octroyer 150 000 francs. Faire du mécénat, oui, mais pas aux frais des contribuables !

L'association pour le financement du cinéma et des industries culturelles a reçu quant à elle cinq millions de francs. Je crois que c'était le canal préféré pour alimenter les petits copains et vous devriez examiner de très près à quoi a servi cette somme.

L'association Anals a reçu 200 000 francs ; c'est un beau prénom, mais ça me paraît cher ! L'association Diwan a touché 370 000 francs ; il n'y a que le contribuable qui ne

dort pas ! Le Carrefour d'Occitanie a reçu 150 000 francs ; quand j'entends le mot « carrefour », je dresse l'oreille, on a bien des raisons de s'inquiéter !

Je terminerai par l'association Barka Lange. Barka, en arabe, veut dire assez. Assez de dilapidations de l'argent des contribuables ! J'espère, monsieur le ministre, que vous examinerez de près ces 110 pages et que vous ferez votre ce jugement ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] et sur divers bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 70. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° 74, présenté par M. Queyranne, est ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V de l'état C de 2 500 000 francs. »

La parole est à M. Jean-Jack Queyranne.

M. Jean-Jack Queyranne. Cet amendement a pour objet de souligner la réduction des engagements de l'Etat dans le domaine du cinéma.

Notre collègue vient de rappeler que des dotations soutenaient l'action de l'institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles. Je rappelle que sa création avait été souhaitée par l'ensemble de la profession et que l'I.F.C.I.C. a eu une action très positive en ce domaine.

Monsieur le ministre, vous avez dit que les crédits en faveur de la production cinématographique allaient augmenter. Ils vont augmenter en 1987 grâce aux ressources extrabudgétaires de la taxe sur les ressources publicitaires des chaînes de télévision, que nous avons instituée en 1985 afin de financer l'industrie cinématographique, qui fournit un produit aux chaînes de télévision.

Mais les crédits directs du budget de l'Etat en faveur du cinéma vont diminuer en 1987 de 35 millions de francs : 7 millions de francs au titre de l'aide directe, 23 millions au titre du compte de soutien et 5 millions au titre de la création audiovisuelle. Là encore, nous mettons en évidence un désengagement budgétaire qui sera préjudiciable à l'industrie cinématographique française, laquelle avait réussi, grâce à un système original mis sur pied depuis une vingtaine d'années, à maintenir son niveau et sa qualité et à être la deuxième du monde occidental derrière la production américaine.

Au moment où la compétition internationale est plus vive, notamment avec les Etats-Unis et l'Extrême-Orient, je crains que les moyens que vous supprimez ne manquent gravement à l'industrie nationale du cinéma.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas eu à connaître de cet amendement. Même réponse que pour l'amendement n° 60.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Il s'agit là d'un domaine fondamental : le cinéma. Ma réponse sera à la fois arithmétique et politique.

Arithmétique d'abord, ne demandera pas, à M. Queyranne d'apprendre à compter car je pense qu'il sait compter. Je lui rappelle cependant que la profession n'a pas attendu - il l'a lui-même reconnu - le gouvernement socialiste pour s'organiser et qu'un dispositif de ce genre existe depuis de très nombreuses années, depuis bien avant 1981.

Les ressources en faveur du cinéma augmentent de 137 millions de francs, diminuent de 73 millions de francs et augmentent, du fait des mesures nouvelles, de 6,5 millions de francs. Le calcul est facile à faire. Au total, 137 moins 73 Plus 6 égale plus 63,5 millions de francs. C'est la somme supplémentaire par rapport aux années précédentes qui sera affectée à la création audiovisuelle, en 1987 : 21,5 millions de francs pour le cinéma et 42 millions de francs pour l'audiovisuel.

J'ajoute que la cassette personnelle du ministre diminuera en 1987 de 7 millions de francs, et j'aboutirai d'ailleurs dans quelques années à son extinction. Cette diminution traduit ma volonté de ne pas avoir à trancher, dans le secret de mon bureau, de la qualité esthétique des films. Ça n'est pas mon rôle, ça n'est pas le rôle d'un ministre.

Je regrette au demeurant que l'octroi de cette aide ait abouti à des navets spectaculaires !

Je ne citerai pas de noms mais j'en ai présents à l'esprit. Cela a permis d'aider des cinéastes étrangers - ce n'est pas en soi un reproche - qui, je le répète, ont produit des navets.

Je n'ai pas l'intention de me substituer au public, qui est seul en mesure de savoir si une œuvre est belle ou non, si elle lui plaît ou non. J'ai bien l'intention de faire disparaître cette aide directe au fil du temps et de ne plus être l'heureux propriétaire de cette cassette qui, comme cela a été dit, est financée par les contribuables français. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 74.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° 72, présenté par Mme Lecuir, MM. Vade pied, Metzinger et les membres du groupe socialiste, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de paiement du titre V de l'état C de 600 000 francs. »

La parole est à M. Jean-Jack Queyranne.

M. Jean-Jack Queyranne. Monsieur le ministre, la réduction des crédits de l'aide directe, que vous envisagez, ne permettra pas, comme cela a pu être fait au cours de ces dernières années, la naissance de films confiés à des réalisateurs français ou étrangers de grand talent, je pense en particulier à Yilmaz Güney pour le second film qu'il a réalisé après *Yol*, et à un film de Youssef Chahine, de grande qualité.

Vous supprimez donc des dotations budgétaires qui permettaient souvent de mettre des coproductions en place sur le plan international et de favoriser d'authentiques créateurs. Nul n'ignore qu'il est difficile de réunir l'ensemble des fonds nécessaires pour se lancer dans l'aventure de la création d'un film.

J'en reviens à notre amendement. Au titre V, pour les travaux exécutés par l'Etat, une somme de 600 000 francs est prévue pour l'aménagement d'un appartement de fonction dans le Palais de Chaillot. Initialement, ces locaux devaient accueillir une école d'acteurs, qui devait être organisée par le Théâtre national de Chaillot. Il nous semble souhaitable que les crédits dont il s'agit soient répartis entre les institutions qui s'occupent du patrimoine, et en particulier entre l'Institut du patrimoine et les classes « patrimoine », qui jouent un rôle certain dans l'intérêt que les jeunes manifestent pour la découverte de notre histoire, des sites, pour les monuments et leur restauration. Ces classes, qui ont un caractère expérimental, sont maintenant plus d'une centaine dans notre pays.

Votre plan « patrimoine », que vous aviez évoqué, monsieur le ministre, au mois de septembre et dont M. de Villiers nous a ramené tout à l'heure le contenu, pêche notamment sur ce point : il ne comporte pas de véritable incitation à l'initiative des collectivités locales, des particuliers, des associations.

On a beaucoup entendu parler, au cours de ce débat, d'incitation fiscale. J'ai relu la plate-forme R.P.R.-U.D.F., qui contenait bien des propositions concernant les particuliers propriétaires de demeures ou d'autres monuments historiques : des exonérations ou des franchises fiscales y étaient prévues dans la mesure où ces propriétaires ouvriraient leurs propriétés au public.

Or, je constate que vous parlez beaucoup d'encourager l'initiative privée, mais que, dans tous ces domaines, vous ne faites que reprendre ce que nous avons mis en place durant cinq ans et que vous ne proposez aucune mesure nouvelle.

Par cet amendement, nous souhaitons simplement souligner que les crédits du patrimoine pourraient être augmentés et notamment ceux qui permettent aux classes « patrimoine » et à la vie associative, dans le domaine du patrimoine, de se développer.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement, qui, me semble-t-il, ne mérite pas beaucoup de commentaires. Rejet !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Je serai bref également.

Dans le « bleu » qui vous a été distribué, mesdames, messieurs, le Gouvernement a prévu pour 1987 l'affectation de 1 million de francs à l'Institut du patrimoine. Cela est conforme à l'une des orientations importantes qui retiennent toute son attention.

Monsieur Queyranne, je vous ferai observer - j'espère que vous accepterez l'ironie de ma réponse - que l'amendement que vous avez défendu aurait pu tendre à réduire les crédits de paiement du chapitre 5691 du titre V non pas de 0,6 million de francs, mais de 4 millions. En effet, j'ai ramené à 0,6 million de francs la somme que mon prédécesseur avait prévu de dépenser. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Jean-Jack Queyranne. Pour l'école d'acteurs !

M. le ministre de la culture et de la communication. Je vais y venir.

Je tiens, monsieur le député, les devis à votre disposition. J'ai donc volontairement réduit cette dépense, mais pas du tout pour aménager un logement. Nous sommes en train d'étudier l'affectation de cet espace, qui peut servir à toutes sortes de choses. Son utilisation, je puis vous le dire, sera publique : l'espace sera donc ouvert à tous.

Il demeure que ce sont 4 millions de francs qui étaient prévus pour une affectation que j'ignore.

M. André Fanton. C'était la mégalomanie nationale !

M. le ministre de la culture et de la communication. J'espère que vous aurez la possibilité de pénétrer dans ces lieux lorsqu'ils auront été rénovés et vous pourrez alors vous assurer que leur affectation sera publique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 72.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. J'appelle l'article 43 rattaché à ce budget.

Article 43

M. le président. « Art. 43. - A l'article 61 de la loi n° 83-1179 du 29 décembre 1983 modifiée, au lieu de : "27 p. 100", lire : "35 p. 100", et au lieu de : "73 p. 100", lire : "65 p. 100". »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 43.

(L'article 43 est adopté.)

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Culture et communication » de l'état D.

ETAT D

Autorisations d'engagement accordées par anticipation sur les crédits à ouvrir en 1988

TITRE III

« Chapitre 35-20.- Patrimoine monumental - Entretien et réparations : 12 millions de francs. »

Je mets aux voix le titre III de l'état D.

(Le titre III de l'état D est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la culture et de la communication concernant la culture.

La parole est M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. Monsieur le président, je voudrais simplement remercier les parlementaires des différentes formations politiques de la majorité du soutien qu'ils ont apporté au Gouvernement à l'occasion de l'examen des crédits de la culture. Leur volonté et leurs observations seront prises en compte par le Gouvernement. Elles vont d'ailleurs dans le sens d'une meilleure autonomie des acteurs de la vie culturelle. Nous poursuivrons dans cette voie avec constance et avec détermination.

Le Gouvernement, je le répète, trouve là l'occasion de remercier sa majorité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

COOPÉRATION

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la coopération.

La parole est à M. Jacques Sourdille, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jacques Sourdille, rapporteur spécial. Monsieur le ministre de la coopération, nous abordons l'examen du budget de votre ministère au moment où la politique de coopération de la France subit un triple assaut qui émeut l'opinion.

Il s'agit d'abord de l'indignation provoquée dans l'opinion française par l'irruption d'un certain nombre d'affaires louches, dont je laisserai à la justice la conclusion, mais qui sont partiellement le fruit de la confusion certains marquant les années précédentes, avec l'imbrication des champs de compétence du ministère de la coopération et de celui des relations extérieures.

Multiplication des structures et laxisme de certaines procédures de financement ne sont pas étrangers aux reproches communément entendus.

C'est pourquoi une modification drastique vient d'être adoptée lors de la constitution du nouveau gouvernement : la reconstitution d'un ministère de la coopération à part entière sous l'autorité d'un ancien parlementaire respecté, formé à l'école rigoureuse de la haute administration : Michel Aurillac.

Il s'agit ensuite du flottement de l'opinion chez nos amis des pays aidés devant un budget à peine stable en francs courants. Cela demande donc une explication, au moment où la France proclame qu'elle se concentre plus particulièrement sur les pays d'Afrique, des Antilles et du Pacifique, régions où elle a exercé longtemps des responsabilités qui lui créent aujourd'hui des obligations particulières.

De fait, la dispersion sur plusieurs ministères - économie et finances, éducation nationale, universités et recherche, agriculture, affaires étrangères, défense, notamment - ne permet pas de saisir, à travers le seul budget du ministère de la coopération, l'ampleur de l'aide publique au développement consentie par la France.

Avec 5,9 milliards de francs, le présent budget ne représente que 22 p. 100 de notre effort, puisque c'est 27,5 milliards que l'on peut additionner au budget global de 1987, en augmentation de 9 p. 100 sur celui de 1986 et, par conséquent, en rupture avec toutes les disciplines budgétaires qu'impose la situation française actuelle.

Ainsi, le prélèvement sur le P.N.B. devrait atteindre 0,54 p. 100 en 1987, contre 0,52 p. 100 en 1986, reprenant ainsi le cap sur le 0,70 p. 100 fixé comme objectif à moyen terme.

C'est enfin l'émotion de l'opinion mondiale éclairée, à laquelle il faut répondre, constatant qu'en dépit de l'effort consenti, on parle d'une aggravation de la situation des pays en voie de développement.

Et voilà bien la première obscurité à lever avant d'analyser ce budget.

L'aggravation de la situation des pays en voie de développement est bien réelle.

Tous les indicateurs et toutes les organisations internationales confirment le recul du revenu par habitant au cours de la période 1980-1985. Il en va de même pour la plupart des croissances réelles de leur production intérieure brute.

Il se trouve que, parmi les pays les plus touchés, ceux d'Afrique ont présenté un retard qui s'accroît : moindre croissance, de moins 12 p. 100 par rapport à l'ensemble des pays en voie de développement, mais surtout moindre croissance, de moins 30 p. 100, par rapport aux pays en voie de développement les plus pauvres du monde.

Les causes en sont multiples et convergentes : c'est d'abord une reprise économique indécisée des pays industrialisés. A ce titre, comment s'étonner si les pays qui nous sont plus particulièrement liés ont dû partager les mauvaises performances françaises des cinq dernières années ? Le tableau figurant à

la page 6 de mon rapport est, à cet égard, implacable. La croissance artificielle et solitaire de la France en 1982, suivie d'un effondrement durable les quatre années suivantes, avait entraîné dans sa chute d'abord les pays francophones.

Deuxième cause : le handicap des exportations des pays pauvres, lié tant à une montée des protectionnismes que, et de façon plus durable, à la faiblesse technologique de leurs produits.

Il faut y ajouter la baisse des cours des matières premières. Du début 1984 au début 1986, leur indice global a chuté de 14 p. 100.

Quant au prix du pétrole, en francs, il s'est effondré de 65 p. 100 en un an, obérant les ressources des rares pays africains producteurs, sans être pour autant intégralement récupéré par les non-producteurs.

Les minerais - cuivre, fer, phosphates - sont excédentaires et baissent en 1985 et 1986, de même que les végétaux à vocation industrielle - coton, oléagineux, cacao et caoutchouc.

Un quatrième facteur pernicieux se manifeste : l'escalade de l'endettement. Désormais, plus qu'un indicateur, cet endettement devient un cercle vicieux pour les pays en voie de développement, le seul service de la dette absorbant une part croissante de leurs exportations.

Certes, l'opinion s'est focalisée sur l'Amérique latine à l'occasion de krachs financiers menaçant des banques américaines ou suisses. Mais, en Afrique aussi, et plus spécialement en Afrique sub-saharienne, la situation devient ingérable, le service de la dette atteignant 11 milliards de dollars cette année, soit le double du chiffre de 1982.

Il faut mentionner enfin l'explosion démographique et le déficit alimentaire, qui poursuivent leurs spirales homologues.

Supérieur à 3 p. 100 par an, c'est en Afrique que le taux d'augmentation de la population est le plus élevé du monde. Cette explosion démographique dépasse la réalité de la production vivrière de la zone et la couverture théorique des besoins alimentaires, qui est actuellement de 75 p. 100, risquerait de descendre à 60 p. 100 en l'an 2000 pour 850 millions d'habitants.

Quelles sont les dispositions prises par la France ?

Face à cette situation, elles ne se limitent pas au budget étroit du ministère de la coopération. Le tableau de la page 14 de mon rapport écrit en rend compte.

D'abord, l'augmentation de l'aide publique globale se répercute sur de nombreux ministères, pour un total de 27,5 milliards de francs. Elle atteindra 9 p. 100 de plus qu'en 1986. Cela nous place parmi les premiers pays quant aux efforts consentis.

L'augmentation de l'aide multilatérale, traduite dans la convention de Lomé III avec la Communauté européenne et dans les actions françaises du groupe de la Banque mondiale, se retrouve, quant à elle, au budget du ministère de l'économie et des finances pour 7,5 milliards de francs, et à celui des affaires étrangères pour 647 millions de francs, soit bien davantage que l'aide bilatérale portée au budget du ministère de la coopération.

La réforme ministérielle tend, quant à elle, à resserrer le dispositif par deux mesures de remise en ordre, redéfinissant, d'une part, le champ géographique d'intervention et, d'autre part, les structures nouvelles de l'administration.

Le champ géographique d'intervention était imbriqué depuis cinq ans au sein du ministère des relations extérieures. Chacun des acteurs avait compétences mondiales comportant, pour le Quai d'Orsay, les actions culturelles, scientifiques et techniques et, pour la rue Monsieur, l'aide au développement.

On revient désormais à l'autonomie de chacun des deux ministères - diplomatie exclue, bien entendu - dans des limites géographiques définies : à la coopération reviennent les pays du champ géographique comportant l'Afrique sub-saharienne francophone, Madagascar et l'île Maurice, Haïti et les petites Antilles, quelques rares « enclaves » anglophones ou lusophones africaines et quelques îles de l'océan Indien ; au Quai d'Orsay, le reste des pays en voie de développement, mais cette fois avec les moyens d'aide et de développement qui s'y exercent.

Quant aux structures nouvelles de l'administration, elles expriment ce double mouvement de rétraction géographique et de concentration des compétences.

Deux directions, au lieu de trois précédemment, sont instituées : celle de l'administration générale et celle du développement.

Cinq services sont rattachés directement au ministre : les études financières, le service de la communication, la délégation de l'inspection générale, la cellule d'urgence et de veille et la mission militaire.

Au total, l'administration centrale de la coopération s'alège de vingt-trois emplois, malgré le transfert de 754 emplois centraux, de 104 emplois dans les centres culturels et de 11 dans les services culturels.

Le ministère de la coopération reçoit 1 430 postes d'assistance technique, alors que 3 400 restent aux affaires étrangères.

Le budget *stricto sensu* du ministère est limité à 5 869 millions de francs. C'est là le résultat de transferts croisés.

Ainsi, 610 millions de francs de crédits d'aide et de développement sont transférés aux affaires étrangères en direction des pays hors champs et pour les contributions bénévoles à des dépenses internationales.

Inversement, 212 millions sont rapatriés des affaires étrangères pour les compétences « dans les champs ».

Ainsi un solde négatif purement comptable de 400 millions apparaît-il dans la comparaison avec le budget de 1986. On ne doit pas en tirer de conclusion hâtive, car il convient d'abord de rétablir une base de comparaison. Les pages 26 et 27 du rapport s'efforcent de le faire.

Elles démontrent qu'à structure constante, la baisse en francs courants est modérée. En effet, alors que les axes directeurs du budget total ont été fixés par le Gouvernement à une diminution de 1,5 p. 100 pour les effectifs et de 20 p. 100 pour les interventions de l'Etat, le budget de la coopération ne perd que 1 p. 100 des effectifs globaux et 2,8 p. 100 des interventions de l'Etat.

Sauvegarde relative et quasi-maintien de la stabilité en francs courants marqueront donc ce budget particulier. On ne saurait toutefois le gonfler artificiellement en ajoutant 106 millions de francs au bénéfice de la mission militaire pour l'assistance technique, inscrits au budget de la défense en 1987. Ils seront certes gérés directement par la coopération mais ne rejoindront son budget qu'en 1988.

Des diminutions notables de crédits sont à souligner.

Au titre III, la croissance de 1,34 p. 100 suscite des réserves et obligerait à des économies sévères.

Au titre IV, où 70 millions au moins seraient nécessaires pour que les moyens soient préservés, certains articles sont littéralement laminés.

Au chapitre 42-23, les crédits concernant les enseignants du français à l'article 11, les autres enseignants, à l'article 12, et les techniciens à l'article 22, diminuent de 3 à 5 p. 100. Même si leur répartition entre différentes disciplines mérite d'être modifiée, et on en parle depuis longtemps, la déflation des effectifs ne pourra être camouflée.

L'aide au développement culturel, aux articles 31 et 32, est sévèrement traitée, avec une baisse de 20 p. 100 et de 22 p. 100.

Et, surtout, l'article 42 - bourses pour les étudiants africains - subit une inadmissible amputation de 20 millions au moment où des concurrents internationaux cherchent à attirer les jeunes élites africaines dans leurs universités et leurs écoles. Il est urgent de regagner au moins le niveau de l'année précédente.

Au chapitre 42-24, l'appui aux initiatives privées et décentralisées perd 15,5 p. 100. Selon le ministère, ces fonds attribués pour partie à des associations sont excessivement saupoudrés. Il conviendra de suivre de près, au cours de l'année, les réformes conduites par l'administration en un mot, de faire la chasse au « gaspi » sans céder à la chasse aux sorcières.

Au chapitre 41-42, destiné à l'assistance technique et à la formation dans le domaine militaire, on constate une réduction dépassant 10 p. 100. On doit s'en étonner, car, au même moment, les menaces s'étendent en Afrique. Pourtant, la sécurité institutionnelle des Etats démocratiques n'est-elle pas la première nécessité pour l'efficacité de cette aide ?

Cette sécurité institutionnelle ne peut que bénéficier d'une formation en France, dans nos écoles et dans nos unités militaires, des meilleurs cadres des armées et des gendarmeries africaines. Le ministre de la défense lui-même s'y déclare

favorable. Il convient donc que ces crédits d'assistance et de formation militaires soient rétablis au plus vite et, si possible, dès cette année, dans le collectif.

Une priorité, cependant, se fait jour : la nécessité de procéder désormais à des dons sans retour. Il faut, en effet, savoir conclure les réflexions statistiques et les séminaires internationaux : les Etats les plus démunis ne peuvent ajouter de nouveaux emprunts à la dette sous laquelle ils ploient. L'accroissement des dons est la réponse sans esquisse à cette évidence. C'est le mérite de ce budget d'en prendre acte à travers deux chapitres essentiels.

Les concours financiers du titre IV augmentent de 38 p. 100, à travers l'article 10 - aide directe, au budget des pays les plus fragiles pour apurer leur dette, qui passe de 285 à 430 millions de francs - et l'article 20 : bonification d'intérêts de la caisse centrale dont les crédits passent de 244 à 300 millions de francs.

Pour le fonds d'aide et de coopération, les crédits de paiement augmentent de 4,7 p. 100 mais les autorisations de programme de 49 p. 100. Ainsi l'article 10 passe de 997 millions en autorisations de programme à 1 485 millions, ce qui engage l'année 1988 à un haut niveau, tandis que l'article 20 passe de 110 à 165 millions.

Ce dernier article est utilisé de façon discrétionnaire pour des investissements d'urgence à la demande du Gouvernement. Le contrôle tant de gestion que d'opportunité mérite d'y être renforcé, même s'il paraît désobligeant, monsieur le ministre, de brimer les nouveaux responsables pour les fautes commises par des prédécesseurs. Mais il reste que cet article 20 - F.A.C., opérations exceptionnelles - a servi de « taxi » aux opérations comme le Carrefour du développement et qu'il convient d'améliorer des procédures « passives ».

En conclusion, il convient d'améliorer le contrôle. Voilà qui exige une réforme sur plusieurs points.

Au niveau du F.A.C., les procédures doivent être révisées. Actuellement, après décision du comité directeur, les crédits correspondant au projet sont versés par la caisse centrale. Il convient que la direction de l'administration générale puisse suivre l'engagement et contrôler sur pièces et sur place.

Au niveau de l'inspection générale, la présence de deux inspecteurs généraux apportera une amélioration.

Au niveau du contrôle parlementaire - je m'y arrête un instant - il reste singulièrement à faire en agissant sur deux registres.

Premier registre : le contrôle est actuellement dispersé au gré des budgets ministériels. Cette année, l'innocence du rapporteur spécial a pu lui laisser bien des illusions dans l'estimation des changements survenus. Ceux-ci représentent un premier pas mais seul un regroupement des « compétences coopération » pourrait, à vrai dire, améliorer la situation. Nous l'avions réussi naguère dans un autre domaine à travers une « enveloppe recherche », qui ne permettait ni faux-semblants ni évasion des engagements. On paiera sans doute cher son abandon car, sans gêner en rien l'autonomie post-budgétaire des quinze ministères, elle maintenait d'ardentes obligations et un contrôle précis du Parlement. Une présentation identique à travers une « enveloppe coopération » devrait être envisagée.

Second registre, la Caisse centrale de coopération économique. Elle est au centre de tout le dispositif financier sans qu'aucune présence parlementaire s'y manifeste.

Après l'avoir examiné, la commission des finances a adopté ce budget courageux. Elle a estimé qu'il tirait les conséquences du nouveau partage, même si après cinq ans de mondialisme un peu illusoire, restaient encore un peu à découvrir des régions particulièrement exposées où nous avons des devoirs spéciaux. Ainsi, le nouveau ministre de la coopération et nos amis africains paient un tribut pour une ambitieuse erreur de cinq ans où des discours généreux ont masqué, mal, un interventionnisme diffus, et finalement futile.

Ce budget témoigne également qu'ayant pris conscience de la gravité de la situation de pays amis d'Afrique, la France, dans sa situation économique présente, maintient son effort de solidarité.

J'ajoute que, conformément à la tradition nouvelle de la commission des finances, l'observation unique suivante a été adoptée, sur proposition du rapporteur spécial :

« La commission des finances, de l'économie générale et du Plan appelle l'attention du Gouvernement sur le caractère irremplaçable des échanges personnels et précoces au cours de la formation des cadres civils et militaires des jeunes Etats démocratiques qui ont choisi une amitié privilégiée avec la France.

« Ces échanges constituent la meilleure des garanties pour la prise en charge du développement et pour la sécurité institutionnelle de ces Etats. Ils risquent de se dégrader et il convient de redresser cette situation ». (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. André Bellon, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. André Bellon, rapporteur pour avis. Famine, baisse des prix des matières premières, conflits locaux, besoin de paix : autant de défis - et je rejoindrai sur ce point M. le rapporteur spécial - qui justifient une attitude solidaire et unie du peuple français. J'aurais donc souhaité, dans ce débat, appeler à un consensus, pouvoir demander le rassemblement de tous, comme je l'avais d'ailleurs souhaité par le passé en tant que rapporteur de ce même budget. Je ne le ferai pas parce que j'ai finalement trouvé dans votre budget, monsieur le ministre, plus de questions que de réponses.

L'ayant étudié et réétudié, lu et relu, je ne suis pas sûr du sens qu'il faut donner ni à l'équilibre des crédits présentés, ni au discours politique qui les accompagne, ni à la conception du développement qui les sous-tend.

L'équilibre des crédits, tout d'abord.

Inutile d'épiloguer longuement : une fois rétablie l'uniformité des bases de référence, ce budget accuse une diminution de 1,07 p. 100 en francs courants, soit au moins 3 p. 100 en francs constants, sans doute plus si l'on tient compte des tensions inflationnistes actuelles. C'est donc un budget de récession.

Certes, vous expliquez que les ponctions les plus importantes porteront sur les charges administratives. De-ci de-là, j'entends parler de charges bureaucratiques mais, sans me lancer ici, compte tenu du temps qui m'est imparti, dans un débat sur les questions d'efficacité et de qualité de l'appareil administratif, débat intéressant au demeurant, force m'est de constater que les crédits représentatifs en matière de charges administratives - salaires et investissements publics, titre III et V - sont justement en croissance. Vous diminuez donc globalement et significativement tout le reste, c'est-à-dire les interventions.

Cela étant, deux chapitres augmentent significativement : le chapitre 41-43, concours financiers, et le chapitre 68-91, qui comprend le F.A.C. Vu de Sirius, on pourrait presque penser que, face aux contraintes globales imposées par la politique budgétaire du Gouvernement, vous avez accepté les accroissements les plus inévitables en matière de charges administratives, choisi l'augmentation de ces deux chapitres, et laissé filer le reste.

Une telle logique est loin d'être sans conséquence à la fois sur les pratiques concrètes et sur la nature de la coopération qui sera mise en œuvre. Elle privilégie, en effet, les actions à court terme au détriment des actions à effets plus lointains comme l'assistance technique. La recherche ou les bourses. Le gonflement très important des concours financiers et des opérations exceptionnelles notamment peut s'analyser au-delà de la nature plus « politique » de tels crédits...

Je vous rassure, monsieur le rapporteur de la commission des finances. Le caractère « politique » n'entraîne pas toujours des « affaires », mais c'est un autre débat, qui nous entraînerait si loin dans le temps, surtout compte tenu de l'actualité du jour...

M. Jacques Sourdille, rapporteur spécial. J'ai été bien discret !

M. André Bellon, rapporteur pour avis. Ce gonflement peut donc s'analyser non comme un changement significatif, mais comme la contrepartie indispensable - je tiens à le souligner - de la très grave crise budgétaire que subissent de nombreux Etats africains du fait de la baisse des cours des matières premières, en particulier le pétrole et le coton. L'Etat gabonais, par exemple, perdra, en 1987, plus de la moitié de ses recettes budgétaires.

Certes, des perspectives d'avenir fort positives apparaissent. En particulier, la croissance de 50 p. 100 des autorisations de programme du F.A.C. indique une volonté particulièrement

puissante mais, d'une part, il est difficile de passer sous silence que les crédits de paiement du F.A.C. *stricto sensu* seront stagnants et - qui plus est, en francs courants - les seules augmentations de crédits de paiement importantes étant relatives aux opérations exceptionnelles à la disposition du Premier ministre, à l'article 20, dont les crédits augmenteront de 50 p. 100. D'autre part, convenons, vous et moi, de la très grande incertitude qui pèse habituellement sur la transformation des autorisations de programme en crédits de paiement. Elle m'amènerait, plutôt, à demander de réserver un vote positif à un projet de budget pour 1988 qui en verrait la traduction effective.

Enfin, puisque nous parlons de l'avenir, je suis très inquiet de la très forte baisse de notre effort de recherche et d'enseignement, de la diminution considérable des crédits en faveur des organisations non gouvernementales - crédits qui, contrairement à une opinion répandue, ont presque toujours été liés à des projets et non à des dépenses de fonctionnement - alors même qu'à plusieurs reprises, vous avez souligné vous-même l'intérêt de l'action de ces organisations.

Certes, des phénomènes de vases communicants peuvent, dans la pratique, répondre à mes inquiétudes. Deux éléments, en particulier, vont dans ce sens : l'accès accru des O.N.G. aux crédits du F.A.C., et l'existence du projet « campus » qui compenserait la diminution des crédits pour financement d'accords inter-universitaires.

L'évolution du F.A.C. *stricto sensu* est alors plus préoccupante, d'autant plus qu'on peut être perplexé quant à votre capacité à tenir ce budget de rigueur sur l'assistance technique et les bourses et penser que des tensions pousseront au cours de l'année à d'autres remodelages.

Votre discours, maintenant, j'en vois deux ou, plutôt, je vois mal en 1987 l'harmonie entre le discours et le budget.

Vous avez tenu un discours libéral de partenariat. Encore faut-il monsieur le ministre, qu'il y ait des partenaires. Or, du côté français, se manifeste dans ce projet de budget un affaiblissement sans précédent du soutien aux initiatives privées et décentralisées, avec une diminution de 30,5 p. 100 pour les O.N.G. et de 73,5 p. 100 pour la coopération décentralisée. Or, vous le savez, ces activités ne sont pas sans lien avec la nécessaire motivation des décideurs privés, en France comme à l'étranger.

Mais, surtout, le libéralisme bien compris implique un contexte bien défini, bien organisé. La crise qui pèse actuellement sur l'Afrique, les incertitudes en matière budgétaire comme en matière de marché rendent vos principes d'action inopérants s'ils ne s'accompagnent pas et d'une offensive quant au fonctionnement du système monétaire et financier international et d'une intégration de tout projet de coopération dans une perspective globale sociale et économique.

Faute d'une telle conception, l'accroissement des dons prévus dans votre budget ne sera qu'une manière, certes nécessaire mais limitée, de combler des déficits financiers résultant de crises et de déséquilibres sur lesquels nous n'avons que peu de prise.

Je relève d'ailleurs au passage, monsieur le ministre, que l'accroissement de ces dons, au chapitre 41-43, peut aboutir, par l'ampleur des bonifications qu'il met en jeu sur les prêts d'ajustement structurel, à accroître de façon purement comtable, l'aide publique au développement en y faisant participer des prêts qui jusque-là n'étaient pas comptabilisés pour cause de taux réels trop élevés.

L'efficacité des dons ne peut en tout état de cause s'analyser qu'au regard du long terme. Il y a certes, dans ce projet, je l'ai dit, des éléments d'avenir positifs, les autorisations de programme du F.A.C. Il y en a d'autres qui sacrifient ou qui risquent de sacrifier l'avenir, je l'ai dit aussi : la recherche, l'assistance technique, les bourses.

Cela étant, votre budget se sent-il un budget de continuité subissant des contraintes budgétaires ? Se veut-il un budget de rupture vers un repli traditionnel - aides ponctuelles dans l'espace et dans le temps sur une zone prioritaire ? La réponse n'est apparente ni dans votre projet, ni dans vos discours qui ont d'ailleurs été marqués par des inflexions.

Au fond, la réponse est dans la conception du développement, et je souhaiterais qu'au-delà de ce budget, qui ne représente d'ailleurs que 20 ou 22 p. 100 de l'aide, ait lieu, un jour, un grand débat global sur la question de l'aide.

Que de faux débats, depuis des années, sur la question de savoir si l'Afrique était ou non prioritaire dans les interventions de la coopération française ! Une priorité si évidente, à

la fois dans la théorie et dans la pratique, n'a, en effet, jamais été remise en cause ni dans les discours ni dans les actes.

La réforme du ministère de la coopération en 1983 ne pouvait, à mon sens, être analysée seulement en référence à cette question. Elle était, en effet, autre chose : la marque d'une volonté, celle de lier la question de la coopération française au problème de l'ordre économique et financier international, celle aussi de globaliser les actes de coopération.

Réforme bien entreprise ? Réforme bien mise en application ? C'est un débat que nous n'aurons pas aujourd'hui. Mais le fait de revenir simplement dans le fauteuil du passé comme le fait de s'exclamer « Adieu Cancun » ne peuvent dans la pratique que se traduire par l'abandon de la recherche d'un projet global en matière d'équilibre international qui engagerait aussi bien l'Afrique que la France.

Peu importe, en effet, de savoir si nos gestes de coopération vis-à-vis du Maghreb ou de l'Amérique latine sont faits par le Quai d'Orsay ou par la Rue Monsieur, lorsqu'on ne les regarde qu'isolément et que, de toute façon, ils sont les mêmes ; beaucoup importe, en revanche, si l'on examine tout l'espace de la coopération et du développement.

C'est ce qui justifie une réflexion sur les structures administratives, mais il n'y a rien en cela qui remette en cause la priorité africaine. Permettez-moi, en tant que président de la délégation française à la quatrième conférence de l'O.N.U.D.I. à Vienne, de dire ici à quel point j'ai pu constater à cette occasion combien les Africains francophones sont autant profondément sensibles au projet global qu'aux actions ponctuelles.

Puisque je parle d'actions sectorielles, je crois opportun d'affirmer à quel point je suis à 100 p. 100 d'accord avec vous monsieur le ministre, dans votre objectif de soutenir la création de P.M.E., tissu économique adapté aux problèmes du moment. Encore faut-il, et vous en conviendrez, qu'il y ait là autre chose qu'un discours de plus, autre chose qu'un mythe de plus. Encore faut-il que, là aussi, cet objectif soit appréhendé dans sa globalité. On ne transforme pas la nature d'une société sans difficultés et sans conséquences politiques et sociales, ici comme là-bas.

Certains, monsieur le ministre, qualifient, paraît-il, cette volonté de remise en équilibre global de « sanglots de l'homme blanc ». Nous savons malheureusement, par expérience, que l'homme sanglote essentiellement sur lui-même. Ceux qui sanglotent ne sont donc pas obligatoirement ceux auxquels on pense.

Aujourd'hui, un grand nombre de voix s'élèvent dans ce débat. Écoutez par exemple Miguel de La Madrid, président du Mexique, dont la modération est pourtant bien connue : « Nous avons atteint la limite du supportable dans ce transfert net de ressources vers le reste du monde qui viole la logique économique et la plus élémentaire équité ».

Depuis Cancun, on attend la réponse de l'Europe. Car Cancun s'identifiait à la volonté de la France et plus largement de l'Europe, de trouver les voies d'un nouvel équilibre. Cette réponse, l'Afrique l'attend de nous autant et même plus que les autres, sans doute justement parce qu'elle nous est plus liée, sans doute aussi parce qu'elle voit plus que d'autres zones du monde, le drame des réalités.

C'est le général de Gaulle qui assurait : « Il n'y a pas de politique qui vaille en dehors des réalités ». Eh bien, monsieur le ministre, si nous voulons que disparaissent vraiment nos sanglots réciproques, il nous faut trouver les voies d'un vrai réalisme : celui du vécu et des aspirations des peuples. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la coopération.

M. Michel Aurillac, ministre de la coopération. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, le projet de budget que je vais vous présenter est le fruit du travail que le ministère de la coopération a réalisé depuis plus de six mois, pour réorganiser son administration, redéfinir les priorités de sa politique et mettre en œuvre des moyens nouveaux afin que la coopération française soit plus efficace, plus pragmatique et plus inventive.

J'ai trouvé en arrivant une situation confuse due à des structures illogiques et à des habitudes de gestion de nature à faire douter de la politique de coopération.

La première urgence qui s'est imposée à moi a donc été de consolider les fondations de l'édifice lézardé dont j'héritais.

Avant de vous exposer les perspectives pour 1987, j'aimerais donc dresser le bilan de mon action en vous indiquant quels sont les grands principes qui la guident.

Le premier de ces principes a été de refuser tout *a priori* et de me rendre aussitôt sur le terrain pour me mettre à l'écoute de nos partenaires et comprendre leurs besoins.

En treize voyages, j'ai visité quinze pays et participé à quatre réunions internationales sur les problèmes du développement. Partout où je suis allé - en Côte-d'Ivoire, au Sénégal, au Gabon, au Cameroun, en République centrafricaine, au Zaïre, au Congo, en Guinée, en Haïti, au Tchad, au Togo, au Bénin, en Mauritanie, à Madagascar ou à l'île Maurice - partout, compte tenu de la diversité des situations locales, j'ai constaté les mêmes difficultés et entendu les mêmes préoccupations.

Ces difficultés, vous les connaissez. Elles ont été rappelées par les deux rapporteurs. La baisse des cours des matières premières, les désordres monétaires, le niveau élevé des taux d'intérêt réels, la restriction de la demande dans les pays industriels, auxquels se sont ajoutées les calamités naturelles - la sécheresse, puis les criquets -, tout concourt à jeter ces pays dans une crise financière qu'ils ne peuvent pas surmonter sans l'aide internationale.

C'est pourquoi nos partenaires ne m'ont pas dissimulé leurs inquiétudes devant, par exemple, la chute des effectifs de l'assistance technique. Le nombre des coopérants français est en effet passé, entre 1981 et 1986, de 11 000 à 8 000 en chiffres ronds.

Nos partenaires regrettent aussi la tendance qui, depuis quelques années, fait baisser la part des dons par rapport aux prêts, alourdissant le poids des échéances de la dette, alors que leur endettement global a augmenté.

Ils craignent enfin que notre pays ne cède à la tentation du désengagement, alors qu'eux-mêmes, après une analyse lucide et sans complaisance de l'inadaptation de leurs politiques économiques, ont décidé un sursaut courageux, mais qui serait voué à l'échec sans la solidarité de la communauté internationale.

Il convenait donc de les rassurer et de leur apporter la preuve concrète que la France ne faillirait pas à ses obligations.

Tel est le second principe sur lequel se fonde ma politique : parce que le sous-développement au Sud et le chômage au Nord sont deux facettes d'une même crise et qu'aider l'Afrique, c'est, à terme, nous aider nous-mêmes, la coopération est une priorité dont aucune rigueur budgétaire ne pourrait justifier le sacrifice.

Le Gouvernement se propose donc, malgré la réduction générale des dépenses de l'Etat, de porter en 1987 la part du produit national brut consacrée à l'aide publique au développement de 0,52 p. 100 à 0,54 p. 100, toutes formes d'aides confondues.

Les retards accumulés ne permettent certes plus d'espérer atteindre l'objectif de 0,7 p. 100, que le Président de la République avait repris en 1981 à la suite de ses prédécesseurs, dans le délai qu'il avait fixé, c'est-à-dire en 1988. Mais, par une augmentation significative, le Gouvernement a voulu montrer qu'il maintient cet objectif, sans toutefois pouvoir en donner le terme.

Le troisième principe retenu concerne l'orientation de cette aide. Vous savez que, dès son retour aux affaires, le Premier ministre a voulu se rendre en Côte-d'Ivoire. Je l'accompagnais dans ce voyage, où il a rencontré, à Yamoussoukro, le 12 avril dernier, le sage de l'Afrique, l'un des plus anciens et des plus fidèles amis de la France, le président Houphouët-Boigny.

Cette visite était un symbole, et personne ne s'y est trompé, en tout cas pas en Afrique. Elle signifiait que les pays africains restent nos partenaires les plus proches. Ainsi ne manquent-ils jamais de nous rappeler qu'ils comptent sur la France pour les aider - sur leur demande expresse - à défendre leur souveraineté. Garantir la paix et la sécurité dans cette partie du monde est une des raisons essentielles qui fait que notre coopération est d'abord tournée vers l'Afrique.

Entendons-nous bien. J'ai dit : « Est d'abord tournée vers l'Afrique », et non pas : « Doit être exclusivement tournée vers l'Afrique. »

Elle l'est, c'est un fait. Et l'on n'a jamais raison contre les faits. Tous les discours mondialistes et tiers-mondistes n'ont rien pu changer à cette donnée de la géographie et de l'histoire : la France regarde vers l'Afrique et l'Afrique regarde vers la France.

Je ne nie pas que l'obligation d'une coopération Nord-Sud, soit une obligation globale qui pèse sur l'ensemble des pays développés à l'égard de l'ensemble des pays en développement. Mais, dans ce dialogue Nord-Sud universel, s'établit nécessairement une division du travail. La France ne peut pas tout. Le mondialisme comme le tiers-mondisme dépassent ses moyens. La coopération, condamnée à n'être qu'un vain saupoudrage, mériterait bien alors d'être accusée de gaspiller l'argent des contribuables français, dont - mesdames et messieurs les députés - vous êtes ici pour contrôler l'utilisation.

Cette priorité à l'Afrique, le Gouvernement a tenu à la réaffirmer pour mettre un terme à une situation ambiguë qui avait fini par semer le trouble chez les meilleurs amis de la France. Aussi a-t-il fait du ministère de la coopération un ministère à part entière, interlocuteur disponible et privilégié de ces pays auxquels nous lient le cœur et la raison.

Le champ de ces compétences recouvre actuellement, outre les pays francophones d'Afrique et de l'Océan Indien, trois Etats africains lusophones, un hispanophone et un anglophone, auxquels s'ajoutent Haïti et l'arc antillais créolophone.

Le quatrième principe qui s'est dégagé du dialogue franc et amical que j'ai eu avec nos partenaires est que la coopération ne pouvait être efficace que si elle était sans complexe et se réalisait dans l'égalité et la responsabilité.

C'est en ce sens que j'ai dit qu'il fallait en finir avec les « sanglots de l'homme blanc » mais aussi avec les complexes de la décolonisation. L'histoire est faite.

L'égalité, c'est le respect des choix du partenaire, sans prétendre imposer de modèle ni de projet. Les Africains connaissent mieux que nous leurs besoins. Leur attitude, confirmant leurs propos dans les enceintes internationales, montrent qu'ils sont décidés à compter d'abord sur eux-mêmes et à prendre en main leur destin.

La responsabilité enfin nous oblige, quant à nous, à dire librement quels sont les projets de nos partenaires que nous financerons. Un franc versé doit naturellement être un franc bien utilisé.

Le cinquième et dernier principe sur lequel je voudrais insister découle naturellement des précédents : c'est l'exigence du pragmatisme, et nous retrouvons bien le général de Gaulle.

La coopération a évidemment aussi un aspect humanitaire, qui est essentiel dans les raisons que nous avons d'aider l'Afrique. Mais elle ne doit pas en prendre prétexte pour échapper à son obligation de rentabilité. Elle doit profiter à nos partenaires et nous devons tirer des crédits que nous y engageons la plus grande efficacité.

L'analyse des difficultés de l'Afrique, telle qu'elle a été menée notamment à la session spéciale de l'O.N.U., où j'ai eu l'honneur de représenter la France en mai dernier, m'a donc conduit à définir des priorités très nettes. Nous devons aider nos partenaires dans leur effort financier et développer avec eux, dans le cadre d'un véritable partenariat, des investissements productifs tournés vers le développement et la création de richesses.

C'est de l'ensemble de ces principes que découlent les priorités du projet de budget du ministère de la coopération.

Il faut en effet que nous tirions, pour ce qui nous concerne, toutes les conséquences du constat et des orientations dégagées au cours de la session spéciale de l'O.N.U.

Le Gouvernement a donc décidé de veiller à ce que le projet de budget pour 1987 permette d'accroître les dons plutôt que les prêts, afin de ne pas contribuer au surendettement de nos partenaires ; d'accompagner les efforts internes qu'ils entreprennent en accord avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, pour remettre de l'ordre dans leur économie et leurs finances ; de financer des projets de développement qui soient utiles et rentables.

Si l'aide publique française au développement s'est fortement accrue entre 1981 et 1985, il est regrettable que cela ait été dû essentiellement à l'accroissement des prêts, dont la part est passée de moins de 22 p. 100 en 1981 à plus de 35 p. 100 en 1985. Les dons, en revanche, sont restés stables en francs constants, alors que c'est évidemment de dons que ces pays surendettés ont besoin.

Cette évolution n'est évidemment pas sans lien avec la réduction du rôle du ministère de la coopération dans la distribution de l'aide publique qui est passée de 47 p. 100 en 1980 à 29 p. 100 en 1986.

Car, contrairement à d'autres départements, le ministère de la coopération n'alloue que des dons. De ce fait toute augmentation de l'aide attribuée par son canal répond directement à l'objectif du Gouvernement de rétablir un meilleur rapport entre dons et prêts.

C'est dans cette perspective qu'il convient de comprendre l'accroissement exceptionnel des crédits consacrés aux concours financiers et au fonds d'aide et de coopération prévu dans le projet de budget 1987.

Les concours financiers inscrits au titre IV - chapitre 41-43 - augmentent de plus de 38 p. 100, passant de 529 à 731 millions de francs. Conformément à la priorité accordée aux dons par le Gouvernement, la part de ces concours allouée sous forme de subventions budgétaires augmente beaucoup plus fortement, - 51 p. 100 - que celle affectée à la bonification des taux d'intérêt des prêts d'ajustement structurels accordés par la caisse centrale de coopération économique, qui est malgré tout de plus 23 p. 100.

On ne saurait trop insister sur le rôle capital de ces concours financiers. Ils servent en effet, principalement, à faciliter le respect par nos partenaires des contraintes, souvent draconiennes, mais malheureusement justifiées, inscrites dans leurs accords avec les institutions de Bretton Woods, et dont le respect est vérifié à échéances fixes, en général trimestrielles.

Peu de pays échappent à cette logique implacable. La crise est générale et frappe même les plus riches. Comme vous le savez, ces accords et leur application régulière conditionnent l'octroi par le Fonds monétaire et la Banque mondiale des ressources financières multilatérales très importantes qui leur sont indispensables. Ils conditionnent également l'ouverture des négociations de rééchelonnement de leurs dettes bilatérales, publiques, au sein du Club de Paris, ou privées, au sein du club de Londres.

Or, certains caps sont parfois difficiles à passer et c'est le rôle de la France, conjointement avec les autres pays occidentaux, de permettre le franchissement des échéances les plus difficiles.

Mesurez bien, cependant, à quel point les efforts sont partagés. Dans la plupart des pays africains s'opère actuellement une véritable révolution des esprits. Leurs dirigeants s'en sont fait l'écho à la tribune de l'O.N.U. : nécessité d'une révision complète des conditions de fonctionnement de leurs économies ; privatisation des entreprises publiques ; restructuration et réduction du poids des dépenses publiques ; et, d'une façon générale, confiance dans l'initiative privée et l'esprit d'entreprise.

Il est donc essentiel qu'ils puissent compter sur la France dans la mise en œuvre de cette politique de redressement. Telle est la raison de l'accroissement des crédits consacrés aux concours financiers.

Mais la rigueur n'est qu'un moyen. La fin reste le développement, qui suppose la réalisation de projets favorisant l'essor d'une économie moderne de marché, c'est-à-dire la création d'un environnement juridique notarial, comptable et bancaire adapté ; la mise en place des moyens indispensables à une gestion économique moderne, tels que les télécommunications et les moyens de transport ; la refonte des systèmes de formation pour les adapter aux besoins réels de ces pays ; la gestion rigoureuse des établissements hospitaliers ; la création d'exploitations rurales et de P.M.E. industrielles ou de services, en association ou non avec des partenaires privés français ou étrangers.

Sur tous ces points et sur bien d'autres encore, j'ai écouté la demande de nos partenaires et leur ai soumis des propositions, conformément à l'esprit égalitaire et responsable qui anime notre politique de coopération.

Certaines de ces initiatives dépassent le cadre d'un seul Etat et intéressent l'ensemble des pays avec lesquels nous coopérons. Tel est le cas de la création d'une fondation internationale hospitalière, à laquelle il sera possible à tout hôpital qui le souhaitera de déléguer tout ou partie de sa gestion.

De même, j'ai entamé, en accord avec le président Bongo et avec l'appui du ministre d'Etat et du ministre délégué au commerce extérieur, la préparation d'une rencontre à Libreville, entre trois cents détenteurs de capitaux et entrepreneurs

privés français et africains, afin de rechercher ensemble les moyens concrets d'un rapprochement et d'une mobilisation en faveur de l'investissement en Afrique.

C'est pour mettre en œuvre toutes ces actions nouvelles, dont les résultats se marqueront très vite sur le terrain, que le Gouvernement a décidé de vous proposer un effort exceptionnel au profit du fonds d'aide et de coopération. Les autorisations de programme inscrites à cet égard au titre VI sont en effet accrues de près de 50 p. 100, passant de 1 108 millions de francs en 1986 à 1 650 millions de francs en 1987.

Cet effort est encore plus significatif si on prend une vue rétrospective du F.A.C. depuis 1980. A l'époque, le budget avait prévu 942 millions de francs d'autorisations de programme. Celles-ci ont ensuite connu une certaine progression en francs courants jusqu'en 1983, où elles ont atteint 1 328 millions de francs. Puis, elles ont décliné fortement jusqu'à 1 108 millions de francs en 1986, au moment pourtant où trois nouveaux pays venaient élargir à ce fonds : la Guinée, le Mozambique et l'Angola. Finalement, alors que le budget global de l'Etat s'est accru de 96 p. 100 entre 1980 et 1986, le budget du ministère de la coopération ne progressant que de 70 p. 100, le F.A.C., lui, ne s'est accru que de 17 p. 100. Je compare là les autorisations de programme.

Il était donc indispensable de redresser cette situation gravement compromise et, avec le budget pour 1987, une première étape en ce sens sera franchie.

Ces 1 650 millions de francs d'autorisations de programme doivent s'accompagner de 1 216 millions de francs de crédits de paiement, montant qui résulte de l'application arithmétique de la décision qu'a prise le Gouvernement tendant à augmenter de trois points - de 27 à 30 p. 100 - la part des autorisations de programme donnant lieu à paiement au cours de la première année de leur engagement. Cette augmentation qui vise à coller de plus près à la réalité de l'échéancier moyen du paiement des autorisations de programme sera appréciée par les entreprises tributaires de marchés financés par le F.A.C.

Enfin, le Premier ministre a bien voulu accepter que la réserve de crédits mise à sa disposition pour face à des circonstances exceptionnelles - calamités ou autres - soit maintenue à 10 p. 100 - comme il est d'usage - du montant du F.A.C., et non pas relevée à 20 p. 100 comme initialement envisagé.

Si j'ai été aussi long dans mes commentaires sur le Fonds d'aide et de coopération, c'est que je considère que ce doit être l'instrument privilégié d'une coopération par projet, financée sur dons.

C'est avec le F.A.C. que l'on transforme en Mauritanie des régions désertiques en rizières irriguées aux rendements exceptionnels, grâce aux gigantesques travaux réalisés en amont sur le fleuve Sénégal et les rivières adjacentes.

C'est avec le F.A.C. que l'on contribue à la restructuration des entreprises publiques, notamment en Guinée.

C'est avec le F.A.C. que l'on pourra en particulier développer le partenariat africain au sein d'entreprises mixtes franco-africaines, rentables et sources de profits mutuels.

Soignons qu'il y a vingt ans le F.A.C. atteignait un montant trois fois plus élevé qu'aujourd'hui en francs constants et qu'il incorporait non seulement des crédits du titre VI, comme actuellement, mais aussi des crédits des titres III et IV.

Il ne sera certainement pas inutile de s'interroger sur les raisons qui ont conduit à une telle remise en cause au fil des ans. A ce stade, je me limiterai à regretter que la dégradation des moyens du F.A.C. se soit accompagnée d'une certaine légèreté dans la gestion au cours des dernières années, la notion d'autorisation de programme étant totalement vidée de son sens par la création de tranches artificielles au sein d'un même projet.

De ce fait, je dois le constater, je vais être contraint d'affecter pratiquement un milliard de francs des autorisations de programme de 1987, soit à peu près le montant total du F.A.C. programmé en 1986 par mon prédécesseur, à la régularisation d'opérations qui ont été engagées avant mon arrivée, au-delà des autorisations disponibles, en hypothéquant l'avenir et en saupoudrant les crédits.

M. Jean-Marie Daillet. Incroyable !

M. le ministre de la coopération. Ainsi les moyens d'intervention de mon département sur le terrain se trouvent-ils considérablement accrus par le projet de budget de 1987.

Il est vrai qu'en terme de paiements, ce résultat est obtenu sans augmentation nette de mon budget global, qui reste presque stable à environ 5,9 milliards de francs, comme d'ailleurs reste stable l'ensemble du budget de l'Etat.

Mais il convient de rappeler que, pour ce qui est des autorisations de programme, il s'agit bien d'une augmentation nette de mon budget, de quelque 45 p. 100 en moyenne pondérée.

Ensuite, en ce qui concerne les crédits de paiement, il n'y a rien d'anormal à ce que j'aie été amené à compenser par des économies les efforts particuliers consentis au profit des concours financiers et du F.A.C.

Le ministère de la coopération est un service public comme les autres. Comme les autres, il doit participer à la réduction des frais de fonctionnement de l'Etat.

Au demeurant, j'observe que les instructions budgétaires initiales concernant les crédits du titre IV de tous les ministères auraient dû conduire pour la coopération, à une réduction de 20 p. 100 des crédits de la plupart des lignes budgétaires de ce titre.

Or, nous en sommes bien loin puisque le titre IV de mon ministère ne baisse globalement que de 2,8 p. 100.

Alors examinons rapidement les principales économies que j'ai réalisées. Les crédits prévus en 1987 pour l'assistance technique civile en personnel - 1,940 milliard de francs - sont par rapport à 1986 en baisse de 5 p. 100, soit une réduction de 104 millions de francs. Cette diminution se justifie par les réductions d'effectifs décidées par mon prédécesseur et dont certaines prendront leur effet financier en année pleine en 1987, ainsi que par les répercussions de la baisse du dollar qui, dans les pays hors zone franc, conduit arithmétiquement à une certaine réduction des indemnités d'expatriation qui sont payées en francs français.

Mais il ne faut pas se dissimuler la nécessité de procéder à une pause dans la réduction des effectifs qui a été - de l'avis de nos partenaires et c'est aussi le sentiment du Gouvernement - menée brutalement au cours des dernières années. Cela ne sera obtenu qu'au prix de durs efforts de gestion et nous devons être très vigilants pour obtenir de nos partenaires africains le versement ponctuel de leurs contributions qui, comme vous le savez, viennent sous forme de fonds de concours compléter nos ressources budgétaires. Toute défaillance à cet égard risquerait de compromettre l'équilibre de cette partie de notre budget.

En ce qui concerne les bourses, dont le coût prévu au projet de budget pour 1987 s'élève à 213, 4 millions de francs, une économie de 9,5 p. 100 n'a pu être évitée. Elle est certes gênante, car les besoins en bourses sont très grands, comme j'ai pu le constater au cours de mes voyages. Par ailleurs, j'ai l'intention de repenser profondément notre politique en ce domaine, constatant la tendance fâcheuse selon laquelle les meilleurs éléments de la jeunesse africaine sont, comme l'a souligné M. le rapporteur spécial, de plus en plus orientés vers les centres de formation anglo-saxons.

C'est dire que je ne souhaitais pas la réduction de ces crédits. Mais comment obtenir leur maintien, lorsqu'il me fut opposé qu'au cours des exercices passés les crédits de bourses n'étaient pas intégralement consommés, en raison d'une gestion passablement chaotique ?

Je regrette donc la réduction de ces crédits, gênante pour l'avenir, mais justifiée au regard d'un passé qui a pris fin trop récemment pour pouvoir être gommé.

C'est finalement sur les subventions de tous ordres, inscrites à plusieurs articles des chapitres 42-23 et 42-24 que sont effectuées les principales économies. Elles sont déjà de l'ordre de 100 millions de francs et je n'exclus pas d'opérer encore certains redéploiements, au fur et à mesure des économies qui résulteront des audits internes que j'ai fait entreprendre.

En ce domaine, il convient de faire preuve de discernement, mais aussi de lutter sans faiblesse contre le gaspillage. Celui-ci peut résulter, selon les cas, de la récurrence de subventions « historiques » à de véritables abonnés, dont on a oublié la justification, ou de l'expansion bureaucratique de démembrements de l'administration, selon une loi bien connue, ou encore du coût de certains contrats d'étude dont l'utilité n'apparaît guère. Cependant, je ne veux pas casser les outils nécessaires à la coopération.

Pour autant, ne sous-estimons pas les trésors ainsi cachés. Je rappelle, par exemple, qu'en trois ans, Carrefour du développement a prélevé plus de 16 millions de francs sur ce type

de crédits, sans parler - chose plus étrange - des 65 millions de francs que cette association a obtenus du fonds d'aide et de coopération.

En ce qui concerne les organisations non gouvernementales et la coopération décentralisée, la situation est différente. Car la réduction des subventions allouées à ce titre répond à l'objectif d'aider désormais par projet des opérations concrètes de développement sur le terrain.

J'ai d'ailleurs eu l'occasion, le 9 octobre dernier, d'exposer cette nouvelle politique devant la commission coopération-développement, où étaient représentées les organisations non gouvernementales. J'aurai l'occasion de le refaire à Agen, samedi prochain.

Enfin, j'ai veillé à ce que mon administration soit allégée et réorganisée, afin de disposer d'une structure logique et capable de faire preuve de dynamisme et d'efficacité. C'est la raison pour laquelle une direction sur trois a été supprimée, de même que la moitié du nombre des bureaux.

Parallèlement, je me suis engagé à réduire les effectifs de mon administration de 1,5 p. 100 par an pendant trois ans. De ce fait, 47 emplois budgétaires auront été supprimés à ma demande, d'ici à la fin de 1987.

Les compensations entre les mouvements qui affectent les lignes budgétaires du Titre III, lequel s'accroît de 1,32 p. 100, intègrent ces mesures d'économie.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, le projet de budget que je viens de vous exposer obéit à un principe essentiel : économiser davantage par une meilleure gestion pour dépenser davantage en interventions. Il rompt avec l'idée qu'il faut nécessairement plus d'argent pour faire mieux.

Si certains d'entre vous sont encore sceptiques sur la possibilité de tenir ce pari, je voudrais, pour conclure, vous donner quelques exemples des efforts d'imagination que nous avons faits pour trouver de nouveaux instruments de coopération et mobiliser un potentiel moral inexploité.

En premier lieu, je soulignerai que le ministre de la coopération n'est pas seul. De manière plus générale, je dirai, sous forme de boutade, que la coopération entre Etats est une chose trop importante pour être confiée aux seuls Etats. S'il appartient aux pouvoirs publics d'en être les initiateurs, ils ne sauraient en être les seuls acteurs.

Le ministère de la coopération n'entend donc pas se substituer aux producteurs ni aux partenaires qui agissent sur le terrain, mais assurer la cohérence et l'orientation de l'aide aux pays en développement en jouant un rôle de catalyseur et de multiplicateur.

La coopération entre maintenant dans une phase nouvelle où toutes les composantes de la société doivent s'engager, où les opérateurs les plus divers doivent prendre leur part de l'aide au développement : les associations, les collectivités locales, mais surtout les entreprises, les organisations professionnelles, bref tout ce qui, en France, en Afrique et ailleurs, peut porter le beau nom d'entrepreneur.

C'est pourquoi la coopération française s'oriente désormais vers un encouragement systématique des initiatives du secteur privé.

Pour cela, nous avons créé au sein du ministère un guichet industriel chargé de renseigner et d'orienter les candidats au partenariat et à la promotion des P.M.E. africaines.

De plus, de nouveaux moyens ont été mis à la disposition de l'aide aux entreprises. Je viens de rencontrer les dirigeants d'une centaine d'entreprises françaises, ce qui m'a permis de me mettre à leur écoute et d'organiser des relations régulières pour l'avenir entre la coopération et les milieux économiques français.

Enfin, un colloque d'investisseurs français et africains, sur le thème « L'entreprise et le développement », va être organisé en Afrique même, à Libreville, au mois de janvier, de façon à favoriser les rapprochements concrets entre entrepreneurs français et africains.

De même, dans le domaine de la santé et face à la dégradation des structures hospitalières en Afrique et aux problèmes de gestion et de maintenance, j'ai pris l'initiative de créer la fondation hospitalière internationale, dont les statuts seront déposés dans les prochaines semaines. Constituée par des partenaires privés et publics, cette fondation proposera aux pays intéressés des contrats de gestion et de maintenance sur de longues périodes - cinq à vingt ans - pour certains

hôpitaux avec, pour corollaire, la formation de personnels à tout niveau et la contribution de l'hôpital à la mise en œuvre de la politique de santé publique du pays contractant.

D'autre part, j'ai entrepris, en collaboration avec nos huit partenaires francophones d'Afrique de l'Ouest, la réorganisation de leurs structures de santé publique, dans le cadre de l'Organisation pour la coopération et la coordination pour la lutte contre les grandes endémies.

Enfin, le ministère de la coopération entend associer d'autres partenaires, notamment européens, à ses projets, pratiquant ainsi ce qu'on appelle le « Bi-Multi ». Ce champ d'action est par nous mal défriché et « l'Airbus Coopération » reste à construire.

Nous ne pouvons pas tout, tout seuls. Mais nous avons de bonnes raisons d'entraîner des partenaires à nos côtés.

Ce budget jette donc les bases d'une coopération plus moderne et plus active, égalitaire et responsable. Il rend une place plus importante à ce ministère dans la politique française.

L'administration de mon département sait qu'elle doit accomplir un effort de renouveau et de créativité pour s'adapter aux changements rapides du monde. Les exemples que je vous ai donnés vous prouvent qu'elle s'est attelée à cette tâche avec ardeur, consciente que c'est à ce prix que la France pourra tenir son rang et, surtout, conserver son rayonnement. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

R3. le président. Mes chers collègues, je devrais maintenant lever la séance, mais M. Gollnisch m'a fait part de nécessités impérieuses. Si MM. Guéna, Bordu et Daillet, qui sont inscrits avant lui dans la discussion, en sont d'accord, je vais lui donner la parole. (Assentiment.)

La parole est à M. Bruno Gollnisch.

M. Bruno Gollnisch. Permettez-moi tout d'abord, mes chers collègues, de vous remercier de votre courtoisie.

Monsieur le ministre, il n'est pas facile de mesurer exactement les moyens de la coopération puisque les crédits propres de votre ministère ne représentent qu'un quart environ de l'effort global de coopération de la France dans le monde.

Le groupe du Front national s'interroge d'abord sur les effets réels de cette coopération. Trop souvent, en effet - n'y voyez aucune critique personnelle - les crédits sont dépensés sans qu'un quelconque mécanisme permette d'en apprécier clairement les résultats.

Nous ne sommes pas hostiles à la réalisation de points d'eau ou de margelles de puits permettant de les protéger des empiètements du bétail qui finiraient par les rendre insalubres. Nous ne sommes pas hostiles à toutes ces mesures qui tendent à l'autosuffisance alimentaire des régions désertées. En revanche, nous sommes résolument opposés aux dépenses somptuaires destinées, par exemple, à de fastueux palais gouvernementaux. Nous nous refusons à toute complaisance envers certains Etats qui, quoique fort pauvres, s'offrent le luxe de se faire la guerre entre eux quand ils ne la font pas au monde occidental.

En second lieu, la coopération devrait clairement afficher son caractère de réciprocité. Il faut la réserver par priorité aux amis de la France qui traitent les Français en amis. Or, bien que cela ne concerne pas votre département, je pourrais vous citer, monsieur le ministre, de très nombreux pays où nos compatriotes sont fort mal traités par des gouvernements que cependant nous portons à bout de bras, où ils font l'objet de rackets permanents. C'est le cas, par exemple, au Tchad, dont le gouvernement n'existerait probablement pas sans le soutien que nous lui avons apporté.

Amis de la France, ils doivent l'être également du monde occidental. J'ai lu ce que vous avez écrit sur *Le Sanglot de l'homme blanc* de Pascal Bruckner. Ayons le courage de dire une fois pour toutes aux pays d'Afrique que l'Afrique du Sud, quelle que soit sa situation interne, n'est pas responsable de tous leurs maux et qu'ils feraient mieux de se pencher sur les déficiences de leurs propres systèmes politiques et sociaux plutôt que d'entonner ces ritournelles auxquelles, hélas, la France ajoute trop fréquemment sa voix.

A l'heure où notre pays est si gravement menacé par divers totalitarismes infiniment plus proches, les générations futures seront peut-être stupéfaites, bien plus que nous ne le sommes aujourd'hui de la complaisance des signataires des accords

de Munich, de celle que révèlent les discours que nous tenons, croyant faire plaisir à certains gouvernements, sur la situation dans le continent africain.

Il faut résolument abandonner la fiction de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat. Nul, certes, n'est obligé de coopérer avec la France. Mais une fois que ce choix est fait - et il doit l'être librement - il convient d'en accepter toutes les implications. Nous avons, par conséquent, le droit et le devoir de fixer certains critères : quant au choix des pays avec lesquels nous coopérons, quant au choix des coopérants eux-mêmes. Ces représentants de la France ne doivent pas être sélectionnés en fonction de leur seule qualification professionnelle. Leur formation politique et sociale, leur connaissance des sociétés locales, leur valeur morale sont à tout le moins des critères aussi importants que leur compétence professionnelle, technique ou économique.

Ayons enfin le courage, puisque nous devons nous situer dans des relations égalitaires, de dire à nos partenaires africains quelques-unes - quelques-unes seulement - des causes de leurs misères. C'est le marxisme ou ses avatars socialistes ou socialisants qui, ici comme là, fabrique de nouveaux pauvres. C'est la guerre, révolutionnaire ou non. C'est le racisme tribal - mais oui, il existe ! C'est la corruption fréquente, pour ne pas dire généralisée, des dirigeants et des élites. Ce sont les dictatures sanglantes. C'est l'attitude d'un trop grand nombre de dirigeants qui ont accepté, qui ont fait leurs hélas ! les tares de nos civilisations, mais qui ont souvent refusé d'en adopter les valeurs.

M. Jean-Marie Dallet. Vous voyez tout en noir !

M. Bruno Collinich. Nous pensons, quant à nous, sans être hostiles par principe à tout budget de coopération, qu'il convient de créer des pôles de prospérité. Et tant pis si certains Etats doivent se détacher de la France : certains qui ont fait d'autres choix nous sont revenus depuis. Je pense au Mali, à Madagascar, à la Guinée, et je suis sûr que, demain, ce sera le cas pour le Burkina Faso. Je le signale incidemment jamais autant de coopérants n'ont été envoyés dans ce pays que depuis qu'il manifeste une telle indépendance à l'égard du nôtre.

Oui, il faut dire clairement que nous n'avons pas, que nous n'avons plus mauvaise conscience, que nous ne rougissons pas de l'œuvre de nos prédécesseurs. Bien mieux, nous sommes prêts à la poursuivre avec ceux qui le désirent, et avec ceux-là seulement, pourvu qu'ils demeurent nos amis.

Vos choix, monsieur le ministre, en dépit des aspects positifs qu'ils présentent, nous paraissent à cet égard encore insuffisants. Nous ne nous opposerons pas à votre projet de budget ; nous pratiquerons une abstention que vous voudrez bien considérer, malgré tout, comme constructive. (*Applaudissements sur les bancs du Front national.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 (n° 363) (rapport n° 395 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Coopération (*suite*) :

Annexe n° 9. - M. Jacques Sourdille, rapporteur spécial ; avis n° 397, tome VI, de M. André Bellon, au nom de la commission des affaires étrangères.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix neuf heures trente-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

